

Octobre 1965

RAPPORT 1^{re} Année URSTOM Sc. Econ
MEMOIRE DE SOCIOLOGIE ECONOMIQUE

Soutenu dans le cadre du D.E.S. de Sciences Economiques.

Directeur de Séminaire : Monsieur le Professeur A. Nicolai

Sujet : "Y_a-t-il des classes sociales en Côte d'Ivoire"

- OFFICE de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER
- FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES ECONOMIQUES DE LILLE.

Alain BERNARD

La seconde guerre mondiale, en même temps qu'elle affaiblit gravement les métropoles européennes, a permis aux empires coloniaux de trouver leur personnalité. Des nations se sont constituées, des indépendances se sont chèrement acquises. Tout un mouvement de décolonisation s'est opéré ainsi plus ou moins fiévreusement, attirant l'attention sur des territoires jadis regroupés en des entités administratives.

On s'est ainsi beaucoup préoccupé de sous-développement - et on continue -, car l'indépendance politique a provoqué la prise de conscience et aussi la nécessité de remédier aux maux qui affectent ces pays désavantagés. La littérature très abondante - tant idéologique que politique ou économique - sur le sujet devient inépuisable, tout en répétant parfois les mêmes poncifs, les mêmes constatations, ou généralisant à un continent ce qui reste typique d'un seul pays. Parmi toutes les questions abordées, il en est une qui a retenu l'attention : celle du contact entre les civilisations différentes, ou encore de l'impact de la colonisation européenne sur ces sociétés traditionnelles. Le problème est alors de savoir si ce contact ~~provoque~~ que l'apparition d'une stratification sociale copiée sur le modèle "occidental". En allant plus loin encore dans l'imitation, on peut se demander si ces sociétés connaissent ou connaîtront la lutte des classes et donc si on peut les analyser en termes de "classes sociales".

Mais si la littérature est très abondante sur les problèmes généraux du développement et de la croissance, jusqu'à ces dernières années, il n'y eut que quelques sociologues ou anthropologues pour analyser - et indirectement - une société sous-développée à l'aide du concept de classe sociale. Comme l'écrivait M.P. Mercier : " Rares sont les études qui jusqu'à présent, en Afrique au sud du Sahara, ont été directement consacrées au problème des classes sociales; que ce soit dans la période coloniale proprement dite ou dans celle qui a suivi la proclamation des indépendances politiques, à partir de 1957 ". Ce qui ne manque guère, ce sont les matériaux qui permettent la discussion sur le sujet telles les "enquêtes sur les nouvelles élites de l'instruction et de la réussite économique dégagées par l'effet de la

colonisation (le concept d'"élite" étant d'ailleurs défini assez différemment selon les auteurs), les enquêtes sur les aspirations et les prestiges professionnels, enquêtes sur les niveaux de vie et les budgets familiaux, analyses aussi des forces politiques" (I). Mais encore ces matériaux ne sont-ils pas disponibles pour tout pays étudié. En supposant qu'ils le soient, la question reste alors posée de savoir si les théories des classes sociales élaborées jusqu'ici ne sont pas nées d'une réalité européenne donnée, ou plus tard d'une réalité américaine ... Quel est donc l'état des concepts dont nous disposons ? Peut-on les adopter tels quels , ou innover ? De façon plus générale, l'analyse en termes de classes sociales aide-t-elle à comprendre et expliquer les sociétés africaines actuelles dans leur état et leur évolution : voilà la question que nous nous posons au début de cette étude qui ne peut être complète et manifestera bien des lacunes, mais la documentation sérieuse manque pour ces problèmes "sous-analysés".

Mais on ne saurait aborder le sujet sans préciser notre vocabulaire. Comme le souligne Raymond Aron : " Peut-être la discussion est-elle empoisonnée, autant que par les soupçons idéologiques, par l'équivoque du vocabulaire".(2) Il ne s'agit pas ici d'entrer de plain-pied dans le débat actuel portant sur le contenu, la signification et l'adéquation du concept de "classe" à la complexité et la spécificité d'une société africaine donnée, tel qu'il se reflète dans la dernière publication des Cahiers Internationaux de Sociologie. Mais nous ne saurions en parler dès maintenant sans adopter une définition "à priori", ou tout au moins préciser un peu les caractéristiques des classes sociales. On retiendra donc " ..1°)(la) similitude des manières de travailler, de vivre et de penser, autrement dit (la) communauté objectivement saisissable (nature du travail, niveau de revenus) ou (la) communauté, plus difficile à percevoir, mais plus importante, des manières de penser, des systèmes de valeurs; 2°)(la) consistance à travers la durée de ces êtres collectifs, autrement dit l'ouverture ou la fermeture de fait et non de droit. Dans cette perspective, le groupe existerait d'autant plus fortement que la mobilité entre les générations serait plus faible; 3°)(la) prise de

(1) Cahiers Internationaux de Sociologie. XXXVIII. 1965. p. I43

(2) ibid. p. II

conscience de ces êtres collectifs par eux-mêmes et (la) volonté propre à chacun d'accomplir une tâche".(1) Nous n'irons pas jusqu'à utiliser la définition théorique de M.Gurvitch : " Les classes sont des sur-groupements de vaste envergure représentant des macrocosmes de groupements particuliers, macrocosmes dont l'unité est fondée sur leur suprafonctionnalité, leur tendance vers une structuration poussée, vers une résistance à la pénétration par la société globale et vers l'incompatibilité avec les autres classes".(2) Sans nous rallier à ses critiques concernant les théories des classes qui ne soient pas marxistes, nous verrons ultérieurement quel apport peut être fourni par la sociologie politique et la sociologie empiriste.

Quoiqu'il en soit, les querelles autour de mots comme "classe" ou "valeur" n'ont de sens que si chacun des interlocuteurs a quelque expérience de l'objet de la discussion. En l'occurrence, il nous faut avouer notre inexpérience de la société ivoirienne, mais la naïveté d'une telle étude permettra peut-être de poser quelques jalons et de trouver des éclairages nouveaux qui amèneront des prolongements féconds. La volonté et le souci de cette mise au point ont été provoqués par la rareté des documents et nous espérons qu'elle permettra une meilleure compréhension de la société ivoirienne.

Le point de vue adopté est celui de l'analyste. Nous partons du point de vue le plus "objectif" possible, au plan des faits, sans cacher leur insuffisance. Il ne s'agit pas de nier toute valeur à nos outils d'analyse et d'en arriver à une photographie impersonnelle de la société étudiée. Au contraire, nous essaierons d'abord d'analyser la stratification sociale, en effet "L'analyse de la stratification ne se confond pas avec l'analyse des classes sociales, mais elle doit lui servir d'introduction et aussi d'assurance contre les risques d'une théorie qui perdrait le contact avec les faits."(3) Cela devrait nous permettre d'établir un tableau assez exact des strates de fortune, de prestige et de pouvoir; ainsi une analyse critique ne se fait pas sans une connaissance de base assez fournie : nous essaierons de l'établir dans notre Ire partie. Mais alors pour quoi notre choix s'est-il porté sur la Côte d'Ivoire ?

Le domaine d'analyse se limite aux frontières -si fictives

(1) Cah.Int.Soc. id.R.Aron, p.I4-I5

(2) id. Gurvitch, p.6

(3) id. Aron, p.I4

soient-elles, et imposées par le colonisateur - d'une nation naissante qui cherche sa personnalité, et ne recouvre pas toute une région (fédération AOF par ex.), car alors les généralisations deviennent trop tentantes et l'étude manque d'unité. D'autre part la Côte d'Ivoire, du fait de son essor économique récent, mais aussi de sa place particulière dans le golfe de Guinée et l'ex-AOF, est un "terrain" particulièrement digne d'intérêt, sans compter le caractère original des couches dirigeantes et l'hétérogénéité ethnique plus accentuée qu'en aucun autre pays de l'Afrique de l'Ouest.

Après cette analyse critique, on pourra essayer d'élaborer un nouvel agencement des concepts utilisés. Nous encourrons toutes les accusations de syncrétisme théorique en envisageant d'abord la notion de "dualisme" - et ce qu'elle conserve de puissance explicative - et ensuite l'interférence entre les deux mondes, traditionnel et moderne, au plan de la communauté et de l'individu.^{* Me Samins} Cette élaboration permettra alors d'envisager les perspectives d'évolution de cette société : les risques de contradiction de ces interférences et les affrontements auxquels nous pouvons nous attendre d'ici l'accession de la Côte d'Ivoire au rang de pays développé et industrialisé...d'ici 1975-80 peut-être.

Telle sera donc la construction de notre exposé. Nous la croyons assez logique en ceci qu'elle procède de la démarche du chercheur qui se trouve devant une matière quasi-inexplorée et qu'elle étudie la constitution de la société qui nous intéresse, d'un point de vue évolutionniste. Aussi bien tout ceci - en l'état de nos connaissances et documentation - n'est-il qu'une approche préliminaire, l'approche se définissant comme "la méthode et la technique en pointillé, non pas assénées en bloc, mais sublimées et utilisées à doses homéopathiques, pour l'étude d'objets fragiles, aux réactions imprévisibles" (I

Première partie : Du processus de constitution de la stratification sociale ivoirienne, des prémices et des influences extérieures qui l'ont déterminée.

Nous venons de "lancer" le terme de "stratification". Il requiert une explication : ne faudrait-il pas parler plutôt de "stratifications"? Disons seulement que l'hypothèse de départ est celle de la répartition de la société ivoirienne en "strates" (1), celles-ci s'étant constituées et aussi superposées au fur et à mesure de l'histoire. Il ne s'agit pas ici de dire que les classes sociales sont identiques aux "strates économiques", dont le prestige dépend des revenus. Car si cette analyse garde sa valeur en pays développé, elle démontre certaines carences pour la description sociologique d'une société aussi diverse que celle étudiée ici.

La stratification est donc envisagée seulement comme le résultat d'un processus de différenciation (2), celui-ci étant révélé objectivement par la nature des individus observés et leur "examen". C'est ignorer le processus d'évaluation de cette stratification sociale et oublier pour le moment que "dans son aspect évaluatif, la stratification sociale est le rangement des unités d'un système social en fonction des normes du système de valeurs communément admis" (3). Il est possible en effet de repérer plusieurs critères de stratification qui nous donneraient des échelles de répartition différentes, nous exposant ensuite à des difficultés de synthèse. Sans doute ces dernières nous retiendront-elles plus loin, mais il nous faut d'abord voir comment s'est constituée la société ivoirienne.

Ce sera seulement dans le courant de l'exposé et en conclusion que nous verrons comment chaque intervention extérieure, comment chaque événement politique a permis l'éclosion de nouveaux "groupes" qui sont venus se ranger à leur place dans la hiérarchie du "prestige" (4)

(1) La strate réunit les mêmes individus occupant une position sociale identique dans la société, cette "position" étant fonction du prestige reconnu.

(2) Il faut faire ici une réserve importante sur l'interchangeabilité des individus en société sous-développée au sein d'une même strate, celle-ci se basant sur un processus d'objectivation de l'individu.

(3) Talcott Parsons, dans Bendix et Lipset, p.93

(4) Le "prestige" est fonction du jugement collectif porté sur un individu et qui lui reconnaît la possession de valeurs "collectives".

Que ce dernier concept ait été déterminé à une époque ou une autre par la possession de "qualités" différentes, que donc son contenu comme ses causes aient changé, voilà encore une autre préoccupation qui nous sera permanente ainsi que l'adaptation de ce concept, dans le cours de cette première partie.

L'idée générale est donc celle d'une composition progressive et historique de la société ivoirienne, chaque strate étant le produit d'un événement extérieur ou de l'histoire ivoirienne elle-même. C'est garder le mot et le vider de son contenu dira-t-on. Il nous semble plutôt qu'il faut d'abord se prémunir contre toute idée fixe et pourquoi ne douterait-on pas de l'adaptation possible de toute théorie des classes sociales à un pays comme celui que nous étudions quand on relève tant d'hésitations et de précautions dans les conclusions de sociologues qui se sont "frottés" à cette réalité mouvante.

Contre toute idée fixe, mais aussi contre toute idéologie figée. A cet effet, on ne saurait reprendre sans précaution l'analyse marxiste et l'appliquer à notre objet. L'exclusive ou le rejet ne sont pas les seules solutions et il faut bien choisir un point de départ : le notre sera chronologique et c'est en parcourant l'histoire que nous essaierons de "reconstituer" la société ivoirienne et de repérer les diverses stratifications qui s'y sont opérées. L'image de la "stratification" est donc conservée, et qui sait si nous ne trouverons pas de plus quelque "faille" dans ~~cette~~ constitution progressive de cette société. Le débat pourrait se poursuivre en profondeur et on pourrait se demander aussi si cette "société" existe et n'est pas plutôt un amalgame -pour le moment- hétérogène de communautés ethniques. Doute qui rejoint celui concernant l'existence d'une "nation" ou même d'un Etat ivoirien. Mais notre objectif n'est pas de prolonger la discussion jusqu'à ces hauteurs et nous nous préoccuperons maintenant de reconstruire cette société, "baroque" à tous égards. Baroque ethnique en ceci que le peuple ivoirien est une fiction et que la réalité nous découvre plutôt une mosaïque de peuples dont l'unité n'avait rien d'inéluctable. Baroque culturel et social, du fait de la colonisation française et des relations particulières ^x entretenues avec les autres membres de l'ex-AOF (comme ^x les pratiques d'immigration systématique de travailleurs ou de fonctionnaires). C'est donc après un examen des origines de la société ivoirienne que

nous nous attacherons, dans un second chapitre, à la véritable description de la société ivoirienne et des classes qui y apparaissent.

Chapitre Ier : Prémices et causes extérieures de stratification

La constitution historique de la société ivoirienne peut se regrouper autour de trois caractéristiques principales qui ont déterminé son présent en même temps qu'elles lui ont donné sa personnalité. Sur le plan ethnique, c'est la formation et l'installation, sur un territoire soumis à toutes les influences, d'une mosaïque de peuples, installation qui donne tout son sens à une différenciation qui se voudrait géographique et qui peut se repérer par l'ancienneté des implantations. Sur le plan des relations internationales, les interventions de l'extérieur ont planté le décor économique et les germes d'un développement ultérieur tout en accélérant certaines évolutions comme la désagrégation de la société traditionnelle ou la prise de conscience par les ivoiriens eux-mêmes des possibilités d'indépendance. Sur le plan politique, les données de l'indépendance font une grande part au rôle joué par le président Houphouët Boigny et par son parti unique, le PDCI, qui est sans aucun doute l'outil principal de cohésion et de construction de la Nation ivoirienne - obsession de ses dirigeants comme de tant d'autres gouvernants du Tiers Monde. Ces trois développements nous permettront de mieux saisir alors les réalités ivoiriennes.

Section I : Installation historique du "puzzle" ivoirien.

On peut répartir actuellement la population en trois grands ensembles : deux en forêt, le troisième en savane, ce dernier étant assez marginal. La coupure savane-forêt (nord-sud) garde en effet toute sa signification et les peuples du nord (Malinkés, Sénoufos, Lobi) ont beaucoup plus d'affinités avec leurs voisins voltaïques ou maliens qu'avec les originaires de Basse Côte d'Ivoire.

{ I/ Trois grands ensembles ethniques.

-I- Sénoufos, Malinkés, Lobis.

Les Sénoufos sont d'authentiques paysans, pratiquent la

culture intensive et ont humanisé tout leur terroir. Convertis à l' Islam dans l'ouest et le nord-est, ils sont mieux enracinés que leurs voisins de l'ouest : les Malinkés, anciens guerriers qui préfèrent se livrer actuellement à l'élevage, ou mieux; aux activités de commerce et de transport. Mais l'islamisation est un fait important. Comme l'écrit M. Rougerie "on se trouve également en pays d'Islam dans ces satellites qui constellent les savanes orientales.."(1) Dans toute cette région, l'un des tenants les plus fermes de cette islamisation est le groupe dioula qui a essaimé et laissé son nom à tout marchand du nord. L'habitat est encore plus dispersé chez les Lobi à l'est, peuple de cultivateurs animistes. Mais l'unité de toute la savane reste une réalité tandis que l'impression de dispersion est irrésistible dans la partie sud-ouest du pays, à l'ouest du fleuve Bandama.

-2- Les peuples de l'ouest.

Ils s'opposent à ceux de l'est en ce qu'ils ne connaissent pas l'organisation monarchique de ceux-ci et ne pratiquent pas le régime matriarcal. Ce sont ici les cloisonnements culturels à l'infini, la multiplication des idiomes entre ces différentes peuplades : Dan, Wobé, Toura, Gouro, Guéré, Oubi, Krou, Bété, Gagou, Dida, Godié... L'animisme lui-même "voit ses divinités, ses rites et ses prêtres changer avec les sites, les groupes liés à leurs ancêtres. L'Islam a peu pénétré ces milieux d'avantage ouverts au Christianisme, à côté duquel, çà et là, se développent ou survivent des sectes liées à quelque prophète ou prêtresse, promoteurs de cultes parfois plus proches de l'animisme ou de la magie, parfois basés sur une recherche de syncrétisme, comme les disciples de Harris, au sud, cherchant à africaniser le christianisme, ou ceux de Kouamé Mihin, au nord de Daloa, prêchant la synthèse entre Islam et Christianisme."(2)

On retrouve le même émiettement, un peu atténué, à l'est du Bandama, chez les populations dites "lagunaires" : Ehotilés, Kwa, Abourés, Abés, Attiés.

-3- Le bloc baculé-agni.

Ici, malgré la division en groupes dont les affrontements illustrent toute l'histoire contemporaine, le fonds commun existe, les éléments de compréhension dominant. Nous sommes ici en "Côte d'Ivoire" :

(1) "La Côte d'Ivoire". G. Rougerie. Que sais-je n°II37 p.70

(2) id. p.72

c'est là que le protectorat s'est exercé d'abord et qu'avec lui les cultures arborescentes ont été introduites, que l'homogénéité est la plus grande, et la richesse aussi !

§2/ Historique des implantations.

Sans en revenir au néolithique, ~~et~~ (il nous faudrait poser la question de l'existence de négrilles à l'arrivée des premiers envahisseurs) on peut être beaucoup plus sûr en ce qui concerne le peuplement des savanes. En effet, dès le premier millénaire de notre ère, les savanes ont été peuplées par les cultivateurs sénoufos et koulanges, mais le "peuple" sénoufo n'est que la somme de cellules sociales rendant chacune ses comptes au groupe des ancêtres. L'ancien y dispose de l'autorité, de l'usage et de l'irresponsabilité des moyens de subsistance. Matriarcat et gérontocratie sont donc les caractéristiques principales de ces peuplades venues du nord-est, tandis qu'à la même époque, Dans et Gourons venaient du nord-ouest et connaissaient aussi la grande famille et le gouvernement des ancêtres, la différence résidant au niveau de la cellule familiale : ici, la filiation qui "rattache" à l'ancêtre commun est patrilinéaire et non plus matrilineaire.

Ces deux mouvements seront suivis d'autres, le phénomène pouvant se résumer en une "double série de pulsations à partir de deux foyers culturels distincts" (I)

A l'ouest : les groupes forestiers, gênés par la descente des soudanais vers la côte, poussent les peuplades guéré et krou vers l'est. C'est la vague guéré et wobé, puis la vague krou, qui refoulent gourons et gagous contre le Sandama. Plus au nord, les envahisseurs malinkés refoulent les Sénoufos vers le nord-est, révélant des amorces d'Etat guerrier.

A l'est, venant du nord de l'actuel Ghana, fin XV^{me}, le groupe abron (ensemble gouang) occupe la région de Bondoukou. Au début du XVII^{me} siècle, sous la pression du groupe akan, les Agnis de l'Assikasso s'établissent au sud de Bondoukou. "Vers 1725, les Brafés se dirigent vers les territoires des Agwas, des Abourés et des Ehotilés, dans l'hinterland de la lagune Abi ; l'éclatement du groupe laisse sur place les Agnis du Sanwi et projeta ceux du Ndénié au nord, ceux du Moronou à l'ouest, tandis que les Baoulés, sous la

direction d'une reine célèbre, **Abla Pokou**, gagnaient le centre de la future Côte d'Ivoire"(I). Ces envahisseurs se caractérisent par un strict régime matriarcal et une organisation politique mieux structurée que celle des peuples de l'ouest. Chaque tribu possède un principe unificateur : la "chaise sacrée", authentifiée par la reine de la tribu. Au dessus des tribus, le royaume copie l'organisation tribale en primant le matriarcat et sa chaise sacrée; il est géré par le chef de tribu jugé le plus digne. On assiste ainsi à la constitution d'États qui se sont conservés jusqu'à nos jours, comme celui du Sanwi, et qui ne sont pas sans causer certaines difficultés par leurs politiques autonomistes, pour autant qu'ils en aient et les mettent en pratique, au gouvernement central. On pourra dire plus tard que l'islamisme et la langue dioula ont pénétré l'animisme des savanes du nord et unifié celles-ci comme en feront autant au sud le Christianisme et la langue française; mais avant l'arrivée du colonisateur, nous venons de voir à quel point toutes ces tribus ont peu de points communs et comment aucun État structuré n'a pris l'initiative d'établir son hégémonie sur l'ensemble du pays. L'intérêt de ce court exposé réside dans le fait que certaines séquelles de cet état de fait subsistent encore et aussi parce qu'il nous a montré la diversité ethnique des populations ivoiriennes, phénomène toujours persistant dans ses implications, même au sein d'une société en plein développement, et dans ses complications, au milieu desquelles nous essaierons de nous retrouver. C'est ici qu'il faut venir rechercher les causes éternelles de certains affrontements dans la lutte pour la détention du pouvoir, et c'est au regard de ces réalités permanentes qu'il faudra nous demander si les luttes politiques ne traduisent pas en partie certains ressentiments inter-tribaux. En effet, du fait des interventions extérieures, certains peuples ont été tout d'abord en contact avec la civilisation du colonisateur, ce qui a pu leur donner un avantage substantiel dès le départ. C'est le cas des populations côtières et Agnis en Côte d'Ivoire, qui ont été les premières à bénéficier de ce contact, - ou à en pâtir ?

Section II Les interventions extérieures

§I/ Islamisation de la savane

C'est vers le XV^{me} siècle que les territoires en bordure

(I) id.p.81

du golfe de Guinée se trouvent en contact avec les circuits transsahariens. Bondoukou et Kong (I) - au nord-est de la Côte d'Ivoire - sont les centres de ces échanges de cola, d'or et d'esclaves vers Djenné sur le Niger ou vers le pays Ashanti, et de réception des barres de sel saharien, du cuivre... et de l'influence du monde islamique qui se heurte au mur de la forêt vierge. On a rappelé - pour mémoire - ce contact qui a établi l'islamisation des populations du nord et ainsi consacré la coupure d'avec les populations du sud, coupure qui persiste de nos jours et pose le problème de l'intégration des paysans de la savane dans la nation ivoirienne, quand ils ont tant -sinon plus- d'affinités culturelles et ethniques avec leurs voisins frontaliers. Une autre question se pose également : de savoir si ces populations ne sont pas handicapées par leur situation excentrique tant au point de vue géographique que culturel ou agricole; malgré les efforts actuels d'implantations systématiques de cultures industrielles (coton), ces régions n'ont pas été "entraînées" dans le mouvement de création de plantations modernes (café, cacao) et donc ne participent pas directement à l'effort national et au progrès économique tels qu'on les repère en Basse-Côte d'Ivoire. Mais cet essor de la forêt, qui a ainsi supplanté et atténué les influences des civilisations soudaniennes, date du contact avec un autre "monde" étranger qui a fabriqué un territoire et lui a donné ses frontières.

§2/ L'ère du trafic "triangulaire".

Après une période confuse - du XV^{me} au XVII^{me} siècle - où les portugais, puis les bateaux européens de tous pays, s'exercent à une activité commerciale sur le littoral, concernant l'or ou les épices, c'est surtout dès le XVII^{me} siècle que commence le trafic négrier des hollandais et que les français s'installent en amenant d'abord cinq missionnaires en 1637. La tentative échoue et cinquante ans plus tard, les contacts reprennent avec le royaume d'Assinie (au sud-est) : c'est l'épisode curieux du voyage du "prince" Aniaba à la cour de Louis XIV, dont il revient en 1700, détenteur d'une pension de capitaine des mousquetaires et accompagné de missionnaires ainsi que de cinquante hommes de troupe. Dès ce moment, le commerce des trois compagnies - dont la Compagnie de Saint-Malo - françaises sera officialisé par une représentation officielle en Assinie. Mais ici encore,

(I) Kong comptait 20.000 hab. avant d'être rasé par les français lors des campagnes contre Samory.

l'entreprise s'essouffle et quelques années plus tard, le littoral est de nouveau soumis au trafic d'esclaves et ce, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Ces événements n'auront servi qu'à donner conscience aux habitants du sud-est d'avoir été les premiers à contracter des rapports entre égaux avec les interlocuteurs français.

§3/Formation du protectorat.

La suppression de l'esclavage (1) ramène l'intérêt officiel sur les pays du golfe de Guinée. Ainsi le capitaine de vaisseau Bouët-Willamez fait^{il} surveiller le golfe de Guinée pour réprimer le commerce clandestin. La politique suivie est aussi de s'assurer des bases pour la marine de guerre, ce qui conduit dès 1842 à la signature d'un traité de protectorat qui s'étendra peu à peu du royaume d'Assinie aux régions côtières de Grand-Bassam, de Dabou et Grand Lahou, Sassandra et Cavally à l'ouest. Tous ces traités consacrent, en même temps que le protectorat, l'établissement de comptoirs de compagnies à privilèges : la souveraineté française est pleine et entière et permet d'acquérir des terrains pour les postes ou les établissements commerciaux; de plus, le traité peut stipuler l'interdiction de commercer avec d'autres puissances que la France.

C'est donc à la suite de ces traités que s'installent par exemple les établissements Régis (1844-1858), mais sans politique d'implantation à long terme. Au contraire, on peut considérer le fondateur de la Compagnie de Kong, Arthur Verdier, comme l'un des précurseurs, des fondateurs de la Côte d'Ivoire moderne : il s'installe en effet en pays agni et fonde la plantation d'Elima qui servira de modèle à bien d'autres. "La plantation d'Elima, bien sûr, eut pour objet d'alimenter les magasins Verdier en produits exportables, mais ce fut aussi le creuset où s'étudia et s'amorça une mise en exploitation rationnelle des possibilités offertes par le pays. Pour la Côte d'Ivoire, c'est à Elima que se fit le passage de l'économie de cueillette, jusqu'ici seule pratiquée par les compagnies comme par les autochtones, à une économie de mise en valeur et d'investissement, sinon de richesses monétaires, du moins de richesses agronomiques". (2) C'est ici qu'arrivent les premiers plants de café en 1881 et que fonctionne la première école d'agriculture. C'est l'équipe d'Elima qui, en 1883, se préoccupe

(1) La Convention décrète la suppression de l'esclavage en 1794, sans effet pratique. De nouvelles lois sont votées en 1815 et 1818.

(2) id. p. 89

de délimiter les zones d'influence anglaise (Ghana actuel) et française sur le littoral. Mais il faudra le Congrès de Berlin (1885) pour définir le concept de "zone d'influence" et donner ainsi le signal de départ aux entreprises coloniales. C'est surtout le principe de l'"occupation effective" obligatoire qui va obliger chacun à pénétrer à l'intérieur de sa colonie et constater alors les possibilités d'exploitation, insoupçonnées lors des contacts marginaux avec les populations du littoral. En 1887, Treich-Laplène, associé de Verdier, "définit" les frontières orientales de la Côte d'Ivoire en empruntant la route traditionnelle des caravanes vers le pays dioula (Kong) et rencontre le 5 janvier 1889 Singer qui vient du Sénégal. Ce dernier deviendra le premier gouverneur de la colonie dont l'entité est reconnue par décret du 10 mars 1893. Il aura fallu une course de vitesse pour occuper le territoire et c'est elle qui révèle les richesses forestières qui désormais détermineront l'essentiel de l'économie. Tous ces événements se passent dans une région bien déterminée : la zone "est" et littorale, dont les populations agni et lagunaires profiteront du progrès économique et de l'installation sur leur territoire de plantations de café et cacao. Ce sera de ce pôle que diffuseront ces cultures vers l'ouest et, nous le verrons plus loin, les conditions du développement économique et de la naissance d'une Côte d'Ivoire moderne. Mais c'est ici aussi que se poseront le plus gravement les problèmes de l'adaptation des structures sociales traditionnelles.

Cet avantage a peut-être joué d'abord en faveur des populations de l'est, mais ne se sont-elles pas endormies, ou bien l'influx innovateur provient-il toujours de ces régions : il nous faudra répondre également à cette question. Pour le moment, la Côte d'Ivoire n'existe que sur le papier et c'est de 1900 à 1920 qu'elle va se réaliser : par l'administration directe et la constitution d'une infrastructure économique.

§4/ La colonie de Côte d'Ivoire

La pénétration vers l'intérieur est d'abord "pacifique" et s'accompagne d'une installation bien menée de pistes (de 1899 à 1905, le kilométrage en quadruple : 3200 km). Mais on passe bientôt de la pénétration "pacifique" à la pénétration "active" et les missions ont alors un caractère militaire affirmé, comme celles du

gouverneur Angoulvant vers 1908. En 1915, la "pacification" est achevée et si certains territoires ont été "pacifiés" par voie de traités de protectorat, d'autres ont vraiment été conquis par des expéditions militaires. En conséquence, la contrainte va se généraliser à l'ensemble de la Côte d'Ivoire et avec elle le régime dit "d'administration directe". Les chefs traditionnels sont déposés ou alors deviennent des fonctionnaires et surtout, alors que dans la période de protectorat, la France versait une "coutume" (somme d'argent), elle prélève maintenant l'impôt de capitation !

Cette administration directe se caractérisera par une organisation administrative autoritaire, une centralisation extrême et le droit de regard du gouverneur sur toutes les affaires, tous les services, et la confusion en un seul individu de tous les pouvoirs : exécutif, législatif, judiciaire, ce qui permettra parfois tous les abus, le contrôle métropolitain n'étant pas toujours effectif. Mais on ne peut critiquer complètement ce mode d'administration, car il a permis la transformation de cet amalgame de tribus en une réalité certes complexe, mais vivante et rassemblée sous une même direction, dont la cohésion s'affirma d'abord dans le fait d'une position propre au sein de l'AOF (défendre les intérêts ivoiriens).

Par ailleurs, cette administration, par le biais des cultures "forcées", devait consacrer le rôle principalement agricole de la Côte d'Ivoire, en la spécialisant dans les produits tropicaux d'exportation. On ne peut parler vraiment de monoculture, car plusieurs modes ont prévalu successivement : l'huile de palme et les palmistes représentent l'essentiel des exportations vers la fin du XIX^{me} siècle et croîtront jusqu'à 29.000 t pour diminuer ensuite. Les premiers plants de cacaoyers apportés également à la fin du XIX^{me} ne produiront que vers 1920 (la production africaine arrive sur le marché) et la Côte d'Ivoire vit de 1920 à 1940 l'ère du cacao; croissant jusqu'à 55.000 t en 1939, la production stagne autour de 60.000 entre 1950 et 1960, avant de continuer en avant : 100.000 t en 1962 (du fait de l'adoption de ces cultures à l'ouest du pays). Le café prend le relais vers les années 1940 (20.000 t) et l'essor de la production est alors spectaculaire et atteint 140.000 t en 1962. La banane a précédé de peu le café sur le marché extérieur : 10.000 t exportées dès 1938, 120.000 en 1962. Quant aux bois : l'exploitation de l'acajou jusqu'en

1923 s'étend ensuite à d'autres variétés, et des 100.000 t exportées en 1924, mis à part le marasme des années 1930-50, la progression reprend jusqu'à 260.000 t en 1957 et "bondit" ensuite pour atteindre près de 900.000 t en 1962.

toutes ces productions datent de cette période de mise en route que fut l'administration directe, mais cette pratique des cultures forcées, l'africanisation minimale des cadres de la colonisation, la coercition exercée sur les populations par le travail forcé, tels sont les aspects^Y plus négatifs à l'origine des premières revendications d'indépendance. Il y manquait un "creuset" : l'administration coloniale fabriqua de toutes pièces Abidjan qui n'était qu'un village de 1.400 habitants en 1912, et qui permit ainsi aux ivoiriens de se rencontrer et de communiquer avec d'autres membres de la fédération. Il manquait une occasion : ce fut la seconde guerre mondiale qui amena la métropole à relâcher son étrointe, et, avant, les errements de la III^e République en matière coloniale.

Il ne s'agissait pas de faire ici un inventaire complet des causes de la revendication d'indépendance et d'abord d'autonomie, mais bien plus de constater comme les événements sont liés et comment cette administration coloniale fournissait dans ses conséquences les moyens et les données d'une indépendance politique.

Section III. Les données d'une indépendance politique

Notre objet est maintenant de planter la troisième partie du décor ou mieux : de voir la société ivoirienne actuelle à travers la personnalité de son leader et dans la place qu'elle occupe alors en AOF. Les événements qui précéderont l'indépendance sont là pour démontrer à quel point la réalisation de cette indépendance est due au réveil de certains groupes ethniques, dont celui du président Houphouët-Boigny, et aussi à l'émergence d'individus formés à Dakar ou même en France, de la même génération que celui-ci.. et on verra à quel point ce dernier a dû lutter avant d'en arriver à la constitution du "parti unique", contre les représentants d'ethnies opposées, bien que parentes, comme celles du sud-est (agnis du Sonwis..) ou d'autres à l'ouest (Guéré, Krou).

§I/ Rôle joué par Houphouët-Boigny dans l'accession à l'indépendance

Pendant la période 1920-40, on assiste dans les principales villes à l'apparition d'associations ethniques; certaines se transforment en associations plus vastes : ainsi, "l'Association pour la Défense des Intérêts des Autochtones de Côte d'Ivoire" (ADIACI) qui regroupe les leaders agni et akan du sud-est, en 1934. Mais on peut souligner l'incapacité de ce mouvement à se muter et à trouver un "leadership" pour un mouvement nationaliste. Devant l'échec de l'hégémonie des planteurs agnis, les planteurs ivoiriens se joignirent alors au Syndicat Agricole de la Côte d'Ivoire, sous la coupe d'européens pro-vichyssois. Mais l'essor devait venir du Syndicat Agricole Africain (S.A.A.), créé par le gouverneur Latrille, du Comité Français de Libération Nationale, et patronné par 8 fondateurs : 4 originaires du sud-est, 3 dioulas, et 1 baoulé : Houphouët-Boigny. Dès la fin de 1944, le syndicat compte 8548 membres dont la moitié provient des deux cercles baoulé de Bouaké et Dimbokro, alors que le sud-est, bien que produisant 53 % du café et du cacao, ne compte que 10 % des syndiqués ! Comme le fait remarquer M. Zolberg : "Il est évident que les Agnis restent en dehors du mouvement qui organise la vie africaine" (I). Les objectifs du syndicat sont d'abord d'assurer les prix pour les producteurs africains, d'organiser des coopératives de vente pour éliminer les intermédiaires et principalement d'assurer une répartition équitable de la main d'œuvre entre les membres du syndicat. Mais déjà les listes du SAA servent à l'établissement des registres électoraux et pendant la Ire campagne électorale, c'est un outil magnifique pour faire élire son président (août 1945 puis oct. 45). Mais la position personnelle du leader est un autre élément majeur de son succès : il est d'abord membre du lignage du chef dans la tribu akoué (baoulé). Il sera le premier baoulé diplômé, major, à Ponty, médecin en 1925, il se marie en pays agni (Abengourou 1933) avec une femme de sang royal, devient chef de canton des Akoués à la mort de son oncle maternel (1940), organise l'Association des chefs coutumiers, étendant ainsi son influence parmi les chefs traditionnels en dépassant son propre groupe, et au sein du SAA, il est l'un des plus riches planteurs et peut financer lui-même une campagne politique. Comme il le dit lui-même : " Si l'unité n'avait pas été dans notre cœur, nous l'aurions découverte dans notre tête".

(I) Zolberg Aristide. "One-Party Government in the Ivory Coast". 1964. p.67

Du fait de ces multiples "qualités", il est favorisé dans la lutte politique qui va suivre la fin de la seconde guerre mondiale.

Son parti, le PDCI, se transforme en véritable parti de l'été 1946 à l'été 1951 en conservant cette particularité que l'on n'y adhère pas en tant qu'individu, mais comme participant d'un groupe social qui, lui, adhère. Le parti s'organise donc pendant l'hiver 1945-46 : il a 80.000 membres en 1946, dont le tiers appartient au SAA. On y trouve des chefs traditionnels et de jeunes étudiants, des gens de l'ouest, des socialistes, de nouvelles recrues du groupe d'études communistes; on ne craint pas les antagonismes tant qu'ils restent locaux, on ne tente pas d'intégrer les ethnies au plan local. Il faut donc noter au départ cette filiation communiste du PDCI : on la reprochera longtemps à son leader, en butte, sinon aux arrestations, pour le moins à toutes les tracasseries administratives. Au niveau super-territorial, le RDA est une extension du PDCI, et révèle ici le rôle joué par Houphouët-Boigny en AOF comme celui qu'il joua aussi sous la IV^{me} République en France. Ce qui ne l'empêche pas, au 2^{me} congrès RDA, les 2-6/1/1949 de copier l'organisation du parti sur celle du P.C.F. Mais le PDCI conserve ses particularités, ainsi, par exemple la sous-section de Treichville (Abidjan) compte une centaine de comités ethniques ! Le parti se modifie peu à peu, élimine les individus identifiés au SAA, bien que les liens subsistent officieusement. En 1951, l'association des Chefs Coutumiers, qui comprend 100 des 104 chefs, se déclare opposée au RDA et affirme sa fidélité à la France. Pendant tout ce temps, du fait des pressions financières de l'administration, les leaders PDCI disparaissent et la majorité PDCI s'évanouit, de 31/37 membres du Conseil Territorial en 1948, à 9/37, en 1951 ! D'autres leaders quittent le parti pour en fonder d'autres⁽¹⁾ qui seront basés sur une ethnie. Ces différents mouvements devaient aboutir à la confusion d'où sortit l'étincelle qui provoque les combats de rues à Abidjan en février 1949. Des négociations entamées et le contexte de la guerre froide amènent Houphouët-Boigny à reconsidérer sa position et à se séparer du PCF. Il reste seul leader PDCI en 1951, les autres sont dans l'opposition, emprisonnés ou morts (comme Biaka Boda) et c'est alors que les ralliements vont permettre au parti de retrouver sa place et même de supprimer toute opposition.

x leaders

(1) Partis

En définitive, on peut dire que l'évolution du PDCI se découpe en tranches successives d'évolution : 1946-49 : naissance du parti à partir d'une base syndicale et ethnique (SAA, Baoulé). 1949-1951 : le parti militant, organisation de masses; 1951-56 : émergence du parti unique et appel à l'union pour le développement; après 1956 : triomphe du parti unique et abandon des projets de fédération. On passe alors d'une revendication syndicale et d'une action politique à l'extérieur avant 1956 à la revendication politique active en Côte d'Ivoire après la Loi-cadre de 1956.

De ce bref aperçu, se dégage l'idée que Houphouët-Boigny a été la chance de la Côte d'Ivoire ; il a su, par ses relations multiples avec les politiciens de métropole, rétablir la prédominance de son parti, alors que les autres dirigeants avaient été évincés au flux ou au reflux des vagues d'agitation politique de 1946 à 1958. Il est devenu irremplaçable pour le moment et ses liaisons avec le monde paysan, ses attaches traditionnelles font de lui le type même de l'intermédiaire souhaitable entre deux mondes qui n'ont que peu de contacts. C'est grâce à lui que l'unanimité a pu se faire. Homme providentiel sans doute, mais politicien aussi qui a été à bonne école - celle des gouvernements de la IV^{me} république.

Nous nous demanderons ultérieurement si sa présence à la tête de l'état a quelque chance d'être contestée pour le moment et si le prestige dont il jouissait auprès des masses populaires a faibli. Remarquons qu'il est bien entretenu, car après le Code du Travail Outre-Mer, la loi-cadre, l'indépendance, et l'affirmation du nationalisme ivoirien, toutes ces initiatives ont alimenté ainsi sa bonne réputation.

§2/ La Côte d'Ivoire et le complexe de "vache à lait" de l'AOF

Ce grief date du temps de la fédération, mais il a été la première manifestation du nationalisme ivoirien (1). Et comme l'écrit

M.P. Giarnes: "Quiconque est tant soit peu familier des problèmes ouest-africains en conviendra aisément : c'est beaucoup plus contre Dakar qu'contre Paris que la Côte d'Ivoire a pris son indépendance. Car c'est Dakar qui redistribuait le budget fédéral et la Côte d'Ivoire participait pour une bonne part à l'alimentation des recettes communes sans bénéficier d'une part équivalente des dépenses".(2)

(1) La cohésion se fait toujours contre quelqu'un : ici, c'est Dakar.

(2) Monde Diplomatique. Nov. 1964. p. 10

* 2† "Aussi bien, dans les années 1950, la libre et exclusive disposition des recettes fiscales apparaissait-elle comme un objectif majeur à atteindre". (1) * Les cadres européens eux-mêmes qui travaillaient dans des agences dont le siège social était à Dakar, se souciaient-ils de démontrer la spécificité des problèmes qui leur étaient posés. M. Biarnes signale que l'on pourrait retrouver ces sentiments "nationalistes" chez le clergé missionnaire et les militaires français !

La loi-cadre du 23 juin 1956 venait donner la réalité du pouvoir aux territoires au détriment de la fédération et permettait ainsi le nouvel essor ivoirien. Mais celui-ci se trouve confronté maintenant avec les mêmes problèmes de débouchés que Dakar et depuis 1958 nous assistons aux tentatives de politique inter-africaine de Houphouët-Boigny. Quoi qu'il en soit, la position ferme de ce dernier à Paris l'a favorisé dans ses objectifs proprement ivoiriens et il a bien mérité son titre de "premier artisan de l'indépendance."

Celle-ci se manifesta de façon plus virulente par l'épuration de 1958 et l'exil consécutif de 17 à 20.000 togolais et daho-méens qui remplissaient principalement des fonctions administratives. En effet, le fait que la Côte d'Ivoire se soit opposée à toute idée de fédération a exacerbé les conflits ethniques et peut-être même créé des obstacles à l'intégration nationale. Il reste que la Ligue des Originaires de Côte d'Ivoire (LOCI) a déclenché ou tout au moins participé à la poursuite des 20.000 "étrangers" qui trouvent momentanément refuge dans le (vieux) port d'Abidjan (24-26 oct. 1958).

A ce propos, on a pu écrire que "...les événements indiquaient aussi que l'écart entre le régime et les éléments dont l'appui était nécessaire en vue d'un développement accéléré, a continué de s'élargir. Si le gouvernement est incapable de contrôler ceux-ci quand ils dirigent leur ressentiment contre des étrangers, sera-t-il capable de résister à la prochaine vague de mécontentement dirigée cette fois contre lui-même ?" (2)

Avec cette revue rapide des caractéristiques principales de l'évolution historique de la Côte d'Ivoire, nous avons les débuts d'une explication. Elle nous permet de dégager et de développer certaines idées principales qui doivent rester maintenant dans notre esprit, telles que la diversité des communautés qui ne sont pas à

(1) id. p. 10

(2) Zolberg, op.cit. p. 248

la même "heure" de développement économique ou de changement social, l'utilité et la nécessité d'une analyse serrée des forces politiques et du rôle joué par le parti unique et ses dirigeants dans la société actuelle et aussi le caractère particulier de cette société où la politique a pris son modèle à l'Est et ses schémas de développement économique à l'Ouest. Il restera à chercher dans quel sens le centralisme démocratique ou le capitalisme "flamboyant" évolueront et si ces réalités ne se dénatureront pas, dans un contexte tel que celui-ci, où les conflits politiques restent épicés de magie blanche et de sorcellerie. Nous avons maintenant la possibilité de décrire la société ivoirienne actuelle dans sa "totalité", après l'avoir inscrite dans son évolution.

Chapitre II La société ivoirienne actuelle.

Dans une telle complexité, il faut trancher pour expliquer, isoler pour analyser, on y gagne en compréhension et en rigueur. Il faudra alors mettre de côté d'une part les couches sociales qui sont nées de la colonisation, et de l'autre celles qui proviennent des immigrations africaines, immigrations qui concernent toute une main-d'œuvre non qualifiée et plus ou moins mobile, venant principalement de Haute Volta et du Niger. Ces catégories sociales isolées, nous nous attacherons ensuite à l'observation des couches sociales authentiquement ivoiriennes.

Section I L'implantation étrangère en Côte d'Ivoire

Les "étrangers" servent à combler les lacunes laissées par les ivoiriens eux-mêmes, tant au sommet de la pyramide sociale qu'à sa base. La part de l'implantation européenne reste très importante dans les secteurs-clés de l'économie, en regard du petit nombre d'Européens qui résident dans le pays. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire manque d'une certaine main-d'œuvre et doit faire appel à des travailleurs immigrés, aussi bien pour les plantations - la majorité des travailleurs immigrés y travaille - que pour les postes inférieurs dans le secteur industriel. Mais elle y gagne parce que les individus qui, de par leur situation précaire, pourraient être amenés à revendiquer, n'ont pas d'attaches solides dans le pays et restent dans l'expectative ou la désignation.

§ I/ la part de la "colonisation". On retrouve ici les difficultés

statistiques qui sont loin d'être résolues et nous ne pouvons livrer que les chiffres dont nous disposons. Ces insuffisances sont regrettables et ne sont pas le moindre ennui lors d'une telle étude. Ainsi doit-on parfois se contenter de données vieilles de 10 ans pour garder une certaine cohérence de l'exposé.

En 1956, la population européenne s'élevait à 14.700 âmes, soit 0,6 % de la population totale (1) - on ne retrouve pas la même densité qu'au Sénégal (2 %) et au Congo (1,4 %), ces deux territoires ayant eu à l'époque la direction des deux fédérations d'AOF et AEF. Particulièrement pour le Sénégal : les établissements commerciaux y possédaient leurs sièges sociaux et on y retrouvait les responsables européens. Il est difficile de dire comment cette population a évolué vraiment : des éléments contradictoires ont joué. Le retrait des planteurs et fonctionnaires métropolitains - sans exagérer son importance - a-t-il compensé l'arrivée de nouveaux agents commerciaux et surtout des agents de la coopération ?

En ce qui concerne le secteur public, où ils occupent une part non-négligeable (730/4760 dans l'administration civile, 260/910 dans l'armée en 1956) et, la part de leur salaires évaluée par rapport à la production intérieure brute au prix de marché est de 3 %, sans que l'on ait comptabilisé la production autoconsommée dans la PIB. (2) leur poids est sensiblement le même qu'en Guinée et au Mali à cette époque, et l'un des plus faibles par rapport aux productions nationales quand on compare avec le Sénégal (6,4 % et 5,3 milliards F.CFA),

la Haute Volta (13,5 % pour 1,10 milliards) et surtout le Congo (24,6 % pour 3,3 milliards) (2). Il faut remarquer surtout qu'à égalité sensible de taille (critère de PIB au prix de marché), la Côte d'Ivoire ne connaît pas les difficultés sénégalaises dans le domaine de la fonction publique - ou ne les connaît pas encore.

x du secteur privé

Mais c'est surtout dans les activités économiques que l'on repère le mieux cette importance de l'implantation européenne, qui se répartit par tiers dans les trois genres d'activités ; forêt, agriculture et commerce, en ce qui concerne les effectifs, mais d'une importance économique différente (les chiffres d'affaires⁽³⁾ étant les suivants en 1956 : Agric. et forêts : 4,01 mds, Bâtiment et Travaux Publics : 6,2 mds, Mines et industrie : 5,4 mds et 16,97 mds pour le com-

(1) l'évolution démographique européenne : 1913 (1946) et 27.000 (1963)

(2) Comptes économiques de l'AOF.

(3) des entreprises européennes.

merce) Si on en/veient aux activités purement agricoles et industriel-
 les, il faut souligner la vocation forestière de la Côte d'Ivoire
 telle qu'elle a été découverte par les colonisateurs et continuée par
 les exploitants forestiers européens. Ceux-ci ont conservé jusqu'à
 ces dernières années un monopole incontesté dans l'exploitation des
 réserves forestières, mais la situation évolue vers une apparition de
 forestiers africains (I) et on compte déjà 5 africains sur 12 comme
 membres du bureau du Syndicat des producteurs forestiers. Les afri-
 cains commencent à pressentir le besoin d'une régularisation et d'une
 exploitation plus systématique, mais ce genre d'entreprise nécessite
 au départ des investissements plus importants que pour l'installation
 de plantations de café ou de cacao. Pour ces dernières cultures, les
 africains suivent l'impulsion donnée par les planteurs européens, les
 quels continuent en innovateurs à adopter de nouvelles cultures. Ainsi
 en 1940, le 1/3 des plantations de cocoyers appartenait à 200 planteurs
 européens, mais les parts sont passées respectivement pour le café
 et le cacao (en superficie) : de 8,3 % et 3,9 % à 1,8 % et 1,2 % de
 1950 à 1959, les planteurs européens se préoccupant alors de nouvel-
 les cultures, comme celle de la banane, de l'hévéa -après le repli
 d'Indochine - et aussi de nouvelles palmeraies sur le littoral alla-
 dian (ouest d'Abidjan). Houphouët prend en septembre 1963 la direc-
 tion du ministère de l'Agriculture qui "fut malheureusement pendant
 2 ans principalement officine de propagande "(discours du 28 sept. 63)
 et déclare: "aujourd'hui la production du café est pour 95 % aux
 mains des africains et celle du cacao pour 96 %. Demain, il en sera
 de même pour ce qui est du caoutchouc". En ce qui concerne la bana-
 ne, les superficies et productions évoluent ainsi:

à Boigny

	1959	1960
Européens: Superf.	4000 ha	1500 ha
Produc.	17000 t	62000 t
Africains Superf.	1000 ha	2000 ha
Produc.	10000t	20.000 t

Une société d'économie mixte d'assistance technique est
 chargée de veiller à la pérennité des cultures africaines. L'engoue-
 ment est certain : en une seule année, le nombre des planteurs est
 passé de 800 à 1.600 ! (1960) le monopole européen est plus manifeste
 en ce qui concerne l'ananas (1000 ha installés sur les 1.200 et 400
 en production en 1960) et l'hévéa, où, sur 10.200 ha plantés, il n'y
 (I) Marchés Tropicaux et Méditerranéens. 19/1/1963.

avait que 227 ha en exploitation (1960) aux mains d'européens.(1)

Il demeure que les principales exploitations forestières sont encore détenues par ces derniers et la concentration s'accroît encore : si en 1960, on pouvait dire que 5 scieries débitaient 50 % des bois sciés et les 7 suivantes 26 %, en 1963, 10 scieries débitent à elles seules 85 % de la production !

Avec ces forestiers et ces planteurs, nous nous trouvons ici en face de ces "broussards" qui "jugent la grandeur de l'Occident : une mince pellicule. Ils sont fiers d'être européens comme un ivrogne invoque sa mère"(2), et sans aller jusqu'à les caricaturer ainsi, on peut néanmoins les différencier des cadres de l'industrie et du commerce - en bref des "citadins" - qui ont moins de contacts et conservent moins d'affinités avec les africains du cru, allant jusqu'à se cantonner comme à Abidjan dans des quartiers déterminés (le Plateau, Cocody).

Cette allusion aux cadres du secteur tertiaire nous rappelle la troisième part importante de cette présence active en Côte d'Ivoire, et sans doute la plus enracinée dans son histoire : "c'est en Côte d'Ivoire que les activités commerciales de la colonisation sont les plus développées"(3). Les chiffres d'affaires du commerce sont quadruples de ceux des "industries" forestières et agricoles réunis. (de 4,01 à 16,97 mds). Ce commerce, au stade de la grande entreprise, se concentre sur la côte en une centaine de sociétés commerciales (les élans des ^{Cam}espagnes de produit les faisant se replier sur la côte). Aussi bien pour les cadres de ces sociétés que pour ceux des entreprises industrielles, le séjour en Côte d'Ivoire n'a pas le caractère d'une véritable installation. A cet égard, on peut dire que la Côte d'Ivoire n'a rien eu d'une colonie de peuplement et si on excepte Abidjan et sa région limitrophe, on ne trouve ailleurs d'européens que planteurs ou fonctionnaires et administrateurs de sociétés industrielles (mines. Diamant..) et à l'intérieur les ségrégations sont plus réelles encore qu'en ville, les exemples de cercles fermés se retrouvent ici comme ailleurs en Afrique, sans empêcher une saine et franche "coopération" avec les dirigeants politiques pour promouvoir le progrès économique. On peut donc constater que l'emprise française, et maintenant européenne (CEE) est réelle, (1) toutes ces données proviennent du Répertoire de l'économie africaine (2) Desanti Dominique. "la Côte d'Ivoire", p. 25. (3) Barbé, "les classes sociales en Afrique Noire au Sud du Sahara", p. 50

sans être plus prononcée qu'ailleurs, mais il ne s'agit pas ici de faire l'étude du pays en termes de productions, de bénéfices, de marges commerciales.. ce ne sont là que des indices qui doivent nous permettre de comprendre combien ces cadres techniques restent nécessaires. Aussi bien, on peut dire que les français ont conservé les principaux postes de responsabilité, indirectement dans l'administration (Conseillers techniques) et directement en matière de production industrielle. A cet égard les statistiques de salaires comme d'effectifs n'ont pas besoin de beaucoup de décontractions et on peut constater les disparités réelles dans les niveaux de vie, en ce qui concerne le secteur industriel :

Secteur	Salaire Moyen Eur./an	Sal.Moyen Afr./an	Rapport
Aliment.	980.000	92.500	x 10,6
Corps Gras	1.117.000	90.600	x 12
Textile	1.050.000	110.800	x 9,4
Bois	945.000	101.600	x 9,3
Mines	1.335.000	109.000	x 12,2
Métall.Fine	840.000	130.300	x 6,4 (I)

x par an

L'africanisation des cadres reste un vœu pieux, d'abord dans la fonction publique et plus encore dans le privé. Au mieux, certaines entreprises commerciales comme la CFAO ou la SCOA laissent maintenant le travail en brousse à des gérants autochtones (2) dont les salaires avoisinent les 950.000 F^x et font de ceux-ci les éléments d'une couche nouvelle de "parvenus". Ailleurs, on retrouve le phénomène bien connu de l'impossibilité d'émergence d'une bourgeoisie locale à partir de ce contexte économique encore imprégné des réalités coloniales. Dans le secteur secondaire comme dans le secteur tertiaire, ce sont les capitaux étrangers qui s'investissent grâce à un Code d'Investissement particulièrement souple mais la question se pose de savoir si ce monopole de l'initiative en matière de développement industriel restera extérieur et en dehors de toute participation ivoirienne. On peut signaler que les formules de participations financières permettent celle-ci mais les initiatives autochtones restent inexistantes en matière d'"engineering".

Dire que ces cadres, ces planteurs européens constituent une aristocratie urbaine ou foncière serait préjuger de l'homogénéité de ces groupuscules dont les intérêts se bousculent sur le plan

(I) Situation Economique 1960. Ministère du Plan..Abidjan.

(2)"(la SCOA).. a ouvert des épiceries-bazars dans toute la brousse dont sont responsables des Africains formés dans ses écoles.."Barbé.id.

économique. Ils se placent moins au sommet de la hiérarchie sociale ivoirienne qu'en dehors, si on adopte alors un point de vue subjectif. Ce qui existe, c'est un terrain où toutes les expériences de culture réussissent, une forêt où le cadastre ne fera pas sentir réellement ses contraintes avant longtemps et aussi une population qui profite néanmoins de ces conditions d'expansion, et fournit un marché de consommateurs unique en Afrique occidentale française, si on excepte le cas du Sénégal.

Ainsi, du fait de l'importance des revenus des planteurs ivoiriens, cette "exploitation" européenne ne semble pas aussi lourde qu'ailleurs si on la mesure en part relative du revenu du pays: 17 % contre 34 % au Sénégal et 56 % au Gabon (1). Il se dégage de ceci l'idée que la Côte d'Ivoire est devenue la terre d'élection des investissements métropolitains et que sa position géographique comme ses possibilités agricoles en font un pays où tout essai est couronné de succès. Il y faut d'autres conditions, mais quand le "climat" est au progrès économique, comme c'est le cas depuis l'indépendance, et bien que les antagonismes et les incompréhensions restent totales sur le plan culturel pour ne pas dire sociologique, l'unanimité se fait autour des mêmes objectifs économiques. Trois chiffres éloquentement résument bien cette idée : en 1960, 20.000 français ont "fait" (salaires, bénéfices, profits..) 30 milliards d'AF alors que l'aide reçue se monte à 10 mds. Le profit est évident et se réinvestit sur place en partie, mais il n'est pas synonyme de création d'une minorité européenne stable et consciente de sa position : les vagues d'investissements de ces années 1960 deviennent le fait de sociétés sino-européennes dont le caractère impersonnel et le désintéressement total vis à vis de la situation locale politique diffère beaucoup de l'attachement de ces planteurs de l'entre-deux guerres qui ont été les précurseurs de la société ivoirienne moderne. Cet absentéisme s'est manifesté encore "après la guerre, quand on découvrit que des espaces importants autour d'Abidjan et ailleurs, nécessaires à l'expansion de la ville, appartenaient à des européens qui n'avaient jamais résidé en Côte d'Ivoire" (2) De plus, devant cette accentuation du caractère anonyme des interventions modernes, il devient très difficile pour l'observateur d'essayer de repérer les relations tenues entre dirigeants politiques et hommes d'affaires européens.

(1) Barbé, id. p. 58

(2) Zolberg, op. cit. p. 57

A cet égard, l'analyse de la composition du Conseil Economique et Social nous apporte quelques lumières sur ces relations entre le pouvoir et des hommes comme M. Pierre Bonjour, président de la Fédération Agricole et Forestière de Côte d'Ivoire, pour ne citer que lui. On retrouve ainsi les dirigeants de la Chambre de Commerce, du Syndicat des Entrepreneurs industriels de Côte d'Ivoire (P. Chichet), du Syndicat des Importateurs et Exportateurs de Côte d'Ivoire (J. Joigny). Tout cela n'est-il pas en accord avec les dires du président Houphouët Boigny quand il déclare: " Nous sommes des paysans et non des politiciens. Notre pays est comme une belle fille qui a besoin d'un mari. Dans ce cas, les maris sont l'argent et les techniciens. Deux choses qui nous sont nécessaires et que nous ne possédons pas. C'est pourquoi nous allons les chercher où ils se trouvent". (I)

Ayant ainsi vu comment la minorité européenne participait activement et aux postes de responsabilités à la construction de la société ivoirienne, sans s'immiscer dans les palabres politiques, nous pouvons en dire qu'il ne s'agit plus que d'une strate repérée principalement par ses critères économiques, "strate" en ceci qu'elle participe à l'économie, mais à aucune autre activité sociale. On pourrait dire "classe" si la solidarité existait vis à vis de la société des autochtones, mais il s'agit plutôt d'un "mariage de raison" et nous jugeons bon de mettre à part ces minorités européennes ainsi que les autres minorités - africaines, cette fois- .

§2/ Les "étrangers" en Côte d'Ivoire.

C'est dans les mêmes secteurs que précédemment que nous pouvons remarquer cette présence d'africains venus travailler ici. Ces mouvements d'immigration plus ou moins temporaires de manoeuvres ou même de fonctionnaires sont des pratiques héritées du temps de la colonisation ; c'est ainsi qu'on a pu parler d'une "francmaçonnerie" des fonctionnaires antillais ou sénégalais. Et c'est de là que naquirent les mouvements nationalistes qui devaient mener par exemple à l'éviction des petits fonctionnaires togolais et dahoméens en 1958. Cette dispersion des affectations est due à la politique coloniale qui espérait ainsi éviter les prises de conscience ou plutôt créer au niveau de la fédération, un ensemble de techniciens ou de fonctionnaires qui auraient dépassé les rivalités ethniques et territoriales.

(I) France U.rafrique. n° 158. Janvier 1965. N. Sansone.

Si on laisse de côté le secteur tertiaire -où l'ivoirien n'est pas chez lui-, on retrouve dans le secteur agricole la même ampleur des mouvements d'immigration : 250.000 voltaïques partent chaque année vers le Ghana ou la Côte d'Ivoire pour y demeurer un peu moins d'un an (le temps de la traite)(I) ou même se fixer. La superposition des départs et des arrivées rend les comptabilisations difficiles, mais on peut toutefois noter que pour les salariés, qui constituent une part croissante de cette main d'oeuvre agricole, la part des étrangers y est prépondérante : 60 % sinon plus. Les chiffres suivants vont nous aider à préciser (2) :

Total des Salariés	Européens	Africains (total)	Ouv.& Manoeuv.
(I) 100.300	10.600	89.700	4.600 62.000
(II) 171.000	7.000	164.000	90.000 56.600
(III) 109.400	3.000	106.400	32 000 43.900

Note: (I): Sénégal. (II): Côte d'Ivoire; (III): Guinée. L'ensemble constitué par les ouvriers et les manoeuvres est décomposé en "ouvriers et manoeuvres du secteur agricole et forestier" (1^{re} colonne) et "ouvriers et manoeuvres non agricoles" (2^{me} colonne). On a réuni ici salariés du secteur privé et du secteur public. Source: OutreMer 1958 p.210 sqq.

En 1957, on compte donc 101.600 étrangers sur 164.000 travailleurs -62%- et en 1961, malgré l'exode massif des dahoméens et des togolais (20.000 ou plus), on comptait encore 98.300 étrangers sur 169.800 salariés, soit un pourcentage de 58 % (3)

Si on fait le rapport de ces 164.000 salariés à la population active totale, on arrive à un taux de 19,3 % (alors qu'il est de 11,4 % au Sénégal et de 14,7 % en Guinée par exemple). Mais il suffit d'enlever les 62 % de travailleurs étrangers pour constater combien les salariés ivoiriens tiennent peu de place, leur part se fixant alors à 7,7 % de la population active masculine (au dessus de 15 ans). On peut donc dire que dans le secteur agricole et forestier la main d'oeuvre est en totalité -ou presque- étrangère (au niveau des ouvriers et manoeuvres) : en 1960, la main d'oeuvre voltaïque en Côte d'Ivoire comptait 140.000 membres, dont 96.000 dans l'agriculture et 44.000 dans les secteurs non-agricoles. Or à la même époque le personnel des plantations se montait à 120.000 (4) Il nous faut raisonner ici sur des chiffres dont on ignore les marges d'erreur, mais cela nous donne, sans compter les autres étrangers, un pourcentage de 80 %. On ne peut comparer ces chiffres avec les précédents sans

(1) March. Prop. et Méd. 12/1/63, p.79 (2) "Outremer 1958" p.210.
 (3) Situation Economique de la CI, 1960. (4) id.

X donné

remarquer qu'une certaine partie de ces manoeuvres immigrés ne sont pas salariés, mais rémunérés en nature. Quant aux 44.000 qui ne travaillent pas en secteur agricole, on peut les rapprocher du nombre de la population salariée non-agricole en 1960 (68.000). Le rapport est risqué, étant le peu de sûreté de ces données, retenons seulement le rôle non-négligeable joué par cette main d'oeuvre voltaïque et, plus largement, étrangère, qui se caractérise par ses conditions de vie précaires, l'importance des relations qu'elle conserve avec le pays d'origine (transferts monétaires), et aussi des phénomènes de retribalisation, en l'absence d'organes de défense de leurs intérêts. Comme l'explique M. Dupire (1),

"L'immigrant mossi est enchaîné à une société sous-développée à laquelle actuellement il donne beaucoup plus qu'il ne reçoit et son standing de vie reste de ce fait encore très bas. La force de cette société est d'induire, chez ceux dont le support lui est nécessaire, le sentiment qu'ils ne peuvent se passer d'elle. Les immigrants mossis ne peuvent, pour contrebalancer le sentiment d'infériorité qu'ils éprouvent dans une société globale dont le rythme et les nouvelles valeurs leur échappent encore, que s'appuyer sur une structure traditionnelle qui leur apporte la sécurité morale indispensable à leur équilibre personnel. Il est possible que lorsque ces facteurs socio-économiques qui les maintiennent dans une classe de sous-prolétaires auront été surmontés, leur attitude envers le milieu d'origine et leur avenir professionnel se modifiera":

Les conditions de vie précaires en font un prolétariat paysan qui ne sait pas se dépasser et donc se défendre, mais où les chances individuelles restent intactes. Cependant, rares sont ceux qui "montent" parmi ces immigrés:

"De ce point de vue, le Mossi est essentiellement différent du dioula qui se risque seul, son baluchon de colporteur sur la tête, à la conquête de la fortune. Alors que la plupart des immigrants étrangers (il faut entendre : dioulas) cherchent à réaliser des projets d'avenir personnels, eux n'en expriment aucun: ils restent attachés aux besoins de leur communauté familiale et ne s'en libèrent que s'ils peuvent se faire remplacer par un autre membre plus jeune" (2)

Ceux qui réussissent nous préoccuperont plus tard puisqu'ils sont devenus partie intégrante de cette société et cela illustre le double aspect de l'immigration : elle fournit aux plantations une main d'oeuvre éminemment flottante et instable, mais aboutit aussi à la fixation d'étrangers dont la masse augmente en regard des planteurs autochtones, aucun obstacle théorique ou juridique n'étant posé à l'accession au statut de planteur. Mais c'est le premier aspect qui nous intéresse ici : nous voyons que des organismes comme le SIAMO

(1) M. Dupire "Planteurs étrangers et autochtones en Basse CI". p. 51
(2) id. p. 46

(Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main d'Oeuvre) ont établi des "circuits" au bénéfice d'abord des entreprises européennes, puis africaines (les principaux planteurs surtout).. Dans toute cette politique d'immigration, le salarié agricole est oublié, un autre fait nous le montre immédiatement : la "stabilité" du SMIG agricole :

	SMIG industriel		SMIG agricole		Abattement
	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	
déc.58	37	33	26	19,5	47 %
1961	40	-	-	19,5	51

(l'abattement: 1^{re} zone indust./2^{me} zone agricole)

Or le salaire du manoeuvre agricole dépend de ce SMIG agricole de 2^{me} zone, et la pratique consistait encore à donner la moitié de ce salaire en prestations matérielles (nourriture et logement). C'est dire l'impossibilité pour ces manoeuvres de faire vivre une famille et leur obligation au célibat. Il est vrai que le salariat a "pris une très grande extension en Côte d'Ivoire où les manoeuvres agricoles sont pratiquement tous des immigrés"(1). En 1956, 60.000 sur 78.000 salariés agricoles étrangers travaillent pour des planteurs africains, mais on est loin des taux du SMIG quand on consulte diverses enquêtes (2) : on obtient des chiffres de revenu mensuel moyen allant de 666 F à 1405 F ou 1800 F (SMIG /: 3290 F).

J.Causse et J.Gauthier signalent (3) que le "seul fait que 90 % des manoeuvres soient nourris par l'exploitant et que 88,6 % soient aussi logés montre la dépendance totale des manoeuvres vis à vis des planteurs". C'est ce qui fait dire à Barbé : (4) "La richesse des gros planteurs, maîtres de la vie politique locale, repose essentiellement sur le travail de ces manoeuvres immigrés." Il continue :

"Depuis qu'ils ont la direction des affaires de leur pays, les dirigeants ivoiriens se sont refusés à augmenter les salaires des ouvriers des plantations, malgré plusieurs rajustements du SMIG industriel consécutifs à la hausse des prix. Aussi y-a-t-il en Côte d'Ivoire beaucoup plus de freins que d'encouragements à développer l'esprit revendicatif de ces travailleurs".

Cette situation peut évoquer - bien que le contexte soit différent - la position des immigrés algériens en France et la coupure qui subsiste : " malgré l'aspect patriarcal de cette cour fermée de cases où tous s'entassaient pêle-mêle : les couches sociales sont

(1) Barbé .id, p.84 (2) Barbé, id.84 (3) "Enquête Agricole du 1^{er} secteur de la Côte d'Ivoire" p.16

(4) Barbé, id. p.85

tranchées , les vies se déroulent parallèlement, non parce qu'on est employeur et employé, mais ivoirien et mossi"(1). Ces caractéristiques proprement sociologiques ne doivent pas nous faire oublier l'importance économique des transferts de revenus : jusqu'à 500 Millions de F.CFA en une année (1958) du seul sud-est vers la Haute Volta. Ces mouvements de capitaux échappent bien sûr en partie à tous les contrôles, mais ne sont-ils pas la contrepartie de cette "exploitation" critiquée ailleurs ? Chacun trouve son compte dans l'opération mais le problème reste posé d'un équilibre satisfaisant des prestations. Il n'en est pas moins vrai que cette immigration déplace le plan des contestations : les dirigeants ivoiriens ne se trouvent pas vraiment en face de classes paysannes mécontentes et agissantes parce que ceux qui pourraient en faire partie ne se sentent ivoiriens que momentanément " et c'est aussi parce qu'ils savent qu'ils pourront un jour acquérir leur indépendance économique (mais individuelle) qu'ils n'attachent aucune importance à la défense de leurs intérêts collectifs"(2).

Quant aux ivoiriens eux-mêmes, ils perçoivent cette "couche" sociale comme inférieure au plan des revenus et peuvent s'en servir comme d'un "repoussoir" dans leur propre ascension sociale. Un point de "friction" subsiste, celui de la concurrence entre l'immigré qui s'installe et celui que l'on pourrait appeler - en pensant à une autre situation connue- le "petit noir" ivoirien qui se sent dépassé, contesté, et veut se défendre des incursions étrangères. On retrouve ici les aspirations ou revendications de caractère "nationaliste", plus ou moins officiel selon l'appui fourni par le gouvernement, tentatives de ressaisissement de l'éburnéen-paysan qui s'était jusqu'ici désintéressé des choses de l'industrie et du commerce et qui se trouve contesté jusque dans le domaine agricole par les nouveaux venus : qu'ils soient d'origine malinké, dioula ou mossi.

Ainsi cette section nous aura servi à isoler les deux réalités extrêmes entre lesquelles se meut la société ivoirienne. Peut-on dire alors que cette position médiane en fait une société de classes moyennes, dans la mesure où les extrêmes , c'est à dire les cadres, planteurs et techniciens européens d'un côté, et les travailleurs étrangers de l'autre déterminent les possibilités, mais aussi les limites d'ascension ou de déchéance sociale ? La réponse

(1) Desanti D, op.cit.p.103

(2) Dupire, op.cit.p.41

n'est pas immédiate et retiendra notre attention dans la prochaine section.

Section II La société ivoirienne proprement dite.

Il est impossible d'envisager d'un seul coup cette société et toutes les divisions ont déjà servi pour étudier de tels ensembles. On ne compte plus les critiques ou les défenses qui ont été faites et il ne s'agit pas d'en faire l'inventaire. Alors que choisir comme mode d'exposition : la dichotomie ville-brousse, forêt-savane, nord-sud ? Il en est une qui semble recouvrir assez bien les réalités auxquelles nous sommes affrontés, c'est la distinction entre milieu urbain et milieu rural. Où s'arrête celui-ci, où commence l'autre, est-ce une question de frontières géographiques ou plutôt de comportements ou de relations inter-individuelles ? Il subsistera donc un problème de délimitation mais on peut analyser ces deux situations séparément, nous réservant ensuite de les mettre en contact grâce aux intermédiaires "naturels" entre ces deux milieux. Il ne peut être question pour le moment d'adopter la notion de "dualisme" car l'économie de marché pénètre les masses paysannes enrichies par l'adoption de cultures industrielles, mais plutôt d'opposer géographiquement les 10 % d'"urbanisés" au reste de la population implanté en brousse ou savane du fait de la vocation agricole de la Côte d'Ivoire.

Il est même inutile de parler de "dualité" si on ne la décrit pas précisément, afin de voir si elle est cohésion ou affrontement. Nos observations se regrouperont donc autour de trois thèmes principaux : l'importance des masses paysannes et l'apparition d'une grande bourgeoisie foncière, l'urbanisation désordonnée et le phénomène "Abidjan", et enfin le rôle joué par les intermédiaires commerciaux dans la mise en relation entre le "monde" capitaliste et le paysan ivoirien.

§ I/ Modifications des structures sociales en milieu rural.

On ne peut oublier que ces masses paysannes étaient -et demeurent - définies par des structures sociales traditionnelles dont on a parlé un peu précédemment (Chap. III Sect. I) et qui sont aussi variées dans leur genre qu'il y a de mondes tribaux différents. Il ne faut pas en exagérer la multiplicité mais, en tous cas, la généralisation et la comparaison seront laissées aux bons soins de l'ethnologue. On ne peut ignorer ces caractéristiques traditionnelles (I) et on doit (I) Cf leur réaction devant l'impact de la colonisation et de l'indépendance

en faire mémoire, mais leur étude isolée n'est pas de notre objet : on ne s'intéressera qu'aux "innovations".

-I-Importance numérique des masses paysannes.

On peut comparer les chiffres correspondants pour les trois pays suivants; la Côte d'Ivoire occupe une position intermédiaire : (I)

	CI	Sénégal	Niger	
Ens. Pop. Afr.	2,47	2,18	2,33	} familles vivant de l'agriculture (en millions d'individus)
Familles (I)	1,765	1,405	2,114	
- (II)	0,316	0,297	0,149	
- (III)	0,10	0,012	0,001	
Ensemble	2,181	1,714	2,264	
% agc	88	78	97	

(Note: les familles I sont les familles d'agriculteurs et de pêcheurs vivant de l'agriculture, les fam.(II) artisans et commerçants; (III) les familles d'ouvriers agricoles et forestiers)

88 % de la population africaine totale, voilà la proportion des masses paysannes qui vivent dans 8.500 villages dont les 2/3 ont moins de 300 habitants et dont la taille moyenne est 400 habitants si les rapports traditionnels restent valables au nord dans les pays de savane, par contre, du fait de l'adoption de cultures industrielles, il est apparu une économie de "profit", liée aux résultats des exportations de café et cacao, principalement.

"Les revenus monétaires moyens de la paysannerie au Sénégal et en Côte d'Ivoire apparaissent sensiblement supérieurs à ceux des autres pays. Ils reflètent le développement atteint par les cultures d'exportation dans ces deux pays, où elles concernent désormais une importante partie des populations paysannes"(2)

Celles-ci ont d'abord été soumises aux pires méthodes de contrainte, au travail forcé dans les plantations européennes (aboli en 1946) et depuis cette date, l'essor des plantations africaines est manifeste, la progression annuelle des superficies exploitées dépassant 10 %. Ainsi en 1958, 670.000 hectares sont consacrés à la culture du café et du cacao et M.Barbé avance (3) le chiffre de 730.000 hectares en rapport en 1959, intéressant ^{la} 1/3 des paysans de Côte d'Ivoire, soit entre 160.000 et 180.000 planteurs. Le développement des superficies est-il synonyme de progrès quand on sait que ces planteurs ne sont pas soucieux d'améliorer le rendement de leurs plantations, mais bien plutôt de défricher et de border de nouveaux champs; aussi vrai que la propriété foncière est devenue une réalité et particulièrement dans le sud-est.

(1) Barbé, p.16 (2) Barbé 23
 (3) Barbé 31.

Un autre tableau statistique concernant la population active nous décrira le même phénomène (I):

Catégorie Prof.	Hommes	Femmes	Total	0/00
Salariés	159.000	2.000	161.000	98
Prof. Libérales	30.000	5.000	35.000	22
Patrons agriculteurs	40.000	1.000	41.000	25
Aides familiaux agric.	385.000	715.000	1.040.000	635
Isolés (brousse)	356.000	4.000	360.000	220
			<u>1.637.000</u>	

On en tire que 1.040.000, soit 63,5 % de la population active totale, consistent en "aides familiaux agricoles", c'est à dire ne participent pas directement à l'essor économique, ou y participent sous des formes ne relevant pas de l'économie moderne ou du salariat. Quant aux planteurs eux-mêmes, leur nombre comprend les "patrons agriculteurs" précités (41.000) et inclut aussi un certain nombre des isolés des campements employant, eux aussi de la main d'oeuvre. A cet égard, l'Inventaire Economique de 1946-58 fournit une décontraction de la population active intéressante. Ainsi en est-il des employeurs rangés selon leurs types d'entreprises. Sur 90.000 recensés en 1957, 87.347 travaillent dans l'agriculture et les exploitations forestières et se décomposent ainsi, *selon leur taille*:

Nombre d'ouvriers	I-10	11-25	26-100	101-300	301-1.000	+ de 1.000
- d'entreprises	87000	98	150	80	15	4

On peut donc conserver ce chiffre approximatif de 80.000 à 90.000 planteurs (déduction faite des forestiers dont on ignore le nombre exact) pour désigner ceux qui font travailler sur leur exploitation de 1 à 10 ouvriers.

"Pour l'ensemble du pays, et compte tenu du rythme de l'évolution, on peut estimer actuellement de l'ordre de 8.000 ou 10.000 le nombre des planteurs, dont les plantations en rapport dépassent 10 à 12 hectares et qui occupent chacun au moins 5 manœuvres salariés. Quelques uns, dont Houphouët-Boigny, leader politique et président de la Côte d'Ivoire, en ont plus de 100".(2)

-II- Apparition d'une classe de "bourgeois-paysans".

Economiquement, si on établit une moyenne sur l'ensemble de la Côte d'Ivoire, en 1956 (3), la production en valeur - par planteur - s'élève à environ 80.000-100.000 F, donnée que l'on peut rapprocher des 30 à 40.000 F des cultivateurs d'arachides sénégalais. Il faudrait en soustraire les frais de production pour obtenir un chiffre

(1) Situation Economique Côte d'Ivoire 1960.

(2) Barbé, op.cit.p.37 (3) Barbé, op.cit.p.31

plus exact du revenu net annuel, mais dès maintenant on peut dire que ces cultivateurs sont avantagés par rapport à leurs collègues des pays voisins. C'est cette classe d'individus - repérés d'abord d'après leurs caractéristiques économiques - qui s'est organisée et c'est même en son sein que s'orchestrent les luttes pour le pouvoir. C'est grâce à ces cultures d'exportation que s'est développée une bourgeoisie foncière - et d'abord dans le sud-est - qui essaie de maintenir ses privilèges et se "révèle" à nous plus ou moins bien selon les régions. Ce seront des chiffres partiels qui vont nous aider à cerner cette réalité ; d'une part en examinant comment l'histoire des implantations de cultures industrielles a provoqué des inégalités régionales et de l'autre comment cette nouvelle "catégorie" s'est transformée en classe sociale proprement dite, prenant la direction des affaires politiques à sa charge, consciente de ses intérêts.

A partir des éléments d'une enquête sur les revenus agricoles régionaux en 1958 (1), on constate que le revenu individuel moyen par an passe de 26.600 F (zone : Abengourou, Dimbokro, Gagnoa, Agboville, Grand Bassam, Abidjan et Grand Lahou : Ire zone), à 18900 F. pour le centre et le nord et 13.500^F (I/2 de la Ire zone) pour les zones des forêts de l'ouest et du sud-ouest. Les enquêtes de Boutillier, Raulin, de la SADES, plus ou moins étendues géographiquement, révèlent de plus l'existence de strates de revenus au sein de cette collectivité de planteurs ; la différenciation joue donc au plan national où on peut espérer que les augmentations de revenus se propageront vers l'ouest comme se sont propagées les cultures d'exportation. Le sud est garde pour le moment l'avantage et dispose des revenus les plus élevés : à cet égard, on peut consulter les enquêtes effectuées dans le premier secteur de Côte d'Ivoire (2) : les planteurs, au nombre de 29.400 en 1956-57 et 33.700 en 1957-58 (soit 16 à 20 % des planteurs ivoiriens) produisent le quart du café et le tiers du cacao... et parmi ces derniers, 9 % produisent 36 % du cacao du secteur. Concentration de la production ~~donc~~ et différenciation des revenus s'accroissent donc dans cette région.(3) On retrouve la même inégalité - foncière ici - sur le littoral alladian (sud-ouest d'Abidjan) où 2 % des propriétaires possèdent 17 % des terres et 50 % n'en possèdent que 14 %. Les revenus y sont aussi inégaux :

(1) Barbé, p.32 (2) Barbé, p.36

(3) Cette concentration provoque l'abandon des cultures vivrières, ce qui pourrait être la chance de la savane et provoquer sa spécialisation.

2 % des propriétaires ont un revenu familial de 2.570.000 F, 50 % n'ont que 55.000.F.

Ces quelques chiffres nous amènent déjà à faire quelques corrections : cette catégorie de planteurs n'a rien de très homogène pour ce qui est des revenus.

"Mais le point sur lequel il faut insister et que ne font pas ressortir ces moyennes, c'est l'extrême diversité dans les revenus et le standing de vie qu'ont introduit les nouvelles cultures. Du petit planteur débutant ou incapable qui récolte quelques tines, au moyen planteur qui "fait" au minimum deux tonnes, il n'y a pas de commune mesure".(1)

Tout au plus trouve-t-elle (cette "catégorie") un point commun dans l'appât du profit, mais quelle que soit la région, on retrouve les mêmes individus qui font partie de ces 2 ou 10.000 dont nous parlions plus haut et qui constituent le noyau de cette bourgeoisie ivoirienne - et le terme retrouve tout son sens dans la mesure où cette bourgeoisie se transforme maintenant en s'essayant à des activités commerciales au niveau du cercle.

"Là se trouve la base économique essentielle d'accumulation d'où sort la bourgeoisie ivoirienne, qui s'est transformée et renforcée rapidement au cours des quinze dernières années. Une place importante y est occupée par des originaires des groupes ethniques agni et baoulé dominants dans une grande partie de la zone cacaoyère et caféière"(2)

..c'est oublier de souligner à quel point une région comme le sud est est devenue "cosmopolite". On ne peut donc affirmer que l'inégalité des revenus joue au bénéfice d'une ethnie donnée, car les initiatives "étrangères" sont nombreuses et les planteurs venant de tous les coins de Côte d'Ivoire se mêlent plus ou moins selon les endroits ou les facilités d'installation.

De toutes façons, le planteur agni, baoulé ou même dioula, est animé du même esprit de profit... et d'entreprise, quand la sienne a acquis quelque ampleur et qu'il a pris conscience des nécessités d'une saine gestion. Cette communauté de situation vis à vis des problèmes de main d'oeuvre (d'où SIAMO), ou de l'écoulement des produits (Coopératives de vente) ou encore de la sécurité des prix, a provoqué une unité de revendication et d'action : ce fut le Syndicat Agricole Africain (SAA). Il procura ses listes de militants pour mettre à jour les registres électoraux et soutint Houphouët-Boigny en août et octobre 1945 avant de devenir l'un des piliers du régime. On peut ne pas croire

(1) Dupire, op.cit.p.87 (2) Barbé, p.37

ce qu'écrit Raulin dans son rapport de "Mission d'Etude des Groupements immigrés en Côte d'Ivoire" quand il déclare :

"Ce n'est un secret pour personne que le RDA de Côte d'Ivoire, issu du syndicat des planteurs africains, rassemble l'élite de ceux-ci, élite politique autant qu'économique car dans ce pays qui répond de plus en plus aux concepts politiques et économiques occidentaux, les deux ordres de faits y apparaissent... étroitement unis... Les mêmes élites jouent un rôle sur les deux plans". (p.127)

Mais quand on lit dans "Fraternité", organe du PDCI, ce que proclame dans un discours l'ambassadeur Mathieu Ekra:"

"Il faut vous dire d'abord que la cause des planteurs, et par conséquent la création du SAA, qui est à la base du PDCI, m'ont toujours intéressé... Rien sûr, il y a beaucoup de fonctionnaires qui, étant donné les avantages matériels qui leur étaient consentis, ont été plus ou moins réticents; mais la grande majorité des gens, ceux qui ne se sentaient pas très près de leurs familles, qui n'oubliaient pas que s'ils étaient devenus des lettrés, ils l'étaient devenus parce que leurs parents les avaient aidés, ceux-là aidaient réellement le syndicat et, par conséquent, entraient au PDCI pour y travailler... Mais si le PDCI est né dans l'enthousiasme, il est et restera un parti de masse : il faut qu'il reste un parti de masse. Tous ceux qui ambitionnent d'y entrer et même d'y prendre des responsabilités, s'ils veulent garder, s'ils veulent acquérir la fidélité qui est nécessaire pour soutenir le dévouement, il faut que tous apprennent d'abord à connaître, à aimer les paysans, nos planteurs, ceux qui ont été à la base de la création du PDCI et pour les intérêts desquels (1) nous avons juré que nous lutterions jusqu'au bout au sein du PDCI et sous la bannière du président Houphouët-Boigny". (1)

... On ne peut douter de ce que nous avançons auparavant : les conditions économiques ont permis l'émergence d'une classe de propriétaires (2) fonciers exploitants dont tous les participants restent solidaires, malgré les disparités remarquées dans leurs revenus car les chances d'ascension sociale restent intactes à qui veut étendre son pouvoir et augmenter son prestige. Le président Houphouët-Boigny déclarait à cet égard le 9 septembre 1963 :

"Les uns choisissent le socialisme africain ; nous, nous faisons une politique de paysans réalistes. Nous ne demandons à tous qu'à être tolérants... Les débuts de la Côte d'Ivoire avec son industrialisation n'étaient pas les mêmes que ceux du Mali où ne s'étaient implantées que quelques maisons de commerce... Nous n'avons pas besoin de réforme agraire en Côte d'Ivoire où tout paysan qui met en valeur avec ses bras et son courage une parcelle de forêt en devient propriétaire" (3)

(1) Fraternité 7/2/1964. "La geste du SAA" p.6-7

(2) Cette classe est plus importante que ne l'accorde H. Ziegler quand il se base sur deux chiffres (Cf "Sociologie de la Nouvelle Afrique", p.28-39) pour affirmer que "les paysans riches constituent une petite minorité..." Il ne cite qu'une plantation où travailleraient en 1960 300 h, or les chiffres vus précédemment concernant les entreprises agricoles nous montrent qu'il existe quelques centaines de gros planteurs

(3) Bulletin de l'Afrique Noire. 18 sept. 1963

Nous avons parlé jusqu'ici de ces planteurs en faisant abstraction des structures traditionnelles. On verra plus loin comment la situation du jeune planteur peut être précaire au départ, tant financièrement que psychologiquement. Mais dans sa réaction contre ces structures traditionnelles, il ne s'agit pas tant de la réaction du planteur vis à vis du milieu traditionnel que du phénomène inverse ; ici on peut souligner combien ces nouvelles cultures - facteurs d'une nouvelle différenciation sociale - ont permis souvent la superposition de deux situations favorables ; nous voulons parler de l'adaptation des chefs traditionnels ou des chefs de lignage, qui ont profité de leur position prééminente pour se donner les meilleures chances de la conserver. On peut citer comme exemple ce qu'en dit Boutillier dans son enquête sur Bongouanou (p.52)

X continue

"Il semble que les chefs de village et les chefs d'importantes lignages qui ont disposé des prestations de main d'oeuvre prévues par la X ont des superficies sensiblement plus importantes que la moyenne des planteurs... Il semble qu'on ne rencontre pas chez cette catégorie de planteurs d'exploitations inférieures à une quinzaine d'hectares.."

Cette adaptation n'a pas toujours eu lieu et alors les conflits naissent entre individus dont les critères de prestige varient : tout dépend alors du jugement que porte la collectivité dont ils font partie ; mais quelles collectivités, quels villages restent à l'écart de l'incursion de l'économie moderne ?!

Sans doute faut-il distinguer entre le sort du planteur qui dispose d'une dizaine ou même d'une vingtaine d'ouvriers salariés, réside le plus souvent à la ville ou au centre urbain le plus proche (pratique courante chez les Agnis) en laissant un parent gérer les plantations, qui peut investir jusqu'à se faire transporteur... et le petit planteur dont l'exploitation fonctionne grâce à la main d'oeuvre familiale et qui reste intégré dans la société traditionnelle, ce qui va le contraindre à certaines dépenses traditionnelles. Comme l'écrit M. Dupire :

"La principale difficulté à laquelle se heurtent la presque totalité des planteurs africains est l'équilibre budgétaire de leur entreprise ... à côté des dépenses nécessitées par les plantations s'alignent les dépenses d'obligations traditionnelles de prestige (grandes funérailles..) et les nombreux besoins individuels... de plus, les planteurs participent par cotisation librement consentie à la construction d'écoles.."(I)

Tout se passe comme si les relations inter-individuelles

(I) Dupire, op.cit. p.38

perdaient de leur valeur au delà d'un certain état des revenus. En deçà, elles conservent toute leur signification. Ainsi nous avons vu comment les salariés agricoles pouvaient être considérés comme des prolétaires inorganisés et "exploités", mais il s'agit alors de faits se passant dans des entreprises agricoles. Au contraire, le petit planteur conservera avec ses "employés" - utilisons ce terme avant de préciser - des relations qui iront même jusqu'à l'intégration dans la famille. C'est ici que la mobilité sociale conserve son sens et que le passage du salariat à l'état de planteur se fait par des formes traditionnelles qui satisfont les deux parties en contrat : le planteur, parce qu'il s'endette moins, et le salarié parce qu'il accède ainsi à une position moins précaire.

Les planteurs considèrent métayers et contractuels comme plus durs à la tâche, tout en ayant de la difficulté "à accepter la nouvelle indépendance de cette classe de travailleurs à laquelle ils sont obligés de faire des concessions pour la maintenir en place. Ils déplorent d'avoir été obligés d'accepter le métayage par moitié, d'avoir cédé pour contenter des manœuvres des petites parcelles de forêt sur lesquelles ils se sont installés.

Les relations entre employeurs et salariés sont donc de ce fait délicates : le planteur agni est très enclin à se montrer généreux envers un bon manœuvre, mais il a pris conscience aujourd'hui que ces avantages qu'il lui consent lui permettront de devenir un jour économiquement son égal et même son supérieur.

Chez les planteurs étrangers, les relations avec le manœuvre sont plus familiales et facilitées par le fait qu'ils sont assez souvent de même race; vivant assez souvent de la concession du maître, les manœuvres sont inévitablement mêlés à sa vie familiale, on recourt à lui pour demander une avance d'argent... Ces relations personnelles de type patriarcal ont jusqu'ici empêché la naissance d'une conscience de classe chez les travailleurs ruraux qui se sentent d'ailleurs parfaitement libres d'aller chercher du travailleur ailleurs ou de rentrer chez eux. Non spécialisés, la plupart ont conscience d'appartenir à des civilisations supérieures - c'est le cas des dioulas et des mossis - et ne se sentent que momentanément dans une position subalterne".(I)

Du salariat, on passe donc au métayage au tiers puis à l'état de planteur.

Il reste une question à évoquer : celle des rapports entre planteurs. La dépendance du petit planteur est un phénomène mal étudié autant sur le plan financier (usure, crédits divers) que technique : obligation de passer par l'intermédiaire du gros planteur qui dispose de moyens de transport ou de transformation du produit (décorticqueuse par exemple); sans oublier le plan politique - le plan-

(I) Dupire, op. cit. p.39

teur important n'est-il pas en effet ^{né-} disposé à devenir le porte-parole des intérêts de son village auprès du PDCI, ou du syndicat des planteurs ?

Dé toutes façons, nous ne saurions répondre à toutes ces questions sans information plus conséquente. Qu'il nous suffise de conclure en remarquant la place privilégiée de ce "bourgeois-paysan" qui n'a rien d'un aristocrate foncier - pour le moment - (1), qui ne voit pas d'opposition se cristalliser en face de lui du fait de la persistance de rapports personnels aussi bien avec ses proches qu'avec ses "métayers" et qui donc n'aura pas forcément le tempérament novateur et entreprenant qu'on attendrait de lui. On peut se demander s'il n'est pas plus préoccupé de conserver des avantages de sa position et d'en profiter pour se constituer une clientèle plutôt que d'investir le surplus dégagé du fait de la rentabilité meilleure de son exploitation. Quel qu'il en soit, nous avons lancé le terme de "classe mais" toute classe n'est que par rapport aux autres classes" (2) aussi fait-il maintenant que nous analysons le milieu urbain et les catégories sociales qui lui sont propres.

§ 2/L'inexistence de la structuration sociale du milieu urbain

Dire le milieu urbain, c'est parler essentiellement d'Abidjan et accessoirement des autres villes comme Bouaké, Adzopé, Man, Daloa... qui restent plutôt de gros villages "poussés" on ne sait comment. Depuis 1955, le nombre des villages de plus de 5.000 habitants a certes doublé, au détriment de ceux de moins de 1.000 hab., mais ceux-ci contiennent encore plus de 66 % de la population totale. En bref, les villages de plus de 5.000 hab. ne constituent encore que 8 % de la population (15 % si on ajoute Abidjan). Si on prend ce critère comme taux d'urbanisation, il faut bien dire que celle-ci reste toute relative, malgré la croissance spectaculaire (3) d'Abidjan dont on peut se demander si c'est un monstre ou une cité d'avenir.

(1) Encore que l'on assiste à une évolution des droits de propriété : ainsi "avant l'introduction des cultures industrielles les lignages, ou segments de lignage s'étaient donc réservé des vastes espaces de forêt... sur lesquels, n'ayant que des droits d'usage, ils pouvaient admettre d'autres villageois ou des étrangers... les cultures industrielles et la valeur nouvelle qu'elles apportaient à la terre... firent évoluer le droit familial d'usage vers un droit de propriété intégral et développèrent le sens de la propriété privée... A l'accroissement des droits familiaux par rapport à la collectivité villageoise se superpose donc l'usage nouveau d'un droit individuel de propriété" Dupire, op.cit. p.61-63

(2) Balandier. Rapport général INCLDI XXIX p.3(3) cf page suivante. 41

un "prisunic dans un désert", ou si elle est destinée aux "aofiens" plutôt qu'aux ivoiriens ? Ainsi notre analyse se base-t-elle sur des données qui concernent principalement Abidjan. Aussi bien est-ce là que se fait la majorité des implantations industrielles de transformation ou même des travaux publics (55% du chiffre d'affaires en 1960) et que l'on peut trouver les germes de ces structures sociales modernes. Notre étude essaiera de répondre à deux questions : l'industrialisation accélérée crée-t-elle une classe ouvrière authentique ? La bureaucratie est-elle l'amorce d'une autre classe "bourgeoise" qui contesterait le pouvoir établi ?

-I- Une industrialisation spectaculaire.

On peut la mettre en évidence par l'évolution des chiffres d'affaires des industries ivoiriennes et aussi des effectifs de salariés et comparer par là même les structures de l'emploi dans les secteurs qui nous intéressent. Il faut toutefois faire immédiatement deux remarques : cette industrialisation n'a qu'une faible importance en part relative de la production intérieure brute : 12 % en 1960, 20 % en 1965 et on espère les 27 % pour 1975, chiffre qui est le critère de l'autonomie économique pour M. Saller, ministre des Finances. La Côte d'Ivoire ne fait que rattraper le retard accumulé et il ne faut pas s'étonner que ses dirigeants emploient tous les moyens pour provoquer de nouvelles implantations industrielles, qui réussissent d'ailleurs. Un fait nous le montre : ainsi en 1963, sur 55 usines nouvelles qui s'installent en Afrique noire, 28 choisissent la Côte d'Ivoire. Cet essor a donc provoqué la naissance de diverses catégories de salariés que nous analyserons plus loin.

Il ne faut pas oublier non plus que l'essor économique continue de se baser sur les cultures d'exportation et en conséquence que les secteurs primaire et tertiaire conservent une place majeure, sinon accrue. Ainsi de 1958 à 1960 :

	PIB	% augm.	Primaire	% augm.	Part du Primaire
1958	104,6 mds		53,3		50,7 %
1960	135,2	+ 29,3%	71,4	+33,9%	52,9 %

Pendant que le secteur secondaire voyait sa part augmenter de 11,5 à 12,4 %. Mais de 1960 à 1961, la production industrielle augmente de 31,7 %, grâce aux branches principales : les industries alimentaires (+56%) pour les boissons et (+146,) pour le reste des industries alimentaires. La course est donc continue entre les secteurs et les rapports se sont encore modifiés en 1964 du fait du nouveau boom de la produc-

tion agricole (un exemple : la commercialisation de la production de café passe de 195.000 t en 1963 à 261.000 t en 1964)

Si on en revient aux salariés eux-mêmes, la répartition suivante nous donne une image assez exacte de la situation actuelle
Fonction et secteur publics : 23.373 (14,5 % du total); Tertiaire: 35.424 (21,) Industrie, Energie et Bâtiment : 24.563 (15,2%) et agriculture et forêts: 77.814 (48,2%), sur un total de 161.000 (main d'oeuvre salariée africaine).

La répartition de ces 24.563 salariés du secteur secondaire se caractérise comme ailleurs en Afrique par la part relative importante des manoeuvres et même des ouvriers. Barbé trouve un pourcentage de 70,1 % de manoeuvres (1) mais ce pourcentage est un peu plus faible si nous considérons nos données : 56,4 % (et pour la main d'oeuvre salariée totale : 66,7 %) et si on se réfère à la répartition en catégories socio-professionnelles .. (2)

Branches	MO banale	O.S.	O.Q.	Employés	Maîtrise	Cadres	Ensemble
Agriculture	75000	1230	652	612	254	66	77814
Indust.En.	5654	2999	1519	916	87	4	11179
Bât.Tvx.P.	8220	3255	1325	500	65	19	13384
Transports	4800	4475	1409	1807	349	25	12865
Commerce.Serv.	5650	9069	2103	5274	121	142	22559
Pot Publ.	8250	1787	1940	10070	419	823+84	23373
Ensemble	107574	22815	9148	19179	1295	1163	161174

..on constate que cette main d'oeuvre africaine se répartit sans trop de disproportions dans le secteur industriel et le tertiaire (si on compare surtout avec le secteur agricole). Il reste que ces 25.000 salariés, dont 12.000 environ proviennent de la branche des travaux publics et du bâtiment, n'ont pas les ^{carac} ~~carac~~ tères d'une véritable classe ouvrière. L'industrialisation ivoirienne n'a consisté jusqu'ici qu'en un développement accru d'une industrie de transformation à grande échelle des produits agricoles ou forestiers. On ne se trouve pas en face d'une industrie "lourde" où les entreprises acquièrent une taille qui permet aux ouvriers la prise de conscience de leur puissance de contestation et de revendication. De plus le contexte économique particulièrement favorable atténue les conflits et la branche où la production est la plus importante (Industries alimentaires) est celle où l'expansion est la meilleure depuis 1960 à 1962 : le chiffre d'affaires est passé de 3,107 milliards à 5,169 mds de

(1) "Ouvre-mer 1958", p.71 (2) Situation économique de la Côte d'Ivoire 1961

de 1960 à 1962, soit une progression de 66,3 % alors qu'au total, les chiffres d'affaires des autres industries n'ont cru que de 45,1% (10,91 à 16,495 mds). Par ailleurs, l'amélioration des conditions de vie suit le développement des productions : ainsi de 1961 à 1962 nous avons déjà vu que le nombre des salariés a augmenté de 25 %, mais la masse des salaires a augmenté, elle, de 35 % (de 2,965 à 4,10 mds). L'amélioration des conditions matérielles est donc réelle. On peut souligner seulement que le point de départ en est situé bien bas et que ces salariés qui vivent en milieu urbain - avec le coût de vie plus élevé que cela implique, spécialement à Abidjan - n'ont pas une situation plus enviable que celle des petits planteurs de pousse. On peut se baser sur les résultats de l'enquête sur les budgets familiaux des salariés africains à Abidjan (sept. 1956) (1)

Catégorie socio-profes.	Ressources/Ménage		Ressources/ Personne	
	Totales	dont Salaires	Totales	dt Sâ
Manœuvres	97.200	74.160	30.240	23.040
Ouvriers, contrem. du privé	174.360	142.560	41.160	33.720
Employés du privé	175.680	145.080	40.320	33.360
Ouvriers Sect. Pub.	210.720	176.160	42.600	35.520

(Note : On voit par là que la situation des ouvriers est similaire de celle analysée dans le paragraphe précédent.)

"Ainsi les 20.000 F consacrés en moyenne à l'alimentation de chaque personne dans les ménages de manoeuvres ne représentent guère plus que 10.000 francs de production autoconsommée dans les familles paysannes. On voit qu'on est loin de la disproportion évoquée par certains!" (2)

On peut se demander pourquoi, malgré les diverses grèves de 1946, 1947-48, 1952 (pour réclamer la vote du Code du Travail Outre-Mer)... la contestation n'est pas plus manifeste maintenant et pourquoi ces "couches" sociales s'organisent si mal (3). Il suffit par exemple d'analyser la composition de l'assemblée nationale pour constater comment les différentes élites syndicales se trouvent intégrées dans les cadres PDCI. Cette intégration est l'un des traits originaux de la Côte d'Ivoire : les conflits se règlent ainsi au sein du parti et l'opposition s'y laisse assimiler : c'est particulièrement le cas des dirigeants syndicaux de syndicats de la fonction publique, soumis aux pressions continues des dirigeants politiques, du fait de leurs contacts "naturels" (ex : Amon Tanoah, président du Syndicat des instituteurs de Côte d'Ivoire, Coffié Joseph, président de la Centrale Nationale des Travailleurs ivoiriens, Kone Lanciné, secrétaire général du (1)(2) Barbé, p.80 (3) les solidarités ethniques prévalent.

du syndicat des cheminots, Iaubhouet Marcel, secrétaire du SAA... sont quelques exemples de cette assimilation du mouvement syndical).

L'entente entre le gouvernement et les entrepreneurs est assez remarquable par ailleurs : Houphouët-Boigny déclare dans un discours le 28 septembre 1963 (1).

"les travailleurs doivent aux entreprises une coopération confiante et fraternelle dans l'union et la discipline.. la compréhension dont le patronat a fait preuve en nous soumettant des propositions concrètes, va dans le sens de la coopération souhaitée".

Il reste alors à détacher les travailleurs de toute influence étrangère et c'est ce qu'affirme Philippe Yacé dans son rapport sur le syndicalisme au Congrès du PDCI (Abidjan 1959): "il est maintenant dangereux pour les syndicats de Côte d'Ivoire de recevoir des directives de l'étranger parce que les organismes "centraux" ne peuvent prendre en considération le contexte social et économique particulier du pays"(2), et sur le plan interne du leadership exercé par les fonctionnaires, qui ont été les premiers à organiser un mouvement syndical, d'abord tourné vers Dakar et retourné sur Abidjan depuis 1957 et devenu épineux à propos du principe d'africanisation des cadres

-II-Les fonctionnaires.

Selon "Fraternité" du 16/6/1961, le président Houphouët-Boigny veut continuer à employer des "étrangers" pour des raisons d'efficacité jusqu'à ce que les africains soient proprement formés. Cet argument reste de peu de poids, spécialement après le départ précipité des Européens en Guinée en 1958 qui assure des promotions très rapides. Après des heurts sur le statut de la fonction publique (fin 1957), en 1958-59 les contestations continuent et tous les fonctionnaires de l'intérieur font grève en juin 1959 pendant le congrès UFGI (Union des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire), laquelle prétend contrôler 90 % des syndicats de fonctionnaires mais 7 des 9 membres de l'intersyndicat des Travailleurs de la Fonction publique (opposé à l'UNFGI) sont "éjectés" du comité exécutif le 3 août et réapparaissent comme leaders UNFGI. A l'occasion d'une réunion publique UNFGI le 10 septembre 1959, l'Inter-syndicat (qui revendique le soutien de 24/29 des syndicats de fonctionnaires) accuse l'UNFGI de collaborer avec un gouvernement "pire que toute forme de colonialisme". Houphouët-Boigny répond le 25 septembre dans "Fraternité" : "Tout syndicat qui conserve des relations avec

un pays hostile (Intersyndicat et CAPC ont les yeux tournés vers Conakry) sera hors la loi". le 7 octobre, Blaise Yao NiGo (Président de l'Intersyndicat) est déporté à la frontière guinéenne, le 8, un quart des fonctionnaires est en grève, et, par un décret du même jour, Houphouët-Boigny réquisitionne les fonctionnaires. Du 8 au 11 octobre : 3 jours de siège à Treichville où le couvre-feu est décidé, 12 leaders sont arrêtés, 200 fonctionnaires sont congédiés, 300 sont suspendus et se plaignent d'avoir été trahis. Inutile de dire qu'ils sont vite remplacés. Quant à l'UNFCI, elle plaint les "victimes innocentes" et reconnaît que l'action du gouvernement était nécessaire. Désormais le parti prend en main ces nouvelles branches et les comités du parti y remplacent les syndicats. L'indépendance amènera une accélération du recrutement africain, dans le service civil, bien que Houphouët-Boigny déclare toujours "qu'il ne désire pas d'africanisation au rabai (Fraternité. 16 juin 1961).

C'est donc de cette période que date l'intégration" des fonctionnaires dans le parti, mais cette brève allusion aux événements politiques de 1958-59 nous a bien fait sentir comment ils constituent une classe organisée qui prit à l'origine la tête du mouvement syndical. Il est vrai cependant qu'elle n'a jamais soutenu le mouvement de libération nationale, quand le PDCI connaissait les heures graves de 1951-52 et le reproche du pays est celui des dirigeants PDCI: "Le pays voit leur réticence comme une sorte d'égoïsme de classe et croit que cette conduite révèle un souci de profiter des bénéfices d'un combat dans lequel ils n'ont pas été participants ! (Ph.Yacé).. Nous ne pouvons tolérer..qu'une partie de la nation reste une parcelle étrangère dans le tout"(1)

x le

Peut-on parler d'une classe de fonctionnaires plutôt que d'une classe ouvrière ? Laquelle a le plus de réalité ? L'objectif du PDCI a été de dissocier ces couches sociales, mais si les syndicats ouvriers et leurs cadres ont été assimilés dans le Parti -les cheminots ont été les premiers "intégrés"(2)- et "sont associés de plus en plus à l'effort du gouvernement vers la construction économique et sociale de la "nation ivoirienne", si donc la réalité d'une classe sociale "ouvrière" s'estompe, on peut considérer que les fonctionnaires constituent une classe sociale dont l'opposition au régime s'est assourdi, mais qui ne trouve pas son compte dans un système où l'ascension sociale passe par l'appartenance au Parti. Elle s'est constituée du temps

(1)"Fraternité". 12/2/60

(2) Il faut noter la place privilégiée des fonctionnaires et employés du RAN (Chemins de fer Abidjan-Niger) dont les salaires sont assez élevés.

de la colonisation et en a adopté les pratiques.

"Ils ont eu plus de contacts que toute autre strate avec les fonctionnaires européens dont le standing de vie est très élevé. De plus ils comparent leur propre "standing" avec celui des collègues qui occupent maintenant les postes élevés dans le gouvernement ou l'assemblée".(1)

Elle s'est organisée pour défendre son statut, mais le maintien de celui-ci, hérité des temps de la colonie, est un poids pour le développement. En ce sens leurs intérêts ne sont pas les mêmes que ceux de la classe des planteurs, lesquels ont repris les charges du développement économique à leur compte et sont plus conscients des réalités ivoiriennes que les fonctionnaires. C'est donc une opposition dans la lutte pour la détention du pouvoir politique qui peut caractériser l'antagonisme existant entre ces deux classes mais la disproportion est grande entre les 20.000 fonctionnaires et les 80.000 planteurs et les chances de réussite de cette opposition ont été balayées en 1958, aussi est-elle déterminée à se muter en une petite bourgeoisie ivoirienne car son importance n'est pas telle en Côte d'Ivoire que l'on puisse parler de "bourgeoisie bureaucratique". Certes, le nombre des travailleurs du secteur public a augmenté ^{ement} ~~ment~~ ces dernières années, passant de 15765 à 18506 et 21173 de 1959 à 1960 et 1961 (non compris les militaires); mais cela équivaut toujours sensiblement à 20 % de la main d'oeuvre salariée non agricole et si on compare avec les autres pays d'AOF (2)

Pays	Masse des traitements	% des traitements/Production commercialisée.
Sénégal	16,4 milliards	19,7 %
CI	6,6 -	10,1 %
Haute-Volta	3,2 -	20,8 %
Congo	5,77 -	43 % !

et quant aux ressources des fonctionnaires d'Abidjan :(3)

	Ressources moyennes/ ménage	Ressources moyennes/ personne
Fonctionnaires	269.280 (sal:243240)	48960 (sal:44160)
Employés Sect.Pu.	333.480 (- :284400)	58560 (- :46560)

(sal = salaires et allocations)

"Ainsi, les petits et moyens fonctionnaires africains apparaissent avoir une situation sensiblement supérieure à celle des autres salariés, sans qu'elle soit pour autant exorbitante"(3)

Le phénomène important est donc la présence d'une classe de bureaucrates. Quant au reste, on repère les strates économiques

(1)A.Zolberg, p.299 (2)Barbé, n.87

(3)"Budgets familiaux des salariés africains en Abidjan", 1956.

déjà citées dans lesquelles se répartissent les salariés de l'industrie. Nous avons fait abstraction jusqu'ici d'un fait permanent : le chômage. Même en période de croissance soutenue de la construction à Abidjan en 1955 : sur 35.500 salariables, 2400 sont sans travail et 4200 sans profession, soit environ 18 % de cette main d'oeuvre (1). Qu'est-ce alors quand l'activité se ralentit? Bien sûr les solidarités ethniques jouent et dans Treichville, où chaque ethnie se regroupe par quartier, se mêlent les immigrants récents et les petits fonctionnaires ou ouvriers. Abidjan est donc divisé en quartiers dont chacun garde sa personnalité :

	Africains	Européens	
Plateau et Cocody	6.300	4.730	
Adjamé	40.595	-	
Treichville	53.300	1.640	
Port Bouët	18.980	1.640	(Recensement Abidjan 1955)

Cette répartition conserve l'opposition africains-européens et la valide géographiquement; ce qui empêche l'apparition d'une "bourgeoisie" dont l'implantation serait particulière, et montre par ailleurs l'hétérogénéité de cette ville dont 60 % de la population est étrangère. Dans la mesure où les dirigeants - bien qu'urbanisés en partie- conservent, de par leur appartenance à cette classe de planteurs, une attache avec l'intérieur, on voit mal qui pourrait donner quelque cohésion à ce grand corps. Après tout, n'y ont-ils pas intérêt (à l'immobilisme) ? La politique d'urbanisation est efficace sans doute et on a pu dire avec raison dans le passé que l'effort d'industrialisation consistait à grossir le secteur "Bâtiment et Travaux Publics", mais Abidjan manque d'une "âme". Ce ne sont pas les immigrants plus ou moins récents qui vont la lui donner. Voilà bien l'exemple de cette Afrique désordonnée où le développement économique risque de produire des "villes-monstres"(2), si on les compare à l'arrière-pays.

Ce manque d'homogénéité du monde nouveau conduit les individus à préférer les solidarités tribales, qui semblent plus essentielles aux couches non-privilegiées de la société, pour lesquelles choisir la ville les entraîne dans un processus d'objectivation qu'elles maîtrisent mal. Mais on ne peut prétendre trouver ici une classe de "prolé-

(1) L'enquête SEMA de mars-avril 1964 donne les résultats suivants à Abidjan : sur 254000 habitants, la population active se monte à 113000 et on y compte 65.000 inactifs et 36,3 % des actifs déclarent ne pas avoir eu d'emploi régulier depuis 2 ans ! Le revenu moyen indiv: 15.000

(2) les villes africaines...sont des agglomérations d'individus sans esprit urbain, sans esprit bourgeois au sens étymologique du terme, ce sont des populations...instables politiquement". Frolich. Conférence CHIS

taires" : ils peuvent l'être si on les met dans le contexte économique mais de là à constituer une entité aussi consciente d'elle-même, il y a un abîme. Quand Froichville "remue", c'est sur l'instigation des salariés du secteur public ou privé; et surtout ces individus se caractérisent par des liaisons culturelles, économiques, sociales, persistantes avec leur village d'origine. Reste à savoir où se situe l'"ivoirien moderne", qui subjectivement choisit le progrès tel qu'il est compris en Occident et se sépare de la société traditionnelle qui le protégeait de partout.

Nous n'avons donc pas décrit de façon exhaustive le milieu urbain, et choisi plutôt d'en dégager les éléments propres. Un souci de logique nous fait insister maintenant sur le rôle et l'importance des intermédiaires de cette société. Ce n'est pas un jeu de mots que d'insister sur cette position "intermédiaire", car les commerçants servent de trait d'union entre les deux milieux que nous venons de décrire.

§3/ Les milieux commerciaux

Nous disons "les" milieux, car ils sont multiples en effet, de celui des grandes sociétés commerciales au commerce indépendant des colporteurs et "tabliers".

"Jusqu'à la veille de l'indépendance, les sociétés coloniales ont ainsi conservé une mainmise à peu près totale sur le commerce de traite. Depuis les opérations d'import-export, jusqu'aux magasins urbains et aux factoreries de brousse, en passant par le commerce de gros et de demi-gros, tout était pratiquement et directement aux mains des européens, et d'abord des compagnies commerciales"(1)

Cette première catégorie "continue" la pratique coloniale et nous intéresse en tant qu'employeur d'un salariat africain important. C'est l'initiative de telles sociétés -comme la SCOA par exemple- qui "produit" ces commerçants -gérants modernes, qu'ils aient été formés dans des stages particuliers ou qu'ils soient déjà installés à leur compte. Ce sont elles qui emploient la majeure partie des salariés du commerce dont la répartition nous démontre une certaine qualification : après le secteur public, c'est la seconde "chance" pour le jeune ivoirien et il peut espérer y trouver une place d'employé (le pourcentage de cette catégorie est le plus fort après celui de la même catégorie dans le secteur public)

(1) Barbé, p.97

	MO banale	Ouvriers	Employés	Maîtrise	Cadres & Direction
Pet Pub.	35,2 %	15,9 %	43 %	2,1 %	3,8
Commerce	25	50,4	23,3	0,7	0,6
Transp.	37,3	47,2	14	1,3	0,2
Industrie	50,5	40,4	8,1	0,9	-

(Source : Situation Economique CI 1960. Répartition de la main d'oeuvre salariée africaine. Nombre total : 161.174)

Mais la disparité est grande entre les 6,8 % des salariés qui perçoivent 38,4 % des salaires versés dans le commerce (La situation est un peu différente dans la branche des Transports où 5 % des salariés gagnent 31,1 % des salaires : les salaires moyens étant respectivement : 995.000 F/an et 106.000 F/an) (1) et à l'Ind.

Quoiqu'il en soit, ce n'est tant ces quelques 20 à 30.000 salariés, dont la dispersion et aussi des niveaux de vie relativement moins mauvais, nous interdisent d'en faire une classe ou "sous-classe de prolétaires, ^{car} mais la concentration de ces sociétés dans les villes importantes, qui nous intéresse (les 15 plus grandes sociétés effectuent 40 % de leurs ventes à Abidjan et 80 % si on ajoute Daloa, Gagnoa, Bouaké). Mais la répartition des ventes de ces sociétés, au nombre d'une centaine, est la suivante : 24 % des ventes sont au détail, 41 % aux grossistes et demi-grossistes (2/3 de Libanais) et 35 % aux détaillants indépendants; il nous montre combien cela confine les africains dans les places secondaires.

Mais ce commerce "organisé" n'intéresse que la ville : 80% des populations n'ont pas de contact avec lui, et sur 8.500 localités, 70 seulement possèdent un point de vente appartenant aux grandes sociétés (gérants). Si on met à part le commerce interstitiel des colporteurs, dont l'importance a cru en même temps que le développement des cultures industrielles, et son corollaire : l'abandon des cultures vivrières, il demeure un commerce indépendant où les ivoiriens ne figurent que pour 27 % du nombre des exploitations ! Sur 18.600 entreprises, 22 % appartiennent à des libano-syriens (qui détienne le monopole des tissus d'importation), 27 % aux ivoiriens proprement dit et 46 % aux autres africains (dioulas, malinkés..)

On peut encore décomposer ces exploitations selon leur importance : 16.000 ont un chiffre d'aff. inférieur à 1 million F et "font" 8 milliards de chiffre d'affaires, 2.500 entre 1 et 30 M (pour 14 mds) et 100 au dessus de 30 M (3,7 mds) (2)

(1) Situation économique 1960. Les européens sont inclus, ici.

(2) Bull. de l'Afrique Noire, 16 XII 1964

86 % de ces commerçants font moins de 1 million de chiffre d'affaire par an, le chiffre d'affaire moyen de cette catégorie est de 500.000 et pour la suivante de 5,6 millions: c'est à dire la différence d'échelons. Ces chiffres datent de 1962 mais on peut se demander si le chiffre d'affaires de la 1^{re} catégorie n'est pas encore "gros" : Boutilier cite en 1955-56 : sur 92 commerçants immigrés, une moyenne de 175.000 de chiffre d'affaires et 44.000 f de bénéfice. Celui-ci ne suffit pas à la subsistance et les recettes ~~ont~~ auxiliaires sont bienvenues. Cependant au sommet, nous trouvons le commerçant-transporteur qui a modernisé ses méthodes d'exploitation et peut rivaliser avec le planteur qui lui aussi s'essaie maintenant à commercer et transporter (mouvement d'intégration vertical vers "l'aval"). Cet engouement pour les activités commerciales connaît un nouveau bond : 1/3 de ces 18.600 commerçants a moins de deux ans d'existence! Il consiste en installations dans le sud-est et le centre. Mais la localisation principale reste le sud de la Côte d'Ivoire : Abidjan, Agboville, Abengourou, Daloa, Sassandra possèdent ensemble 48 % des commerçants indépendants sédentaires et 32 % des commerces faisant plus de 50 millions de chiffre d'affaires.

Ce sont ces "traitants" qui sont les témoins de l'économie monétaire dans la brousse. Certains, parmi eux, se sont très bien adaptés à cette forme de commerce (les "gros dioulas") au point que les planteurs éprouvent du ressentiment à leur égard : c'est leur exemple qui a semé l'idée de réussite sociale et de profit, c'est leur psychologie qui a essaimé partout dans la brousse, c'est leur "exploitation" du planteur qui fait s'insurger celui-ci et prendre certaines initiatives commerciales quand il en a les moyens.

Ainsi peut-on lire dans "Marchés et marchands d'Afrique Noire":

"Ceux qui détiennent le pouvoir remettent toutes les valeurs en question...et les positions de ces commerçants étrangers (dioulas) ne leur échappent plus...Il faut les briser...et à défaut de pouvoir le faire par voie d'autorité, il faut créer des organismes officiels de purs ivoiriens (ivoiriens) capables de supplanter l'intrus. Coopératives, sociétés africaines, groupements d'achats plus ou moins soutenus par les services économiques ou par les sociétés capitalistes, sont en voie de formation. Ces organismes sont d'inspiration plus corporative que coopérative...Il est difficile de prévoir ce qui résultera de cette sorte de regroupement de clientèle, mais nul doute que des réussites partielles se révéleront au détriment des "traditionnels". Les Dioulas sentent le danger...et déjà de leur côté, ils serrent les coudes et s'organisent" pp.134-135

Conflit sourd et d'autant plus critique que le soutien d des marchands dioulas a bien souvent été d'un appoint utile à la cause des candidats PDCI : les solidarités politiques dépasseront-elles les intérêts économiques en conflit ? Ne dit-on pas que la Côte d'Ivoire doit appartenir aux ivoiriens ? C'est répondre à la question.

Pour nous résumer, nous pensons que parler d'une bourgeoisie commerçante serait prématuré. Pour le moment, seules, quelques certaines de commerçants peuvent prétendre y appartenir, du fait de l'importance de leurs revenus; mais cela ne saurait constituer que l'embrasse d'une bourgeoisie moyenne dont les relations avec la classe des planteurs demandent à être précisées. Disons simplement que la seule idéologie qui les caractérise vraiment, c'est l'idée de profit, d'enrichissement, et que celui-ci se fait au détriment des masses paysannes (usure...). Si il fallait rechercher les germes d'une véritable classe "économique", c'est ici qu'on les trouverait le plus sûrement, mais nous avons bien dit germes et non réalité complète; car il faut se souvenir^x sont, à près de 70 %, étrangers et en tant que tels, ne sauraient s'intégrer complètement dans la société ivoirienne. Leur désintéressement des "choses" ivoiriennes est total dès l'instant qu'il ne s'agit pas de leurs intérêts économiques et nous pourrions renouveler ici les réserves déjà faites quand nous parlions des "étrangers" en Côte d'Ivoire. Il faudra reprendre cette analyse quand les éburnéens auront confirmé leur propre vocation commerçante.

x qui b

Ainsi le tour d'horizon de la société ivoirienne est bouclé. Il reste maintenant à essayer de "reconstruire" cette société en intégrant les phénomènes sociaux -de caractère nouveau- auxquels nous nous sommes attachés plus spécialement dans l'ensemble hétérogène des structures traditionnelles qui persistent, des groupes d'intérêts et des classes naissantes en conflit.

Deuxième Partie, Essai de reconstruction systématique de la société ivoirienne.

Bien que H. Gurvitch signale que "pour la plupart des sociétés non-industrialisées... l'existence des classes paraît fort douteuse", sa négation d'une possibilité de théorie générale de la société, idée qui lui est venue du fait de la diversité des types de sociétés industrialisées, peut se généraliser aux sociétés qui nous intéressent. Il semble bien que toute théorie sociologique générale en soit impossible, car les caractères de la société changent avec le type et les classes sociales elles-mêmes changent de consistance d'un type à l'autre. Cette impossibilité se retrouve en ce qui concerne une théorie des classes sociales et sans aller jusqu'à approuver la "relativité complète de la consistance des classes", il faudra essayer de dégager la spécificité des classes sociales ivoiriennes : remarquons tout de suite que cette réalité ne doit pas être perçue comme un ensemble de classes sociales constituées (1). La remarque de M. Aron, faite pour les pays industrialisés, peut s'étendre à notre cas "la plupart, sinon toutes les classes, en tant qu'êtres collectifs, ne diffèrent pas en nature, mais en degré, des strates. Elles ne constituent pas toutes une communauté de vie et de valeurs aussi consistante et distincte... ce mode d'analyse suggère qu'une société industrialisée (et selon nous, à plus forte raison quand il s'agit d'une société sous-développée) comporte des classes sans que nécessairement la société tout entière puisse être divisée en quelques classes. Nombre d'individus appartiendraient à des strates plus qu'à des classes".(2) ...et à la réalité ivoirienne.

Plusieurs "systèmes" d'explication sont donc possibles, mais forgés pour l'étude d'autres sociétés, ils ont besoin de s'adapter à un objet nouveau, car ce n'est pas seulement l'allure des changements techniques et économiques, mais encore l'importance des changements spirituels et idéologiques qui empêchent une délimitation précise des ensembles sociaux.

Néanmoins, après avoir "reconstitué" la société ivoirienne à la lumière de deux systèmes d'explication, on verra quelles interférences se manifestent au plan collectif ou individuel. C'est, comme dans la partie précédente, établir un tableau "dualiste" d'abord

(1) Rem : il ne s'agit pas toutefois de traiter ici d'une Sociologie de la Côte d'Ivoire. (2) Cahiers Intern. de Sociologie. XXXVIII, p. 16

et étudier l'aspect relationnel ensuite; mais ici la dualité ne s'établit pas entre deux mondes "distincts" sur le plan économique et même plutôt "géographique", mais "différents", sans que cela implique un rangement "vertical" de ceux-ci grâce à une échelle quelconque de valeurs. Et cette différence essentielle ne saurait s'intégrer dans un seul système d'explication. L'explication se situe dans le premier chapitre au plan collectif - et la dualité subsiste- et dans le second chapitre, cette dualité se retrouve intériorisée par l'individu.

Chapitre I De l'intégration des classes sociales dans une société
unique dualiste où les institutions comme les psychologies sont
empruntées à deux mondes rivaux : Ouest et Est.

On s'attachera à développer l'exposé autour de deux idées maîtresses : du fait de ses origines historiques et de l'histoire personnelle de ses leaders, le Parti politique unique, instrument du pouvoir et représentation d'une classe, a hérité d'une organisation de type marxiste et s'en est servi pour faire triompher sa cause et répondre en même temps les thèmes, les bienfaits et les psychologies d'un capitalisme commercial en pleine effervescence. Cet entremêlement des moyens et des objectifs est bien la caractéristique de la Côte d'Ivoire moderne et nous permet alors d'utiliser certains concepts de l'explication marxiste pour mettre en évidence l'émergence de cette classe de planteurs. Il suffira ensuite de voir l'utilité d'une analyse en termes de valeurs pour expliquer les différences entre monde traditionnel et "nouvelles classes".

Section I: Valeur de la théorie marxiste pour une analyse du secteur
moderne (I)

Comme le note A. Gauthier (2), à propos de la politique soviétique et des recherches sociologiques soviétiques en Afrique : "Lorsqu'ils furent et à mesure qu'ils découvraient l'Afrique, les Soviétiques ont aligné leur idéologie sur leur politique et leur politique sur les véritables aspirations des jeunes Etats" et "

"En même temps qu'ils apportaient ou promettaient leur appui à tous les mouvements de libération nationale, les soviétiques s'appliquèrent d'autre part à convaincre les Africains que la décolonisation avait sa source dans la révolution d'octobre et qu'elle a été finalement imposée (1) Ce secteur ne se cantonne pas à la ville, mais rassemble un ensemble d'individus "modernes".

(2) Moyde Diplomatique novembre 1964. L'Afrique vue de Moscou.

sée par la pression des masses. Le marxisme-léninisme, ajoutent-ils, est d'application universelle, mais ils n'en prévoient pas moins des aménagements locaux".

Pour être édifié sur cette inaptitude des doctrinaires communistes à saisir les réalités africaines, il suffit d'étudier les débats sur le concept de féodalité et aussi les difficultés d'appréhension de l'"aliénation" sociale. Mais les problèmes d'adaptation doctrinale se posaient le plus à propos des masses paysannes : comment les entraîner dans un processus révolutionnaire ? la question a été résolue en Côte d'Ivoire où ce sont les couches sociales supérieures qui ont repris à leur compte l'idéologie marxiste, "volant" la révolution aux "prolétaires-paysans" ! A cet égard, l'explication marxiste nous permet de retracer systématiquement cette "prise du pouvoir"(I), mais aussi plus pragmatiquement, comment les pratiques de jeunesse au sein des premiers groupes d'études communistes ont laissé leur empreinte dans la vie politique, le parti unique (et son centralisme démocratique) étant l'instrument d'une "révolution par le haut".

X de Juin

§I/ La prise du "pouvoir"

L'analyse marxiste nous sert donc à rendre compte de l'importance des considérations politiques et de la lutte d'une classe sociale en Côte d'Ivoire contre les pratiques de la colonisation. Comme l'écrit A. Barbé :

"Après la deuxième guerre mondiale, au début de la période où ils allaient connaître le développement spectaculaire que l'on sait, les planteurs africains de Côte d'Ivoire ont occupé une place de premier plan dans la lutte pour l'abolition du travail forcé en Côte d'Ivoire. Ils ont pris une part éminente à la formation et à l'impulsion du Rassemblement Démocratique africain (RDA) dans sa phase initiale".(2)

C'est donc en opposition au colonisateur que s'est formée cette classe, et cela montre à quel point l'émergence de cette classe a été fondée sur un affrontement politique. Il ne s'agit donc pas de lier son apparition à la relation qu'elle avait avec l'appareil de production, en adoptant ce qu'écrit Marx.

(I) L'accent mis sur les phénomènes politiques nous permet trois remarques : 1) c'est par l'indépendance dite "politique" que les anciennes colonies se sont détachées de la métropole. 2) L'Etat est aussi peu une réalité dans ces pays que l'économie moderne y est générale, et si on peut douter d'une lutte des classes pour s'emparer de l'Etat - pas encore - il n'en reste pas moins que le "pouvoir" passe par cette position où se trouvait jadis le colonisateur. 3) Sans oublier les relations inter-individuelles et leur importance, le jeu politique est aussi digne d'intérêt parce qu'il détermine l'organisation sociale.

(2) Barbé, op.cit.p.II4

"Dans la production sociale de leur existence, les hommes nouent des rapports déterminés, nécessaires, indépendants de leur volonté; ces rapports de production correspondent à un degré donné du développement de leurs forces productives matérielles".

Mais on peut reprendre la définition donnée par Lukacs, de la classe à vocation dirigeante:

"La vocation d'une classe à la domination signifie qu'il est possible à partir de ses intérêts de classe, à partir de sa conscience de classe, d'organiser l'ensemble de la société conformément à ses intérêts. Et la question qui décide en dernière analyse de toute lutte de classe est celle-ci : quelle classe dispose au moment voulu, de cette capacité et de cette conscience de classe ?".(1)

Balandier écrit aussi:

"L'explication doit être recherchée au plan des relations entretenues avec le pouvoir. C'est l'accès au pouvoir et les luttes autour de celui-ci qui contribuent à la formation de la seule classe bien constituée -la classe dirigeante-. L'Etat nouveau a des incidences comparables à celles de l'Etat traditionnel. La position par rapport à l'appareil étatique peut encore conditionner le statut social, la nature de la relation avec l'économie et la puissance matérielle"(2)

L'intérêt de la classe était de se défendre contre le monopole des planteurs européens consacré sous ~~Vijby~~ ~~et~~ ce sont ses leaders, Houphouët-Boigny en tête, qui ont provoqué cette conscience de classe qui devait mener au SAA puis au PDCI (3).

Ce fut le contexte politique de la métropole qui fit s'accélérer le mouvement. En effet, le Front Populaire - et les jeunes administrateurs envoyés en Côte d'Ivoire apportèrent des germes de réflexion. Une anecdote montre à quel point les premières "élites" étaient loin de ces idéologies : c'est une phrase d'un roman écrit par Bernard Dadié, écrivain et poète ivoirien et dans la bouche de son héros Climbié: "

"Les relations entre européens et africains semblaient devenir plus cordiales, plus "chaudes"... cette cordialité était-elle attribuable à la nouvelle politique inaugurée par le Front Populaire ? Européens et africains sont mêlés dans toutes les réunions publiques, au 1er mai, au bal du gouverneur. Climbié lit des journaux de toutes tendances, discute de politique avec certains leaders, avec de jeunes administrateurs envoyés par le Front Populaire pour mettre en oeuvre la nouvelle politique. Des jeunes français lui parlent de Karl Marx, Engels, de dialectique, de matérialisme scientifique. Il les écoute. A dire vrai, il a bien de la difficulté à comprendre. Il se trouve obligé de consulter le dictionnaire. A Ponty, aucun de ses problèmes n'a jamais été étudié. Là bas, ces noms étaient inconnus. La philosophie, la sociologie, l'éducation civique ? Ce n'était pas au programme !!!".(4)

(1) Ziegler, op.cit. p.41 (2) Cah.Int.Soc., op.cit. p.141 (3) cf discours de N.ékra plus haut. (4) A;Zolberg, p.60

Les attitudes paternalistes du Maréchal en métropole se traduisent sur le plan colonial par un essai de restauration de l'autorité des chefs aux dépens des strates "éduquées". Mais

"la conséquence la plus significative de la politique de Vichy fut fut que l'élite africaine fut obligée de s'identifier aux masses. Auparavant, les diplômés de William Ponty et quelques riches planteurs avaient été capables de s'élever dans le nouveau système de stratification sociale. Mais maintenant, même ceux qui étaient naturalisés citoyens étaient traités en sujets "africains". (1)

A partir de ce moment, les planteurs africains prennent conscience de la faiblesse du colonisateur, lui-même envahi. Et c'est le Gouverneur Latrille (du Comité Français de Libération Nationale) qui crée le SAA pour brasser l'emprise européenne vichyssoise sur l'économie (en 1940, 200 planteurs européens produisent les 2/3 du cacao) : c'est le début de la "geste" d'Houphouët-Boigny, qui, en tant que député à la Constituante française, participe à la naissance de la IV^{me} république et dont l'habileté politique a pu faire dire à Zolberg "sa maîtrise des données ethniques pourrait bien faire de lui un politicien "à succès" dans toute métropole américaine" (2)

C'est grâce à l'administration que réussit la constitution de ce mouvement et sa transformation en un parti unique (qui se veut organisation de masses):

"En restant neutre vis à vis des procédés électoraux du PDCI en 1956 et en donnant au parti un support officiel à ce moment là, la France aida à la création d'un système de parti unique en Côte d'Ivoire plus tôt que dans tout autre pays d'Afrique occidentale... La IV^{me} république servit de modèle "négatif", indiquant aux leaders africains ce qu'ils devaient éviter pour affronter avec succès les charges de l'indépendance politique" (3)

Donc, comme le dit Ziegler (et on peut appliquer ses déclarations à la situation ivoirienne):

"Ce ne sont donc pas les rapports de production de types différents qui apparaissent comme constitutifs pour la division des hommes en "classes" et pour la formation, au sein de la classe, d'une conscience authentique. Le problème est ailleurs. Ici, une classe est au pouvoir et les autres n'y sont pas. Une classe ordonne et les autres obéissent. Les investissements sont répartis par les uns et les conséquences subies par tous. C'est la classe au pouvoir qui exploite ou opprime, ce sont les classes exclues du pouvoir qui, dans la résignation ou dans la haine, exécutent les ordres d'en haut" (4)

En 1945 en Côte d'Ivoire, d'autres forces sociales étaient aussi organisées que les planteurs : les syndicats de fonctionnaires, (1) Zolberg, p. 61 (2) id. p. 74 (3) id. p. 105 (4) Ziegler, p. 46

les syndicats d'instituteurs ou encore les syndicats de transporteurs mais leur importance et leur influence comme leur "poids" dans l'économie étaient minimes.

§2/Le parti unique, "moyen" de l'unité ivoirienne.

Le parti "unique" s'est forgé au fil des événements politiques, mais tout en conservant l'organisation originale des débuts. Le recrutement se fit de tous côtés, mais par "groupes sociaux". Ainsi y retrouve-t-on des chefs traditionnels :

"On ne prévoit pas de représentation spéciale des autorités traditionnelles dans les organes centraux du gouvernement, aussi les chefs qui désirent rester les "spokesmen" (porte-parole) de leur peuple doivent généralement se mettre à la politique et passer par la procédure électorale"(1)

... et aussi des intellectuels qui ont fini leur formation (mais cela rendra le parti sensible aux pressions administratives ensuite)..En liaison avec la situation politique en métropole (fin 1946-début 1947), les tensions Est-Ouest, les tensions augmentant avec la métropole, le Gouvernement français envisage alors "la Côte d'Ivoire, bastion du (2) R.D.A., comme une autre escarmouche dans sa propre bataille de Prague". D'octobre 1947 à janvier 1948, les cheminots d'AOF font grève, les communistes noyautent les cercles RDA. C'est dans ce contexte troublé qu' au Congrès de Treichville (2-6/I/1949) -2^{me} Congrès RDA- ~~me~~ l'organisation du PDCI (Parti Démocratique de Côte D'Ivoire) est décidée. La base en est le village où sont constitués des "comités de quartiers" (à base ethnique généralement). Ceux qui paient les droits (30 francs par an, ou* propriétaires de + de 2 ha élisent bureau et secrétaire.(3) Les bureaux de comité élisent le bureau de la sous-section, lequel élit le secrétaire général. Quant aux comités, ils forment une sous-section représentée proportionnellement au Congrès, lequel élit le Comité Directeur. Ce dernier élit le bureau politique (dont les membres doivent résider à Abidjan).

à il faut être

mais déjà à Abidjan, l'organisation était différente : ce sont des comités ethniques qui constituent les sous-sections de Treichville et Adjamé (en fin 1948, il y a plus de 100 comités à Treichville pour 20.000 membres) .

Une interview de Zolberg nous montre les intentions des dirigeants du PDCI :

TSVP

(1)Zolberg, p.101 (2)id.p.109 (3)On peut se demander si ce n'est alors organiser une représentation "censitaire" au sein du parti?)

"Pendant les élections (de 1945 et 1946) nous avons pensé que les associations ethniques qui existaient en ville fonctionnaient de façon efficace en les faisant servir des desseins électoraux. En préparant cette "bataille" que nous voulions gagner, nous avons pensé qu'il était nécessaire de créer des "unités" très solidaires, équivalentes aux cellules communistes en France. Les organisations ethniques étaient les plus propres et pratiques pour satisfaire ce dessein. Donc nous transformâmes les associations ethniques en sous-comités du Parti. Là où elles n'existaient pas, nous aidâmes les tribus à en organiser de nouvelles. C'était la seule façon de communiquer avec les membres, de collecter les droits et de transmettre vers la base les directives du parti dans les différents langages"(1)

Mais pour les organisateurs du PDCI, il faut commencer par constituer les "unités urbaines" avant de pénétrer les villages... l'essor devint fulgurant : de 80.000 adhérents en fin 1946 , on passe à 350.000-500.000 en fin 1948 et 850.000-1.000.000 en 1951.

C'est un moment de "durcissement " des relations et de la politique du PDCI : officiellement les relations sont rompues avec le SAA (1951) -assimilé aux entreprises "bourgeoises"- et l'Association des Chefs Coutumiers (100 sur les 104 chefs) se déclare fidèle à la France et rentre dans l'opposition au PDCI. Les conflits au village naissent alors entre "factions traditionalistes" et "modernistes", et c'est ici que le PDCI se range du côté des derniers..

"Quand cela arrive (les heurts), l'organisateur PDCI est souvent le porte-parole des "hommes nouveaux", qui voient dans le Parti une chance de gagner le statut social impossible à acquérir dans la société traditionnelle ou un levier qui leur permet de soulever les obstacles que la tradition met sur leur chemin.. Un processus semble se passer à propos de la vente des cartes du Parti. Souvent, quand les chefs essayaient de percevoir l'impôt de capitation , ils en trouvaient beaucoup qui répondaient qu'ils avaient déjà rempli leurs obligations " en ayant payé à Houphouët-Boigny !..au sens littéral du terme, le Parti était en compétition avec les chefs et l'administration pour "gagner" les populations et leur fidélité."(2)

D'autres mouvements renaissent géographiquement : dans le pays Agni : JB Amaakon Boa et Kacou Aoulou (Abengourou-Aboisso); chez les Bété, Capri Djédjé (président de l'assemblée territoriale en 1949) et Digna Bailly; dans la savane du nord, Sékou Sanogo, Yoro Sangaré, Fidiane Diem, constituent l'Entente des Indépendants de Côte d'Ivoire.

C'est à cette époque que les fonctionnaires - pressés par l'administration- devinrent les organisateurs de ces nouveaux partis (3). Et c'est de là qu'ils encourent les reproches des dirigeants du PDCI, exprimant par la voix de Ph.Yacé :

(1)Zolberg.II6 (2) id.I20 (3)Ils n'étaient cependant pas les "créatures de l'administration. A la base, il y a une véritable différenciation.

"On doit savoir que l'action du RDA.. n'a pas reçu, pendant hôte temps de difficultés, l'appui qu'on aurait pu attendre des fonctionnaires. Ils étaient beaucoup plus nombreux en 1951 dans les rangs du Parti progressiste, des Indépendants ou des Socialistes, que dans le camp du RDA "(1)

Entre le PDCI qui perd sa majorité de 1948 (31/37 représentants) et ces forces politiques nouvelles - à base ethnique -, c'est le conflit politique qui descend dans la rue; de février 1949 à février 1950 : 52 morts et 3.000 arrestations. Dans le pays agni où l'opposition au PDCI est accusée, les immigrés sont pro-RDA : le secrétaire général de sous-section peut être un dioula. Ainsi à Bouaflé, il est Gouro, son adversaire politique "Indépendant" est un gros commerçant dioula. Ces deux faits montrent déjà comment le débat dépasse les luttes tribales ou ethniques : c'est devenu un conflit d'intérêts et de générations. En décembre 1949, des négociations s'entament entre adversaires politiques ; A. Boni joue un rôle important d'intermédiaire. C'est ici que se place le "retournement" : le 6 octobre 1951, à Abidjan, lors d'une réunion publique, Houphouët-Boigny annonce qu'il quitte le Parti Communiste et reconnaît que l'appareil de son parti à celui-ci a été une source de désunion. Les tensions demeurent latentes, mais il s'agit pour lui de ressaisir ses "troupes"; de plus, il reste seul leader de son parti (2).

On a vu ailleurs comment cette période de troubles a permis tous les truquages électoraux.. mais comme l'affirme Houphouët-Boigny en 1955 à Conakry, dans une adresse au Comité de Coordination du RDA :

"Il n'y a aucun doute que près de toute la masse des paysans et des travailleurs a magnifiquement démontré sa volonté de résister. Mais les cadres n'en étaient pas : d'abord les chefs, puis les fonctionnaires, les petits employés, les petits hommes d'affaires, tous ceux dont le pain quotidien était assuré par l'administration ou les colonisateurs (3)

Le retournement.

Les liens forgés entre les leaders du mouvement ont remplacé peu à peu les liens traditionnels. Beaucoup étaient venus au mouvement comme leaders d'associations ethniques (dans le mouvement

(1) "Fraternité". 12/Fcv/1960

(2) De plus les prix du café et du cacao ont tendance à baisser dans cette période (guerre de Corée), ce qui influe sur les revenus des planteurs. Quant aux leaders : en 1951, tous sont en prison, sauf HB, protégé par son immunité parlementaire, par ailleurs Biaka Boda est mort .

qui précède 1940). Ils prennent alors conscience des intérêts de la Côte d'Ivoire et les liens établis au sein du PDCI ont contribué à l'intégration nationale.

Au niveau du militant, le mouvement n'a pas "produit" de nouveaux styles de vie. Partout, les cellules de base du parti coïncident avec les quartiers ethniques et la vie du parti renforce ainsi les solidarités ethniques. " La croissance du nationalisme sur le plan du territoire s'accompagne d'une naissance d'un sous-nationalisme ethnique". Le PDCI a donc réussi cette assimilation des ethnies en réduisant les conflits à un débat "privé". Le mouvement est canalisé et le caractère d'appartenance ethnique devient ainsi un facteur de cohésion de la cellule de base du parti, et n'est plus incompatible avec l'intégration nationale telle que la conçoit la direction du PDCI.

A cet égard, on peut dire que les groupes ethniques ainsi "resitués" systématiquement diminuent l'importance des structures de parenté et permettent une re-socialisation et une "sécularisation" des individus, en empêchant que les structures sociales ne se figent en "castes" (1).

C'est donc au sein du PDCI que vont se résoudre les conflits, tant entre groupes "modernes", qu'entre les deux "mondes" présentés précédemment (2); l'évolution que suivra le changement de 1950 nous le montre maintenant.

Les priorités sont renversées. Aux planteurs baoulés :
enrichissez-vous:

"Si vous ne voulez pas végéter dans vos huttes de bambou, concentrez vos efforts pour faire pousser du bon cacao et du bon café. Vous en tirerez un bon prix et vous deviendrez riches"(3).

Et c'est le début des ralliements, en vue des élections à l'assemblée territoriale de mars 1952. Certains sont oubliés, mais Houphouët-Boigny retrouve sa majorité. Certains événements comme la "Bataille du Café", menée à Paris au printemps 1955 par Georges Monnot (4) provoquent les solidarités entre planteurs européens et africains. Les liens avec la métropole sont renoués, en 1955, Houphouët-Boigny participe au gouvernement Guy Mollet, les élections du 2 janvier 1956

(cf suite des notes page suivante s.v.p.)

(1) Wallerstein - Cah.d'Et.Afr.n°3, 1960 pp.134-137 montrent bien que les groupes ethniques affaiblissent l'importance de la parenté, sont des mécanismes de resocialisation, mais, qui, en rejetant les hommes, acceptent le système.

(2) et spécialement par l'intermédiaire du secrétaire général: "...le nouveau secrétaire général est un dioula, un musulman, commerçant venu

sont un plébiscite pour lui; elles sont une démonstration tactique prouvant l'existence d'une réelle organisation, qu'on est tenté d'appeler un "para-gouvernement" indigène. On élimine alors l'impôt des planteurs, on exonère les transporteurs de la patente. Le parti se structure en équilibrant les pouvoirs et renforçant les contrôles.

Ainsi, au plan local : l'affrontement équilibré du secrétaire général de la sous-section et le représentant à l'assemblée territoriale. Le premier est un "étranger", détient son autorité par le poste qu'il occupe, est l'intermédiaire entre le militant et les dirigeants, sinon Houphouët-Boigny. Le second, qui fait partie des "fils éduqués préférés", sans contrôle possible de l'organisation locale du parti, il essaie de supplanter le précédent. L'interdépendance de ces deux individus est manifeste : le député ne peut être élu sans le support de l'organisation locale, et le secrétaire général n'atteint le ministre que par le "représentant".

Au niveau supérieur, les membres du Comité Directeur tiennent leur pouvoir de leur situation dans le parti. Mais c'est en définitive Houphouët* qui "fait" et "défait" les situations !

C'est pendant cette période 1951-57 que s'élabore ainsi un milieu plus ou moins fermé des "intimes" d'Houphouët-Boigny, et le phénomène ira en s'accroissant. Par ailleurs les obstacles à l'unanimité subsistent.

Les oppositions ethniques se transforment, prennent d'autres "visages" politiques. Le développement économique les a renforcés particulièrement dans les zones où il est fort : dans le sud est (Agni) chez les Bété (Gagnoa-Daloa). Pendant les années 1956-57, ce sont les conflits à propos des immigrants étrangers (ainsi, par exemple, en novembre 1956, des combats opposent à Bouaké dioulas de Côte d'Ivoire et dioulas soudanais, et baoulés au reste de la population).

Mais surtout, le gouvernement accentuant ses liens avec les intérêts français, jeunes et travailleurs se séparent du mouvement.

du nord-ouest du pays ou du Soudan (Mali). Ces individus, qui sont les intermédiaires entre les fermiers et les marchands levantins ou européens, exercent une grande influence à l'intérieur de l'économie de marché de la Côte d'Ivoire - une économie basée sur les cours des produits - contrôlent les flux de monnaie et de crédit et la propriété de la plupart des moyens de transport. Ces hommes (dioulas) sont en relation avec les autres par un réseau de circuits commerciaux à travers lesquels d'autres communications peuvent être transmises. Ainsi, un dioula secrétaire général peut faire du vote du planteur la condition nécessaire à l'obtention de crédit avant la traite" Zolberg, p. 186 (3) id. p. 150 (4) Monnet: élu député en CI en 1953 et 1947. Min. de l'Agr. en 1959-60

Pour les ouvriers, le premier conflit politique de la période éclate en novembre 1956 : le Comité Intersyndical du Secteur Privé se plaint de la présence sur une liste municipale à Abidjan de plusieurs européens réactionnaires. Il en résulte troubles à Treichville et la direction du Parti intervient pour rétablir l'ordre. Les membres du Comité UGTAN sont, en "récompense", "assimilés" : deux à l'Assemblée territoriale en 1957, et un ministre du Travail et des Affaires sociales.

Pour les intellectuels,

"l'écart entre la première génération éduquée en Afrique et les plus jeunes étudiants à Paris, continuellement soumis aux influences des milieux marxistes français, continue à croître. Les étudiants à l'étranger accrurent leurs attaques contre la politique d'Houphouët-Boigny. La plupart de ce qui retourneront en Côte d'Ivoire après la fin de leurs études essayèrent d'entrer dans la politique mais trouvèrent que les militants de la première heure occupaient la place"(I)

La réaction provient de la première vague d'intellectuels qui dépensent leur énergie pour fonder des organisations culturelles.

L'Union de la Jeunesse de CI (UJCI), à majorité baoulé, et bété, ainsi que l'Union Générale des Etudiants de Côte d'Ivoire, condamnent la loi-cadre; la réaction est immédiate : l'UJCI est considéré comme un groupement d'opposition. Mais peu après le Congrès, un des leaders de l'Association des Parents d'Elèves fonde un journal (Attougblan) et annonce la création du Front de Libération Noire, pro-nassérien pendant Suez, pro-sanwi... En mars 1957, quelques listes de ce mouvement se présentent, dans le cercle de Grand Lahou, A Usher Assouan recueille 56 % de majorité... et se retrouve ambassadeur de Côte d'Ivoire aux Etats Unis. Autre exemple d'"assimilation". En 1957, le PDCI autorise la création d'un Comité d'Etudes RDA (dont les dirigeants se retrouvent ministres plus tard : Alcide Kacou, Djessou Loubo). Désormais le Parti est tout puissant (en 1959 il a le droit de nommer des candidats pour 70 sièges sur 100 à l'Assemblée, les 30 autres étant choisis par la "direction". Le problème est maintenant de créer de nouveaux postes pour y intégrer l'appareil du parti), les opposants

(I) Zolberg, p.207. Ces intellectuels ont créé ainsi en 1954 le Cercle Culturel et Folklorique de la Côte d'Ivoire (CCFCI): on y rencontre des membres du PDCI (J.B. Mockey) ou des opposants : Kacou Acoulou ou encore les anciens présidents d'étudiants en France: J. Vilasco, Djessou Loubo (docteur), A. Kacou, C. Douwahi. Comme autres institutions, on a aussi le "Cercle Africain d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales et l'Association des Ingénieurs et Techniciens Africains (A. Kacou)... Compensations diverses avant de se mêler au jeu politique !

sont éliminés, il s'agit maintenant de gouverner (I) avec l'instrument de politique idéal qu'est devenu le Parti.

§3/ Politique de restructuration et apparition de conflits de classes

L'idéologie est absente, mais elle ne sera donc pas "généralisée" dans cette volonté de construire une "nouvelle société". Les événements économiques agissaient déjà mais de plus ...

"(les élites de Côte d'Ivoire) regardent la survivance des liens tribaux parmi la population rurale comme un signe de retard..C'est pourquoi la restructuration de la société traditionnelle et l'élimination des frontières ethniques ont une priorité certaine parmi les objectifs du régime"(2)

.. et ceci malgré la volonté affirmée de maintenir le statu-quo: Houphouët-Boigny réunit les chefs le 17 mai 1949 et "les réassura que son propre gouvernement ne prendrait aucune mesure pour abolir la chefferie, bien qu'il y ait eu de bonnes raisons pour qu'on l'ait fait en Guinée et au Mali"(3).

Cet effort indirect est irréversible(4). Les hommes politiques sont partagés sur leur utilité en tant qu'intermédiaires. On peut dire que les "chefs sont des survivants d'un passé mort, dont la sentence de mort a déjà été prononcée par l'histoire"(5). Quant à la position du ministre de l'Intérieur, on la retrouve dans un mémorandum non publié (1958) du Service des ~~Affaires~~ Affaires Politiques : "il faut donner à ceux-ci (les chefs) juste assez de vie pour les préparer à une mort honorable".

(1) De tous les membres du Comité Directeur du Parti (60) en début 1959, on en retrouve 11 dans le cabinet ministériel (sur 15 ministres) 29 à l'assemblée (sur 70 députés) et 32 dans les Conseils Généraux.

(2) Zolberg, p.285 (3) id. p.289

(4) En 1956, le journal la "Concorde" titre : le "crépuscule des dieux" et dans l'article : "...aux yeux de la population, ces derniers (les chefs traditionnels) ne sont rien de plus que des "figures de proue".

(5) Zolberg, p.287. Il faut distinguer les chefs de village utiles parce que le gouvernement n'est pas représenté par des fonctionnaires au village, et qui occuperont dans de nombreux cas le poste de secrétaire du parti, des chefs de canton, "créatures" de l'administration coloniale, vulnérables à toutes les pressions politiques. Ce sont ces derniers qui se sont organisés en 1945 en une Association des Chefs Coutumiers et de Canton fondée par Houphouët Boigny (!), qui s'opposa au RDA (1951) et fut de connivence avec l'administration du gouverneur Péchoux. En 1956, ils transforment leur association en syndicat avec HB comme président honoraire..en attendant la "mort honorable".

La résistance est la plus forte en pays agni -où les structures sociales traditionnelles sont plus cohérentes- et le "traditionalisme plus accentué, du fait de la possession d'une histoire "écrite" et aussi d'une opposition marquée à l'ascension des forces nouvelles politiques (PDCI) ou économiques (planteurs immigrés dans le sud est) et va jusqu'à la demande de sécession faite à Paris en début 1959 (avec le souci de rester dans le cadre des traités de protectorat de 1843) et appuyée par Amon N'Douffou III en exil au Ghana. Le 24/12/1960, tous les chefs de canton qui sont soupçonnés d'avoir appuyé le roi, sont remplacés, la verve d'Houphouët-Boigny s'exerçant à l'assemblée en 1959, contre ce dernier :

"C'est au moment où nous abandonnons le statut de sujet pour celui de citoyen que cet homme, ce roi de Krinjabo, ce roi coupable, ce roi stupide, réclame un certain degré d'autonomie"(1)

Ainsi en est-il de la position gouvernementale à l'égard des structures traditionnelles. Quant au secteur "moderne", l'opposition déjà signalée en 1956 se retrouve mieux organisée et consciente en 1959 : celle des "travailleurs", ouvriers du privé ou salariés du secteur public et des fonctionnaires, mais aussi celle des "jeunes". Les revendications, les mouvements de grève observés dans les mois qui suivent l'indépendance (cf Sect.II §2 I & II) et qui nous ont amené à conclure en l'émergence d'une classe de fonctionnaires, sont une autre preuve de l'opposition marquée à cette époque à l'égard de la classe des planteurs qui détient le pouvoir. On ne peut parler d'une classe de salariés (comme le fait M.Barbé) car le sort des fonctionnaires est différent de celui des ouvriers, du point de vue économique et aussi du point de vue de la prise de conscience de sa situation propre par chacun de ces deux ensembles. La "situation" de chacun peut aussi se définir par le "rapport" et si les fonctionnaires peuvent donc s'opposer à leurs dirigeants plus qu'à une classe déterminée (bien que les deux réalités soient intimement liées pour le moment), les ouvriers ne trouvent en face d'eux, pour le moment qu'un patronat "étranger" à tous points de vue. Le choix à faire : accepter le "leadership" des "bureaucrates" ou laisser leurs intérêts à la bonne garde des gouvernants - ce qui passe par l'intégration des dirigeants syndicaux- ou alors de prendre en main leur propre avenir(?).

Enfin on s'attachera ici plus spécialement au problème de l'intégration des jeunes dans le Parti. (2)

(1) Zolberg, P; 294 (2) Ne retrouve-t-on pas les mêmes préoccupations à l'intérieur du P.C.F. ?

La JRDACI est lancée le 12 sept. 1958 - peu avant le Referendum. Houphouët-Boigny insiste pour qu'elle intègre la LOCI (Ligue des Originaires de Côte d'Ivoire dont le recrutement se fait en majeure partie chez les employés "à-col-blanc"), et la réaction de l'AECEF (Association des Etudiants de Côte d'Ivoire en France) ne se fit pas attendre : celle-ci condamne, en décembre 1958, la JRDACI comme une association patronnée par le gouvernement (comme sa croissance le prouve).

Le congrès JRDACI du 16 mars 1959 tourne à l'avantage du PDCI; la conséquence sera heureuse pour les dirigeants : 9 membres du Comité exécutif se retrouvent à l'exécutif national PDCI et entre 1959 et 1960, 16 membres sur les 19 du Comité exécutif JRDACI trouvent de hauts postes dans la fonction publique (façon élégante d'être un mouvement revendicatif). Mais cette assimilation ne finira-t-elle pas par "dénaturer" de l'intérieur ? En effet, beaucoup espèrent s'opposer de l'intérieur, mais déchantent rapidement. En 1960, les secrétaires généraux du PDCI ont un droit de veto sur les activités JRDACI de leur région : l'annexion est effectuée de cette "branche junior" qui doit constituer maintenant un "groupe d'entraînement pour une nouvelle récolte des leaders du futur". Philippe Yacé affirme à un meeting PDCI en 1960 :

"Connaissez-vous une famille dont la tête, le patriarche, ne prépare pas sa succession ?.. Il n'y a pas deux RDA, il n'y en a qu'un. Mais vous savez tous qu'il est difficile d'improviser en politique.. Nous voulons éduquer notre jeunesse, la préparer de façon que d'ici 20 ou 30 ans, quand nous serons disparus de ce monde, nous sachions que l'oeuvre entreprise sera proprement poursuivie"(I)

De la même façon, les événements récents nous ont montré l'unification des associations étudiantes, l'AECEF ayant critiqué la création d'une organisation concurrente : l'Union Nationale des Elèves et Etudiants de Côte d'Ivoire (UNEECI) en janvier 1960.

Pour ces événements nous montrent à quel point le contrôle du Parti s'est généralisé. Mais peut-on encore parler de "centralisme démocratique" ? Coffi Gadéa, secrétaire à l'Intérieur depuis 1947 (ministre de l'Intérieur en 1960) affirme que le contact du comité directeur avec les masses s'est relâché. Lors d'un congrès du parti (19-24 mars 1959) les demandes de réformes sont acceptées, le Comité Directeur passe de 30 à 60 membres (on y retrouve 18 sortants, 25 secrétaires généraux, 9 JRDACI, 5 syndicalistes UNTCI et 3 opposants), et le Bureau Politique passe de 8 à 15 membres (les 8 sortants + 3 JRD (I) Fraternité, 5/2/1960.

+ 3 leaders syndicaux + 1 secrétaire général, Coffi Bile)

Auguste Denise, secrétaire général depuis le début, est remplacé par JB Hockey, mais le complot de ce dernier du 8 Septembre 1959 montre à quel point la démocratie n'existe pas mieux que par le passé malgré les extensions apportées et le renouvellement certain de dirigeants.

Poutefois, au niveau supérieur, c'est le président Houphouët-Boigny qui dirige l'ensemble avec l'aisance d'un homme politique qui a connu nos pratiques parlementaires, qui possède le "flair" du paysan baoulé, et occupe maintenant une position d'arbitre incontesté. Si le PDCI a une position très forte dans le pays, son organisation elle-même fait que les dirigeants ne conservent que peu de contacts avec les masses (cf la déclaration de C.Gadeau) : ce contact se fera directement entre le chef de l'Etat et les masses ivoiriennes au cours de voyages et de tournées qui font penser à d'autres. Cette "animation" pourra être aussi l'oeuvre des "dauphins", tels Philippe Yacé; l'impression retirée est celle de la fragilité d'un édifice basé sur un homme et devenu assez hétérogène pour permettre les complots dont on n'a jamais que les communications officielles. D'une opposition latente, en arrivera-t-on à des conflits ouverts ? Il n'en reste pas moins que ce parti est pour le moment la chance de la Côte d'Ivoire, en ce qu'il permet la stabilité politique, facteur essentiel du progrès économique.

Ces faits nous ont servi à nous rendre compte de l'originalité de la société ivoirienne et à étayer les propositions faites, selon lesquelles on retrouvait bien en Côte d'Ivoire l'émergence d'une classe sociale particulière, détentrice du pouvoir politique à l'issue d'un combat pour l'indépendance et ses propres intérêts (dont la virulence était déjà atténuée avant l'obtention de cette indépendance). Elle s'est servie alors de cette position de force pour mettre en oeuvre une politique de modernisation et de progrès économique : celui-ci étant la condition essentielle de son maintien en place, si on fait abstraction des moyens dont elle dispose. Mais la présence d'une organisation hiérarchisée et étendue à l'ensemble du pays empêche toute initiative malencontreuse ou la voue à l'échec et permet cette "révolution" des masses paysannes, mais dirigée par le "haut". (I) On a pu dire en effet que le PDCI n'était pas une organisation de masses, mais pour les masses. Néanmoins, ce sont des circuits

de transmission, de moyen de communications, un dialogue permanent avec le concret. Mais parler de "révolution" dirigée des masses paysannes, c'est se placer dans le cas d'une société post-révolutionnaire sans classes où

"Lors du passage d'un stade de développement de la société socialiste à un autre, plus élevé, de l'ancienne qualité à la nouvelle, vient au premier plan l'initiative d'en haut, celle de l'Etat... En quoi les masses populaires appuient activement l'initiative révolutionnaire d'en haut... c'est précisément ce qui détermine le caractère particulier du passage, se déroulant dans de telles conditions... que le bond n'a pas ici, et ne peut avoir, le caractère d'une transformation révolutionnaire. Ainsi il ne procède pas et ne peut procéder à l'abolition du régime existant"(1).

Les contradictions ivoiriennes sont ici manifestes et dire que "l'en haut", c'est l'Etat révolutionnaire, ou plus précisément l'équipe dirigeante qui, elle, incarne la volonté populaire et qui, au besoin, gouverne contre l'opinion passagère et non-éclairée des masses"(2), c'est parler de notre exemple, en soulignant que l'équipe dirigeante a plus de réalité que l'Etat révolutionnaire ! Selon la logique de l'exposé de M.Ziegler, la classe "bourgeoise" devrait s'opposer à tout changement, or c'est elle qui le provoque ! Finalement, on passe, non pas d'une "société sans classes" à une société "de classes", mais du néant à une société qui se constitue et où il apparaît des classes. Cette reconstruction des classes sociales existantes et de la société ivoirienne actuelle dans ce qu'elle a de plus caractéristique, dans la mesure où elle faisait appel à des critères et des concepts dont nous évoquions au début l'inadaptation aux structures sociales traditionnelles africaines, est donc incomplète et notre préoccupation sera maintenant de rendre compte des différences essentielles existant entre les milieux traditionnels et "modernes", avant qu'elles ne disparaissent par l'anéantissement des structures sociales traditionnelles. Tout y concourt, du simple jeu des phénomènes économiques à la politique des gouvernants.

Section II Apport à une théorie des classes sociales à partir du concept de valeur et sa validité

L'utilité de cette étude pourrait être double : parler en termes de "valeurs" permettrait de comparer plus précisément les divers ensembles composant la société ivoirienne (chacun ayant les siennes) et aussi, ces "valeurs" pourraient nous donner un certain (273)
(1)Wetter, "Le matérialisme dialectique", 1962, Bruxelles, p.214 (2)Ziegler

échelonnement des classes sociales, envisagées "en tant qu'êtres".
§I/Utilité de ce concept de "valeur" dans une analyse en termes de classes sociales

L'hypothèse consiste à dire que les caractéristiques d'une classe sociale sont celles retenues précédemment (cf. p.2-3). En tant que la seconde catégorie, M. Aron conserve l'alternative entre la classe en tant qu'être et la classe en tant que volonté. "Aussi longtemps qu'elle est être-en-soi, elle n'est que comme objet pour un autre, donc elle n'est que comme représentation. Ce n'est encore qu'une série"(I)

Ceci dit, l'analyse qui vient d'être faite des classes sociales en Côte d'Ivoire, dans la section précédente, s'est attachée à décrire la classe au pouvoir comme "classe -en-tant-que-volonté", c'est à dire en action. (et les prolongements' débouchent' immédiatement sur une "dynamique" des classes) Il est donc possible par ailleurs de traiter des classes sociales comme êtres-en-soi et de se servir alors de critères d'appartenance objectifs. On pourrait alors construire une théorie dans laquelle une différence "classe" si elle se réfère à un critère qui ait valeur pour tous les individus de la société en question. Il faut donc un accord sur des valeurs collectives semblables en ce qu'elles polarisent les désirs des individus, non parce qu'elles intéressent la société tout entière (dans le sens de l'intérêt général). Le prestige de chaque individu "classé" serait alors déterminé par l'estime de la valeur -ou des valeurs- qu'on lui reconnaît. Toutes ensemble, elles déterminent donc la quantité de prestige et donc la position sociale de l'individu.

À cet égard, on peut donc dégager des strates de prestige dans le milieu urbain en admettant que le système de valeurs dominant est celui du colonisateur, et qu'il a été imposé par celui-ci. Le prestige sera alors déterminé par la fortune, les revenus, l'éducation, ou encore le degré d'europanisation. Mais fabriquer des "séries" sans se demander si les individus qu'on y range ont conscience d'en faire partie, voilà pour le moins le risque de cette classification qui se veut objective. Comme on ne saurait quantifier et trouver une "unité" de prestige, choisir un seul critère de valeur devient une nécessité, or il est difficile de choisir celui-ci dans une "liste" qui nous montre à quel point les individus "valorisent" différemment (I) Cah. Int. Sociol. R. Aron, p.14

des valeurs telles que l'âge, les relations de parenté, la profession, l'éducation ... On pourrait alors reprendre la dichotomie connue : milieu "urbanisé", milieu traditionnel... et réussir en partie à les caractériser chacun par leurs systèmes de valeurs différents et donc leurs hiérarchisations différentes. Mais le problème reste entier pour les individus "marginaux", intermédiaires, participant à l'un et l'autre milieu : quelle synthèse font-ils ou quelles/priorités ?

Dire que la hiérarchisation des valeurs diverge, c'est peu. Bien plus, elles sont d'objets différents et les individus ne se trouvent pas à la même place sur les échelles déterminées.

Ne faudrait-il pas d'abord un éveil de la conscience de l'individu pour qu'il ait la possibilité de comparer les solutions qui lui sont présentées ? Le pourquoi d'une vocation de planteur ou de fonctionnaire a finalement été mal expliqué, ou bien on s'est basé sur un effet d'imitation. Mais pourquoi cette imitation ? Parler de valeurs, c'est impliquer un jugement de l'individu sur le milieu qui l'entoure, et le jugement n'implique-t-il pas comparaison ? Celle-ci se fait alors qu'au moment de la mise en contact avec un monde dont le système de valeurs est différent. Passé le moment de curiosité, pourquoi l'individu modifierait-il son comportement ? Et pourquoi le modifierait-il en réalité ? Les réponses ont besoin d'enquêtes psychologiques qui ne soient pas ethnocentriques, mais alors peut-être ne pouvons-nous comprendre ? Devant l'échec d'une explication globale, on doit se contenter alors d'observations et de synthèses partielles, car il ne s'agit pas d'assimiler les classes sociales aux "strates économiques" dans lesquelles le prestige dépend des revenus, et de vouloir analyser dans ces termes toute la société. Par ailleurs : "plus la situation de l'individu favorise cette prise de conscience, plus les distinctions entre être et volonté semble s'effacer. En revanche, moins elle la favorise, et moins la classe semble exister; le non-prise de conscience, l'absence d'une volonté commune, tend à brouiller les éléments de communauté qui subsistent (1).

§2/ Utilisation des/méthodes de la sociologie "empiriste"

On ne saurait prétendre constituer un tableau complet d'une société donnée sans analyser en détail sa composition sociale. Et si nous devons laisser aux anthropologues le soin d'étudier les

(1) id. P. 16

formes particulières d'échange, les structures socio-économiques originales du milieu traditionnel, il est évident que la société des individus, entrés en contact avec les "œuvres de civilisation", nous intéressent, car nous pouvons lui appliquer un système de valeurs relativement homogène, même si les corrections s'imposent à propos des strates qui conservent d'importantes relations avec leur milieu d'origine. A cet égard, il est sûr que la majeure partie des individus est engagé dans un processus d'objectivation, et on peut la classer selon les divers critères de sociologie des classes en pays industrialisé. C'est ce travail systématique d'élaboration d'une stratification des salariés en fonction du revenu, des élites du pays en fonction de leur niveau d'éducation, des classes en état de diriger avec la propriété des terres (phénomène nouveau qui remplace la sacralisation des terres) et d'une quantité d'autres données, absent jusqu'ici, qui nous empêche une étude plus exacte et serrée des sociétés observées. N'est-elle pas déjà difficile en pays industrialisé ? C'est un travail de base, une documentation initiale qui fait défaut au chercheur de sciences sociales; et qui trouve sa justification en Côte d'Ivoire, du fait de l'évolution constatée des structures sociales vers une société de classes. Certes, les pouvoirs publics ne faciliteront pas cette tâche car ils veulent méconnaître ces réalités nouvelles. Aussi, en l'absence de ce matériau, c'est la troisième catégorie de caractéristiques retenue par R. Aron (Cah. Int. Soc. p. 15), d'une "prise de conscience qui a permis notre travail. Car si, comme il le dit:

"La prise de conscience et la volonté, en dehors des instants de crise et d'effervescence exigent organisation, c'est à dire parti ou groupe d'intérêts ou de pression "(2)

... ce fut le cas en Côte d'Ivoire et ces caractères étaient les plus efficaces pour mener à bien cette étude, dans l'état de la documentation.

Cette section est incomplète et les lacunes y sont nombreuses, mais sans insister trop - comme tous ceux qui se sont intéressés à ces réalités sociales - au manque de documents récents, utiles et cohérents, l'honnêteté nous oblige à la laisser momentanément inachevée en espérant que les quelques renseignements rassemblés dans notre Ire partie seront complétés par d'autres ultérieurement.

Ces derniers développements ont mis en lumière, à la limite de l'intervention du Pouvoir et du milieu traditionnel, à mi-chemin entre celui-ci et l'économie moderne, certains individus dont le sort

(1) Qui permettrait ensuite l'étude proprement dite des classes sociales

(2) Cah. int. Soc. d. Aron, p. 16

est livré à ce qu'on appellera les "interférences" entre les deux milieux.

Ces interférences se manifestent au plan collectif -c'est à dire de la nation ivoirienne- et c'est ce que nous avons développé antérieurement en traitant de l'adaptation des institutions traditionnelles à l'économie moderne : c'est l'intervention active des chefs traditionnels puis leur éviction. Ils ont su s'adapter à la colonisation mais l'indépendance acquise sans leur appui leur a valu tous les ressentiments.

Au plan individuel : c'est l'adaptation de l'homme à la situation nouvelle, qu'il soit planteur, commerçant d'ouala ou salarié urbain. C'est ce second aspect qui sera envisagé dans le cadre de la troisième partie où nous essaierons de regarder vers le futur et d'établir les résultats dynamiques de cette analyse des classes sociales actuelles.

Après avoir envisagé comment ces interférences sont des germes futurs de contradiction, nous verrons vers quels affrontements s'achemine la société ivoirienne.

Troisième partie : Evolution des classes sociales ivoiriennes.

Chapitre Ier: Les interférences et leurs contradictions

Les interférences se manifestent donc au plan des psychologies et aussi à celui des institutions sociales "validées" par la société traditionnelle. De façon plus générale, on peut dire que le rapport entre les deux univers posés l'un à côté de l'autre, dont les interférences se situent à l'extériorité de chacun, ne peut se dépasser. Ce rapport de force ne peut que se perpétuer, s'autotransformer. Mais il reste extérieur et contingent par rapport aux deux réalités en présence (1). De la même façon, l'observateur reste extérieur par rapport à l'objet qui s'étale devant lui. Mais alors, quelle est la réalité, possède-t-on un contexte matériel autonome (d'objets, d'individus, de catégories..) ? Et où se situe son processus d'émergence ? Il s'agit de revenir au quotidien et de savoir le "processus de sa déconcrétisation". Mais il faut constater que les éléments de base de l'objectivation (activités, argents, marchandises) deviennent de simples éléments dans le jeu des rapports inter-individuels et ne peuvent émerger dans une existence autonome.

Ainsi, toute analyse qui passe par une destruction du "vécu" pour obtenir des faits objectifs, ne donne-t-elle qu'une ombre de la réalité. Il faut analyser le concret, "conservé" et non détruit. A ce propos, peut-on laisser à un concept comme celui de "processus d'individualisation", au centre des interférences qui se manifestent au plan de l'individu ? Or sa définition est essentielle, parce qu'elle est à la base de la définition du monde urbain.

"Il est abusif de faire comme si l'individualisation de type industrielle était une forme universelle de transformation de l'homme, à fortiori, on ne peut parler d'une prolétarianisation qui s'inscrit obligatoirement dans la première." et "si le mythe du prolétariat a eu des conséquences importantes sur l'action, (2) la foi en l'émergence, dans la cité, de l'individu interchangeable de l'univers industriel, a biaisé toutes les analyses. En effet, ces groupes et autres catégories sociologiques supposent obligatoirement cet individu dont une partie de lui-même peut

(1) Lethabe. "Le chômage à Brazzaville. Introd. p.5 Cahier ORSTOM

(2) "en tant qu'idéologie de combat, l'idéologie du mouvement nationaliste a besoin d'unité et surtout d'unanimité... ce qui n'est que mythe tactique du courant révolutionnaire avant l'indépendance devient tactique de mystification du groupe au pouvoir après l'indépendance". N'Sougan Agblomagnon. Cah. Int. Soc. op. cit. p.161

correspondre à quelque chose qui lui est totalement extérieur; cet individualisation crée les conditions de base de l'objectivité, partant de l'analyse sociologique. Si elle est mythique, sont mythiques les analyses qui la supposent. Les groupes urbains (groupes réels ou déduits) sont traités comme si le phénomène d'individualisation est d'une nature telle qu'il crée les conditions justifiant leur existence partant leur analyse"(1).

Aussi doit on éviter une certaine perception simpliste et "opposer le monde objectif -marchand à un univers humain fait de conservation de la personne et du concret vécu, espèce de magma de rapports personnels"(2), et chercher à saisir alors quel est le contenu de la conscience qu'un individu ou un univers humain, a de lui-même. C'est la nature de la personne et son contenu original -selon Althabe- qui conditionnent entièrement la réalité observée, c'est à dire les formes d'organisation du concret vécu. Il s'agit donc de voir comment, au niveau individuel, émerge une forme originale de personne concrète, créant en même temps des nouveaux principes d'organisation des rapports inter-personnels.

Cette forme originale, n'est-elle pas pour le moment une somme de contradictions intériorisées par l'individu qui se trouve dans une position intermédiaire ? Après avoir mis en évidence les facteurs d'interférences, nous observerons les individus qui s'y trouvent exposés.

Section I: les facteurs d'interférences

§I/La politique gouvernementale ... est bien définie comme nous l'avons vu et l'organisation elle-même du Parti a permis les relations entre milieux traditionnels et modernes, au détriment des premiers. Mais c'est surtout les desseins gouvernementaux qui essaient d'imposer de nouvelles pratiques sociales, qui canalisent les antagonismes ethniques améliorent les conditions de vie (unification de l'habitat rural..), abolissent les coutumes jugées néfastes... et provoquent ainsi une unification progressive des masses ivoiriennes. Quand ceux-ci seront vraiment réalisés, alors les individus -dans leurs caractéristiques sociales- seront devenus statistiquement interchangeable et l'extériorité de l'analyste ne sera plus aussi critiquable. Ainsi la suppression de la dot (J.O.27 octobre 1964), l'interdiction de la polygamie... sont des exemples typiques des interférences entre le droit du colonisateur et la coutume ivoirienne. Ph.Yacé s'exprime ainsi dans Fraternité du

(1)Althabe, op.cit p.5 (2) idem.

4 septembre 1964.

"Ces difficultés futures dans l'interprétation et dans l'application de ces règles (dot..) ont conduit le bureau politique à décider qu'après l'adoption de ces projets, des missions politiques à travers toute la république expliquent, interprètent, commentent à la grande masse de nos militants ces textes en vue d'une grande compréhension des nouvelles dispositions". t Houphouët-Boigny:

"Révolution? Non. Je n'aime pas ce mot, ce qui me choque dans le mot c'est qu'il implique la destruction de quelque chose. Je préfère "évolution". Nous ne détruisons pas. Par la confiance, nous persuadons, nous convainquons de la nécessité de changer ce qui ne peut plus avoir cours dans le monde moderne. Par exemple : je tiens mon pouvoir traditionnel du matriarcat. J'ai dit à ceux qui restaient attachés à ce régime que ce n'était plus pensable : le fils doit hériter de son père et non plus de son oncle. Si la réforme ne se fait pas avec moi, elle se fera contre vous et contre ma mémoire;"(1)

Il faut souligner aussi le rôle certain joué par la scolarisation secondaire - à Abidjan et Bouaké - comme facteur d'unification des cultures et de compréhension. A ce niveau, la composition des classes scolaires ne relève aucune discrimination géographique ou ethnique (2).

§2/ Le progrès économique

Si on met de côté le développement des cultures d'exportation et les changements sociaux qui en ont été les conséquences, il faut remarquer encore que -sur l'instigation du pouvoir-, d'autres facteurs d'interaction ont été constitués qui ont permis l'interpénétration des deux mondes en présence. Ainsi du développement des moyens de communication -tant rail que route- qui ont suivi et permis les pénétrations de l'économie monétaire à l'intérieur du pays. L'interaction se décompose en deux volets : le premier étant cette action des pouvoirs publics et des forces économiques, mais quelle est l'action du milieu traditionnel sur l'autre ? Elle intervient chez l'individu qui conserve des liaisons personnelles. L'opposition s'est donc déplacée : il s'agit pour le pouvoir et les classes économiques dirigeantes de faire adopter les mesures prises en vue de promouvoir l'évolution économique et sociale de la Côte d'Ivoire, et pour l'individu, d'adapter sa psychologie héritée du milieu traditionnel. Ces facteurs d'interférences, dont l'importance se développe en même temps que les moyens de communication de l'information (scolarisation radio, télé..) finiront-ils par modifier la réalité du milieu traditionnel ? Celui-ci reste "imperméable" vu de l'extérieur, et oblige

(1) France Eurafrique n°158; janvier 1965.

(2) Clignet et Foster. American Journal of Sociology. LXX nov. 1964. Cf.

encore ses participants à un effort réfléchi pour le quitter ou s'y faire une nouvelle place. Cette relation est réciproque, car il ne saurait subsister si la majorité des individus ne "valide" plus ses structures sociales traditionnelles.

Section II - manifestation des contradictions

§I/Plan individuel. Ce sont les difficultés d'adaptation de l'individu ivoirien aux réalités économiques modernes, difficultés plus ou moins grandes selon qu'il est contraint à cet effet d'opérer une révolution intérieure dont la moindre conséquence est son isolement social, ou qu'il se trouve dans un environnement déjà acquis à la psychologie du système capitaliste. On peut comparer ces différences d'adaptation selon les milieux ethniques:

"De nos jours, les Agni sont différents des Bété ou des Gouro, non seulement parce que leur nourriture est différente, leur langue originale, ou parce que leurs sujets de conflits sont différents, mais parce qu'ils sont plus riches, plus éduqués et plus christianisés... Dans le passé, les Malinkés et les Sénoufo faisaient partie de deux civilisations du nord différentes, mais maintenant les Malinkés s'islamisent, font du commerce et s'urbanisent, tandis que les Sénoufo demeurent dans une économie de subsistance et continuent à pratiquer leur religion traditionnelle"(1)

Cette adaptation a déjà été incidemment étudiée ailleurs et on ne retient ici que les conclusions qui peuvent en être tirées. Le contact entre l'individu et l'économie moderne est différemment ressenti selon la réaction individuelle.

Quand il est "imposé", c'est la tradition du Mossi, immigré dans le sud est, qui remplace un parent et continue à subvenir aux dépenses de la famille restée en Haute Volta. Mais on peut se demander à quel point il continuera à garder ces attaches. On retrouve le même phénomène en ville où les contradictions sont encore plus flagrantes. Dans ces quartiers ethniques reconstitués à Treichville ou Adjamé, où, comme l'affirme D.Desanti - " j'ai vu vivre des courées entières de Sénoufos vivant comme s'ils étaient en pleine savane ". c'est bien là souligner le caractère hétérogène d'une ville comme Abidjan, où la volonté de progrès de l'habitat -ou de l'immobilier ?!- se heurte à deux réalités : le partage de la cité en quartiers distincts et sans contact et la retribalisation d'une masse inoccupée. Comme le souligne M.Froelich : "les villes africaines ne sont donc pas de vraies villes, ce sont des agglomérations d'individus sans esprit urbain.. ce sont des politiquement instables, ..on résidence temporaire".(2)

(1)Zolberg, p.48 (2)Froelich, op.cit.p.20

x effort

Ainsi l'économie moderne attire les individus à la ville, mais loin d'assister à un détachement des réalités tribales, on constate que le premierⁿ de reconstruction copie celles-ci : les "clubs", les associations, les "compagnies" à l'euro péenne remplissent les fonctions du lignage en fournissant un cadre de pensée et d'action à l'individu.

Quand il est "voulu" (le contact) : c'est le cas du jeune planteur. On insiste jamais au cas sur les conditions "permissives" de l'éclosion d'une telle vocation. Mais aller sur le campement des plantations, c'est s'isoler du village et ne plus être soumis aux pratiques coutumières pendant un certain temps. Mais en même temps, cet éclatement saisonnier du village (émigration vers les campements) est un facteur essentiel de désagrégation des structures sociales traditionnelles.

Mais si le jeune veut rompre avec la tutelle des anciens, c'est la cause des idées qui lui sont inculquées, soit au moment de la scolarisation, soit par un moyen de "communication" quelconque. (Remarquons que le développement de l'utilisation -qui permet un contact immédiat avec le "pouvoir- de ces nouveaux moyens d'information, a bouleversé la vie en brousse, affaiblissant le respect du lettré, dont le rôle d'intermédiaire est ainsi estompé)

Les désajustements provoqués par la scolarisation approfondissent le fossé creusé entre générations;

"devenus adultes, les jeunes ne supportent plus les habitudes du village..sans le vouloir, ils sont en train de tout modifier en Afrique, à la grande satisfaction des nouveaux dieux..le fétiche est ridicule, les coutumes sont incommodes..seul est vrai le "papier" du blanc (I)

Mais l'affranchissement du jeune planteur lui pose immédiatement des problèmes quasi-insolubles s'il reste seul :

Économiquement, c'est la difficulté de mettre en route une plantation qui ne rapporte pas immédiatement. Si la famille n'organise pas ce soutien aux plus jeunes et si les cultures industrielles sont récentes dans la région, le planteur n'a d'autres ressources que de se faire d'abord salarié puis métayer ou même il peut superposer ces activités jusqu'à ce que sa propre exploitation soit devenue vraiment rentable. Si le soutien familial n'existe guère, les difficultés psychologiques sont encore plus insurmontables.

(I) Gissé Logossina, dans "bidjan-Matin 25 mai 1959

Psychologiquement, il est obligé de résoudre maintenant isolément ses problèmes, et ne dispose pas au début d'"archétypes de répétition". Il faut alors une réflexion permanente et un effort intellectuel inaccoutumé d'adaptation à des valeurs éthiques nouvelles "en projection locale, une note ambiguë subsiste pourtant dans la nouvelle personnalité du jeune planteur qui, tout en emboitant son pas à celui des masses africaines, en partie déjà prolétarisées, n'en fait pas moins figure d'un apprenti capitaliste, collaborant au renforcement de la propriété privée, accumulant des fonds, bénéficiant du crédit et pratiquant même la spéculation".(1)

Mais l'exemple choisi par B.Holas est celui d'une société (Oubi) où les cultures industrielles viennent d'apparaître. La situation est différente en pays baoulé ou agni où la pratique de ces cultures a déjà permis à plusieurs générations cette adaptation, pour ne pas dire leur métamorphose. Mais on ne peut ici savoir si l'ivoirien, en butte à un conflit intérieur entre deux systèmes de valeur résout la difficulté ou laisse subsister en lui cette double réalité; pour nous elle est "contradiction", mais pour lui, n'est-elle pas une occasion de plus de prouver sa capacité d'adaptation aux contingences extérieures ? Ou alors, si le choix est fait - et des enquêtes psycho-sociologiques seraient bien nécessaires sur ce point - quel est-il ? S'agit-il d'accorder une primauté à certaines valeurs nouvelles, nouveaux "fétiches" du panthéon ivoirien, ou de les rejeter - ce qui ne semble pas être le cas ?

On assiste alors à des actes dont nous méconnaissons l'authenticité. D.Desanti relate l'anecdote d'un sacrifice auquel elle aurait assisté où "...là dessus survient le sacrificateur de Tété K'Pa il m'informe en très bon français qu'il est technicien à l'usine de textile de Goufrevidlo. Je l'y ai trouvé ouvrier spécialisé d'analyse chimique" ! (2)

L'explication réside-t-elle dans cette constatation que l'ivoirien vit dans une collectivité où ce sont les autres qui le modèlent. Tout consiste alors à continuer de "paraître" ce que la collectivité veut que l'on "paraisse", et la "valeur" d'un acte résiderait, non pas dans le jugement de l'individu lui-même sur cet acte, mais dans le fait qu'il soit tel que le désire la communauté. A partir de là, l'individu ne peut alors motiver son comportement; seules comptent l'apparence et la volonté de ressembler : cela lui donnera - et y faut-il un acte de volonté ? - une possibilité de "mimétisme" insoupçonné.

(1)B.Holas."Changements sociaux en CI" p.35 (2)Desanti, op.cit.p.126

Peut-être est-ce là un des éléments d'explication des réalités psychologiques africaines ?

On retrouve la même préoccupation du "symbolic" sur le plan des institutions sociales.

§2/ au plan collectif

La politique des gouvernants a été d'évincer peu à peu les chefs traditionnels de leurs positions prépondérantes (se souvenir de la distinction entre chefs de village et chefs de canton); mais eux aussi sont des symboles:

"supprimer les symboles, c'est anéantir la tradition, c'est couper le peuple de son passé, de ses origines, de ses mythes, c'est, en un mot, jeter le peuple dans l'angoisse, dans le désarroi"(I)

Et on peut admirer le doigté avec lequel le président Houphouët-Boigny les traite, mais ils doivent disparaître dans la mesure où ils représentent le passé.

Cependant, ce n'est pas la moindre contradiction de la politique du PDCI (encadrer les masses paysannes) que d'avoir redonné aux chefs traditionnels un "poids" certain auprès de leurs populations, parce que ce sont maintenant les Africains d'Abidjan qui vont remplir les tâches administratives - parfois ingrates - auxquelles le chef traditionnel devait faire face auparavant. Cette intervention politique a donc permis au chef de retrouver un prestige certain auprès des masses ; c'est le choc de la transition : l'européen est parti et l'ivoirien confond sa liberté avec un retour aux coutumes niées par les colons !

Mais il faut aussi souligner les interférences qui se produisent au plan de la cité. On verra dans le prochain chapitre comment cette situation sociale peut -ou non- dégénérer en lutte de classes (pour la détention du pouvoir). Car pour le moment, ce conflit n'a de sens que pour la seule réalité qui soit "rare": le Pouvoir. C'est un monopole, en effet, mais ailleurs le conflit ne peut provenir d'une contestation sur la détention des facteurs de production. La notion de réforme agraire est inutile tant que la population ivoirienne compte 3.500.000 habitants pour un territoire de 320.000 km². On est en pleine psychologie de la "frontière", tellement les limites paraissent reculer, autant de la conquête du territoire que du progrès économique. Il nous faudra reparler de cette notion, mais c'est surtout avec les milieux traditionnels qui nous intéressaient ici : à ce (I) Emon d'Aby "Le problème des chefferies traditionnelles", p.34

point de vue, il est évident que sans des relations importantes entre les strates (du point de vue des revenus) inférieures des salaires de tous les secteurs économiques et leur milieu d'origine, des derniers ne pourraient subsister. Le phénomène est double : la campagne nourrière (à Abidjan, il faut pondérer les revenus en fonction d'un coût de la double par rapport au reste de la Côte d'Ivoire) mais elle émigre. Cependant, c'est le premier aspect qu'il serait intéressant de mieux connaître, afin de corriger les revenus urbains par ces apports vivriers (autre fait mal connu statistiquement : à quel point le népotisme entrave-t-il l'apparition d'un comportement économique moderne, parce qu'il empêche toute épargne et grève le budget du ministre comme de l'employé). L'émigration rurale semble en effet d'une importance très relative et les centres de céréales doivent jouer à cet égard un rôle "fixateur"; quant à Abidjan, est-ce encore une ville ivoirienne et ses habitants ne sont-ils pas complètement "déracinés" (cf ce que nous disions au dessus du jeune qui abandonne le milieu traditionnel)?

Mais cette observation des relations entre milieu traditionnel et milieu moderne débouche sur un avenir incertain, parce que soumis à des influences qui se contrarient dans leur effet sans qu'on puisse en tirer une résultante. Toutefois, nous essaierons de dégager quelles sont les promesses de réussite et les risques de troubles.

Chapitre II Vers Quels Affrontements

L'économie préoccupe beaucoup les dirigeants ivoiriens et c'est dans la prochaine décennie que la Côte d'Ivoire aura réalisé un certain type d'industrialisation - en supposant qu'elle n'en change pas. C'est donc la période qui déterminera nos ultimes réflexions, pendant laquelle le développement devra se répartir harmonieusement de façon à éviter les conflits sociaux dont nous envisagerons l'éventualité, mais il subsistera par ailleurs un problème d'intégration des ethnies et d'intégration dans la nation des "élites" intellectuelles qui, s'ils ne sont pas résolus, feront exploser un conflit déjà latent

Section I: Une lutte des classes improbable.

Le développement économique ne peut être générateur de tensions sociales ouvertes parce que celles-ci n'ont pas d'organes d'expression véritables et les bénéfices de la croissance économique ne

sont pas l'objet de revendications diverses et opposées - comme c'est le cas en pays industrialisé. Les fruits de l'expansion ne s'en vont-ils pas, pour ce qui est des secteurs secondaire et tertiaire, en rapatriements de capitaux, même si une partie des bénéfices est investie sur place, et en satisfaction des besoins des consommateurs, pour le secteur primaire ?

Pour le moment, il est certain que si les inégalités économiques restent totales, par contre toute la société profite de cette croissance relativement aux autres pays voisins, dont la croissance est moins soutenue par l'extérieur, et qui ne disposent pas des mêmes atouts. Ce sort privilégié "irradie" et on entend maintenant chez les voisins le même mécontentement sourd qui prévalait contre le Sénégal au moment de la fédération d'AOF. C'est même cette intégration problématique ou sûre qui déplace la question sociale.

Comme nous l'avons vu, les conflits sociaux actuels tournent autour du pouvoir. Mais on peut supposer que d'ici 15 à 20 ans les effectifs ouvriers seront plus conséquents qu'actuellement. Mais rattraperont-ils l'effectif des manoeuvres agricoles ? Il faudrait alors que la Côte d'Ivoire veuille changer de vocation et s'orienter dans une autre voie. Mais ces effectifs d'ouvriers, qui seront-ils ? Trois considérations doivent guider nos réserves ou nos affirmations : 1/ la nationalité de ces travailleurs de l'industrie, 2/ la taille des entreprises, 3/ le caractère particulier de l'industrie ivoirienne, qui jusqu'ici s'est tournée vers la transformation des produits tropicaux et la ^a satisfaction des consommations courantes. Il semble bien que l'ambition des industriels vise à l'extension de ces activités à tout l'Afrique Noire - mais le marché potentiel sera-t-il assez grand ? - Quant aux gouvernants, nul n'a parlé jusqu'ici d'industrialisation lourde - c'est que les problèmes ne se posent pas ici comme ailleurs. Il y a du chômage déguisé dans les plantations familiales, une part de la population inoccupée à Abidjan, et on emploie des manoeuvres agricoles immigrés ! Nous avons déjà parlé de ce caractère et il laisse une impression de délaissement des choses ivoiriennes par les autochtones. On se demande s'il ne faudrait pas inventer le concept de "colonisation par le bas", des activités, car toutes les activités économiques mineures sont aux mains d'étrangers. C'est que la Côte d'Ivoire est vide, mais riche, alors que les voisins, comme la Haute-Volta., ont peu de ressources maté-

rielles. La complémentarité des territoires oblige à reconsidérer l'analyse au plan supérieur. On connaît les vues fédéralistes d'Houphouët-Boigny qui, après le coup d'arrêt de 1958, reprécisent vigieusement. Si elles devaient se réaliser, l'espoir de l'apparition d'une classe "ouvrière" -caressé par certains- serait diminué, celle-ci se retrouvant comme une représentation d'intérêts régionaux alors qu'on pourra très bien concevoir un RDA ressuscité, basé sur le succès du PDCI ; mais alors nos considérations se perdent dans le long terme. Par ailleurs, le recours aux travailleurs étrangers voltaïques, par exemple, atténue les conflits sociaux en Haute-Volta et les empêche en Côte d'Ivoire (espagnols ou portugais revendiquent-ils en France ?) parce que les oppositions ne se règlent plus au sein de l'entreprise - agricole ou industrielle- mais au niveau des chancelleries.

Il ne faut pas exagérer non plus l'importance des implantations étrangères et s'en féliciter plutôt : c'est moins leur importance que leur installation quasi-soudaine qui a fait réagir les autochtones. Mais elles restent des facteurs de progrès par la concurrence qu'elles instaurent et l'étranger provoque les changements sociaux. Il ne faut pas se leurrer sur les contacts culturels, mais pour ce qui est des rivalités économiques, on peut se demander si le sort des manoeuvres agricoles n'en sera pas amélioré. C'est surtout en partie grâce à la faible rémunération de ceux-ci que les planteurs ont pu retirer un surplus dans leur exploitation.

C'est seulement quand le salariat agricole sera général et organisé que les planteurs auront à reconsidérer la situation.

Quand on remarque avec quel à propos ils ont réagi aux réactions des fonctionnaires, il devient évident que toute tentative syndicale sera vouée à l'échec par les voies classiques de dispersion des dirigeants et d'assimilation du mouvement.

Quant aux conflits qui opposent fonctionnaires et planteurs, ils se sont extériorisés en combats de rues mais devient inexprimable maintenant après la mise au pas de ses leaders : la contestation politique n'est pas possible avec le parti unique, on en arrive vite à l'exil, intérieur ou extérieur. Ce qui est probable, c'est beaucoup plus une évolution du Parti, sans compter la disparition accidentelle de son président; ce serait alors le trouble des situations inattendues...on retrouve en Côte d'Ivoire la même préoccupation du successeur (Yacé ?), car le support du régime consiste en l'ap

probation tacite de la situation par les masses.

"Le soutien principal continue à provenir des liens plus légers que l'air mais plus solides que l'acier qui unissent le peuple au héros national"(1)

On peut donc nier la possibilité d'une lutte des classes en Côte d'Ivoire, du fait de la composition sociale, et de la présence plébiscitée de son leader, ferment d'unité.

Section II Problèmes d'intégration

§I/Intégration ethnique

On a constaté tout au long de cette étude l'importance des facteurs ethniques et sur le plan économique et géographique, les migrations intérieures ont provoqué des heurts. Mais il semble bien qu'elles sont passées dans les mœurs après la période d'adaptation des années 1950. Bien sûr, chaque région garde ses caractères originaux, mais les contradictions sont dépassées sur le plan économique où la communauté d'intérêts a produit la solidarité.

Quant au domaine de la politique, on est passé du temps des représentations ethniques à celui des représentations à caractère professionnel :

"Un nombre croissant de représentants sont désignés comme les porte-parole de groupes professionnels, d'états ou de secteurs de population définis sur quelque autre base non-géographique : ils représentent les fonctionnaires, les travailleurs du secteur privé, les femmes, les jeunes, les petits ou grands planteurs, les agriculteurs, les étrangers (2)

Mais surtout on peut parler de "charisme" ? comme N'Krumah au Ghana, Houphouët-Boigny est un leader charismatique"(3).

L'efficacité de celui-ci réside dans le fait qu'il remplit les mêmes fonctions requises de leadership (comme le chef traditionnel dans le passé) en introduisant de nouvelles structures pour satisfaire les besoins. Ainsi le chef charismatique sert-il de symbole de foyer d'intégration politique et aussi de la nouvelle communauté territoriale et ce symbole doit encourager les individualités à transcender les affiliations aux groupes ethniques traditionnels.

Il est probable que la Côte d'Ivoire restera encore longtemps cette démocratie "tutélaire" comme la définit Shils:

"celle d'individus qui -en tant que démocrates- ont un grand attachement aux institutions démocratiques, mais ont, pour d'excellentes raisons, peu de confiance dans la capacité de leurs sujets à se servir d'institutions démocratiques"(4)

(1)Zolberg, p.334 (2)id,33I(3)id.,323 (4)Shils, "Political Devt in the New States, p.389-390

§2/ Intégration des intellectuels

Il faut empêcher en effet l'apparition d'un chômage intellectuel et à ce propos, l'africanisation des cadres privés et surtout de la fonction publique (où l'action du gouvernement est possible et même recommandée !), permettrait de "démêler" ce conflit latent, apaiserait les heurts avec les fonctionnaires et procurerait aux étudiants formés en France des responsabilités correspondant à leur qualification. Ou lors, la majorité des ivoiriens formés à l'extérieur (c'est le cas en France) ne pourront servir leur pays, sans compter qu'ils peuvent finir par organiser leur opposition dès l'extérieur (en vue de contrôler les agissements étudiants, cf l'action d'unification des syndicats étudiants ci dessus). Mais c'est un problème actuel qui perdra de son actualité quand l'université d'Abidjan - à vocation supra-nationale- permettra le "contrôle" des jeunes "à domicile" et leur formation de cadres ivoiriens modernes.

Cela ne fait que déplacer géographiquement le conflit et devant la faible éventualité de l'africanisation:

"Il est peu probable que la Côte d'Ivoire...réussisse à mettre en place aux cours des prochaines décades une administration efficace. Une trentaine d'années seraient nécessaires pour y parvenir. Une africanisation plus rapide, si elle se situe dans le cadre d'une administration de type traditionnel, donne naissance à des obstacles qui ne peuvent être que très lentement surmontés : manque d'équilibre entre la hiérarchie des fonctions et celle des compétences, avancement désordonné"(1)

... On se demande ce que feront tous ces jeunes (scolarisés à un rythme croissant) au sortir de leur formation. Les démêlés de la JRDACI avec le PDCI sont là pour nous démontrer le heurt des générations -particulièrement violent. Formeront-ils une troisième génération d'intellectuels (après celle des responsables intellectuels et la deuxième formée des "prétendants"(2)..) qui prendra le relais ?

(1) x x x Notes sur l'aide coopérative. Côte d'Ivoire, août 1963
(2) Monde Diplomatique. mars 1964. G. Balandier.

Donc la colonisation a mis en place les facteurs de stratification sociale qui devaient être les germes d'une société de classes. Mais puisqu'il s'agit de colonisation, c'est d'abord chez les ethnies entrées en contact les premières avec le colonisateur - en Côte d'Ivoire, les gens du sud-est - qu'apparaît cette classe de planteurs, et là, en pays agni, on assista à la superposition de deux ordres de hiérarchie : la stratification sociale traditionnelle, produit d'une organisation sociale véritable, et l'apparition d'une autre hiérarchie : celle des détenteurs de plantations. Mais cette nouvelle catégorie sociale - qui recouvre d'abord des réalités ethniques - s'est constituée du temps où la Côte d'Ivoire n'était qu'une entité administrative... et c'est dans la période 1920-40 que le "boom" des cultures industrielles a fait naître une nouvelle couche de "nantis", mais dont la vitalité et surtout l'à-propos politique devait faire la classe dirigeante. Il a fallu la conjonction de certains événements politiques, mais aussi l'arrivée d'un homme providentiel : Houphouët-Boigny.

Désormais cette classe va assumer en son sein les oppositions latentes en ne les laissant pas s'exalter au plan des affrontements ethniques, mais en les déplaçant - nous ne disons pas "transcendant" - au plan économique : là, ces rivalités disparaissent et les conditions de la naissance d'une nation, d'une société et d'un État ivoirien sont réunies.

L'absence d'une classe "marchande" et la constitution seulement récente d'une amorce de bourgeoisie foncière... ont eu pour conséquence que ces catégories sociales initiales se sont "situées" d'elles-mêmes par rapport au "pouvoir", et c'est ce qui nous a fait dire qu'on pouvait trouver seulement deux classes sociales véritables : les planteurs et les fonctionnaires, opposés sur le plan politique, mais classes sociales véritables en ce que leurs relations avec le milieu traditionnel, les niveaux de vie, les comportements sociaux... n'étaient pas les mêmes. C'est pousser loin le souci de comptabilisation de ces classes : nous croyons pour le moment qu'aucune autre catégorie sociale ne mérite le terme et c'est bien la classe au pouvoir qui montre le plus de vitalité et d'initiative. On peut admirer sa faculté d'adaptation au monde moderne, et se demander si elle saura, sinon intégrer une catégorie de commerçants étrangers, tout

au moins secréter un noyau de bourgeoisie commerçante qui pourrait prendre vraiment le relais des entreprises commerciales étrangères. Est-ce là le souci des gouvernants, ou bien la Côte d'Ivoire continuer-elle à copier ce comportement agni - en l'appliquant au plan national- qui a toujours consisté à se réserver les "fonctions" nobles, faisant appel à d'autres pour la gestion des affaires courantes. Ces "autres" sont dans la fonction publique comme dans les entreprises commerciales ou industrielles.. mais les planteurs agnis ne se sont-ils pas plaints de l'arrivée d'immigrants étrangers ? Alors, au plan national, cette fonction "royale" serait la fonction politique, mais en même temps qu'on risque une fermeture des "couches dirigeantes", on peut craindre une prise de conscience des ivoiriens eux-mêmes qui se laisseront de cette main-mise étrangère, d'où qu'elle vienne.

Pour le moment l'initiative privée reste étrangère - orchestrée par le Code d'Investissement et la pratique des "entreprises prioritaires" - et produit les conditions d'apparition d'un prolétariat "L'affirmation de l'inexistence de classes est une constatation actuelle mais qui, peut-être demain, ne se vérifiera pas..cette constatation demeure au coeur de toutes les justifications du système en vigueur"(I) Il reste à savoir si la Côte d'Ivoire gardera ou non ce souci d'une industrialisation d'ici 1970.. Elle est bien partie sur ce chemin.

Mais nous n'allons reprendre ici les différentes conclusions dégagées dans cette étude. Qu'il nous suffise de remarquer combien certaines enquêtes permettront^{ent} une connaissance plus précise du milieu ivoirien, et par ailleurs, comment une comparaison suivie avec les pays voisins doit permettre une compréhension plus exacte des réalités ivoiriennes. Ainsi il nous est apparu tout au long de cette étude qu'une comparaison avec le Ghana devrait apporter certains éclairages et certaines solutions : ainsi, dans le domaine scolaire on pourrait voir comment un pays où on retrouve les mêmes couches sociales - mais en plus un salariat plus développé et actif- résout les problèmes d'assimilation des jeunes scolarisés, bien plus nombreux, ou de conflits entre le Pouvoir et les ouvriers. Une autre idée nous provoque au rapprochement, celle d'une évolution vers un pouvoir charismatique dans les deux pays, ceux-ci s'opposant par leur dynamisme et leurs politiques différentes. Mais ce sera l'objet d'une autre étude !

(1962.Mali)

(I) Colloque sur les voies africaines du socialisme. Ministre Kouyaté

Plan

Introduction - - - - -	I
1 ^{re} Partie. Processus de constitution de la société ivoirienne.	5
Chapitre Ier : Prémices et causes extérieures. - - -	7
Sect. I Installation historique - - - - -	7
Sect. II Les interventions extérieures - - - -	10
Sect. III Les données d'une indépendance politique -	15
Chapitre II; La société ivoirienne actuelle - - - - -	20
Sect. I L'implantation étrangère en C.d'I. - - -	20
Sect. II La société ivoirienne proprement dite - -	31
2 ^{me} Partie. Essai de "reconstruction" systématique de la société	51
Une société dualiste - - - - -	52
Sect. I Valeur d'analyse de la théorie marxiste -	52
Sect. II Apport à une théorie des classes à partir	
du concept de valeur et sa validité - - -	66
3 ^{me} Partie. Evolution des classes sociales ivoiriennes - - - - -	71
Chapitre Ier : Les interférences et leurs contradictions	71
Sect. I Les facteurs d'interférence - - - - -	72
Sect. II Manifestation des contradictions - - - - -	74
Chapitre II Vers quels affrontements ? - - - - -	78
Sect. I Une lutte des classes improbable - - - - -	78
Sect. II Problèmes d'intégration. - - - - -	81
Conclusion - - - - -	83
Bibliographie - - - - -	86

- - -

Bibliographie

- "Essai de bibliographie sur la Côte d'Ivoire", A. Schwartz, ORSTOM, 1964
(complète jusqu'à février 1964) On s'y rapportera avec profit.
- Althab. Le problème du chômage à Brazzaville, 1963. ORSTOM (Cahier)
- Aron A., Balandier. Gurvitch et alii, in "Cahiers Internationaux de Sociologie" XXXVIII. 1965
- Clignet. American Journal of Sociology, Vol. LXX nov. 1964 "Elites possibles au Ghana et en Côte d'Ivoire".
- Dupire A. Boutillier, "le pays adioukrou et sa palmeraie" Paris, ORSTOM 1957.
- Desanti D. "Côte d'Ivoire". 1962. Lausanne.
- Institut d'études des civilisations différentes-INCIDI-:
 - XXIX^{me} session "Pluralisme ethnique dans les sociétés inter-tropicales" 1957
 - XXX^{me} " : "Développement d'une classe moyennes dans les sociétés intertropicales". Rapport M. Balandier p. 405-418 1957
- Holas Bohumil. "Changements sociaux en Côte d'Ivoire" PUF, 1961
- " " " Culture et matérielles de la CI" PUF 1960
- Froelich. "La détribalisation" Conférence CMISOM, 1959
- Lukacs. cf Ziégler.
- Morison, "The URSS and Africa" Oxford University Press, 1964
- Rougerie G. "la Côte d'Ivoire" Que sais-je ? II 37
- Wetter. "Le matérialisme dialectique" Bruxelles 1964
- Wallerstein, Cahiers d'Études Africaines, n° 3, 1960, pp. 134-137
- Ziégler "Sociologie de l'Afrique nouvelle" (on se rapportera à la première partie pour l'étude des concepts)
- Zolberg Aristide. "One -Party Government in the Ivory Coast" (bonne bibliographie et collection d'articles de périodiques ou journaux)
- Barbé Raymond. "Les classes sociales en Afrique Noire" Economie et politique, n° spécial, fév-mars 1964.
- Boutillier, "Bongouanou, Côte d'Ivoire" 1956
- Raulin " Mission d'étude des mouvements d'immigration". Rapport ORSTOM 1957.
- Pour les diverses enquêtes sociologiques, économiques, on se rapportera à la bibliographie de A. Schwartz. Nous n'avons signalé ici que les livres directement utilisés sur le sujet, et donc renvoyons à une bibliographie sur les classes sociales (cf Balandier. "Sociologie de l'Afrique Noire". ou encore Gurvitch, "traité de Sociologie").
- en ce qui concerne les données statistiques, on se rapportera aux
- Inventaires économiques de la C.d'I. 1946-56 et 1946-58, ainsi qu'aux
- "Situation économique de C;d'I." 1960, 1961, 1962. Minis. des Affa. Ec. à Abidjan.
- "Bulletin de l'Afrique Noire" (hebdomadaire)
- "Fraternité" (hebdomadaire)
- "Marchés tropicaux et méditerranéens".
- Comptes Economiques (diverses années)
- "Monde Diplomatique" (divers mois)
- Cahiers d'Études Eburnéennes:
 - Köbben "le planteur noir". 1956 .106 p.
 - Dupire. "Planteurs autochtones et étrangers en Basse Côte d'Ivoire Orientale". 1958 230 p.